This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600052645S

LA

QUESTION D'ORIENT

EN 1860

OU LA GRANDE CRISE DE L'EMPIRE BYZANTIN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Grammaire raisonnée de la langue grecque, Syra, 1840.
L'Orpheline de Scio, Syra, 1840.
Le Phare de la Méditerranée, Constantinople, 1844.
Le Singe Xouthe ou *les mœurs du siècle*, Syra, 1847.
Le Chrétien d'Orient, Malte, 1853.
L'Eglise orientale, Rome, 1855.
Les Réformes de l'empire byzantin, Paris, 1858.
De l'Etat actuel et de l'avenir de la race grecque, Paris, 1859.
Le Romanisme, Paris, 1860.

SOUS PRESSE :

La nation hébraïque, le christianisme et la société.

EN VOIE DE PUBLICATION :

L'expédition d'Ibrahîm-Pacha en Morée.
Dictionnaire de l'empire byzantin actuel (historique et généalogique).

PARIS. — TYP. DE PILLET FILS AINÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

LA

QUESTION D'ORIENT

EN 1860

OU

LA GRANDE CRISE DE L'EMPIRE BYZANTIN

PAR

LE PRINCE J. G. PITZIPIOS

Dieu et mon droit!

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE
15, BOULEVARD DES ITALIENS.
1860

Droits de reproduction et de traduction réservés par l'auteur.

246. a. 160.

BIBLIOTHECA BODLEIANA
DOMINUS ILLUMINATIO MEA

LA

QUESTION D'ORIENT

EN 1860

OU

LA GRANDE CRISE DE L'EMPIRE BYZANTIN

I

MISE A L'ORDRE DU JOUR DE LA QUESTION D'ORIENT.

La question d'Orient vient d'être remise à l'ordre du jour. Le prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères en Russie, vient d'adresser aux représentants des principales puissances chrétiennes à Saint-Petersbourg, une communication diplomatique par laquelle il leur déclare : que, *la situation des chrétiens sujets du sultan étant devenue intolérable, la Russie était sur le point d'adresser à la Porte Ottomane d'énergiques réclamations; qu'elle espérait obtenir à cet effet la coopération des autres cabinets, et qu'elle proposait la réunion d'une conférence des cinq grandes puissances, à l'effet d'examiner la question de savoir si le gouvernement*

du sultan a accompli les obligations qu'il a contractées dans le traité de 1856 *envers les chrétiens d'Orient.* En Angleterre, lord John Russel, interrogé dans la chambre des communes, a avoué le projet de cette réunion diplomatique, provoquée par le cabinet de Saint-Pétersbourg. On assure également qu'une entente complète s'est établie entre la France et la Russie au sujet de la réglementation définitive de l'empire byzantin, ce qui a fait rappeler par le *Times* à l'Angleterre qu'*elle s'est engagée à maintenir l'intégralité de cet empire.* Mais M. Thouvenel a informé lord Cowley que, si *des mesures étaient prises pour l'arrangement des affaires de ce pays, toutes les grandes puissances seraient appelées à prendre part aux délibérations.*

II

LES TROIS DIFFÉRENTS POINTS DE VUE SOUS LESQUELS CETTE QUESTION EST ORDINAIREMENT ENVISAGÉE.

1° Partage des pays de l'empire byzantin entre les grandes puissances chrétiennes;

2° Conservation de l'intégralité de cet empire, ainsi que de la dynastie ottomane sur le trône de Constantin;

3° Amélioration du sort des peuples chrétiens de ce pays.

Voilà les trois différents points de vue sous lesquels on est habitué d'envisager la solution de cette grande question toutes les fois qu'elle reparaît sur l'horizon politique.

Le premier de ces trois points de vue est non-seulement égoïste, mais difficile à réaliser, à cause de la position naturelle de la capitale de l'empire byzantin : la grande puissance qui aura Constantinople aura tout, et s'établira arbitre des destinées de tout le monde.

Le second point est physiquement et moralement impossible; car on ne conserve pas l'intégralité d'un État en le laissant s'écrouler sous son propre poids et tomber lui-même en ruines, et la question des dynasties est une question très-secondaire.

Le troisième point, malgré l'emphase de l'expression, est une utopie et une injustice dans la question dont il s'agit : il est une utopie, parce qu'aucune amélioration sérieuse ne peut avoir lieu dans un pays où il n'y a pas de gouvernement; il est une injustice, parce que dans l'empire byzantin il n'y a pas seulement des chrétiens : la moitié presque des habitants de ce pays sont des mahométans et des israélites, dont la situation est beaucoup plus déplorable que celle de leurs compatriotes chrétiens, qui, comme ceux-ci, sont également privés de tous leurs droits civils, politiques et religieux, et dont, par conséquent, il faut aussi améliorer le sort.

III

OBSERVATIONS SUR CES TROIS POINTS DE VUE.

Tous ces moyens égoïstes, incohérents ou utopistes, sont en désaccord avec l'esprit de notre siècle. Les peuples aujourd'hui ne se laissent plus partager comme des moutons : le nationalisme l'a emporté sur tous les autres systèmes; on ne conserve pas l'intégralité d'un pays en y prolongeant à l'infini le despotisme, l'arbitraire, la dépravation et les crimes de ses tyrans, ainsi que les autres vices capitaux qui le rongent; les peuples enfin ne veulent plus ni des priviléges *ab antiquo,* ni de protections étrangères : ils veulent leurs droits et leur part légitime dans le gouvernement qui les régit, et surtout ils exigent que ce gouvernement soit indigène, éclairé, civilisateur et basé sur des lois.

Par une fatalité inconcevable, ce seul moyen de solution naturelle et avantageuse à tout le monde, a échappé, jusqu'à présent, à la profonde perspicacité des cabinets des grandes puissances.

IV

INDICATION DES QUATRE DIFFICULTÉS PRINCIPALES QUI FONT LA COMPLICATION DE CE GRAND PROBLÈME DE L'HUMANITÉ.

Pour bien comprendre en quoi consistent les véritables difficultés de la question d'Orient et se former une juste opinion sur sa solution convenable, il faut, avant tout, examiner sérieusement quatre points historiques qui en font toute la complication : 1° *le système et les principes de l'islamisme ;* 2° *l'origine des prétendus Turcs;* 3° *l'état des chrétiens de l'empire byzantin, depuis la chute des dynasties chrétiennes de ce pays;* 4° enfin *le rôle actuel des ex-rayas de la Porte Ottomane.*

Nous traiterons ailleurs plus amplement ces quatre points importants de la question d'Orient. Pour le moment, les bornes de notre livre ne nous permettent que de les désigner par quelques extraits bien synoptiques, que nous empruntons à nos ouvrages pré-

cédents et à nos différents mémoires sur cette question.

1° *Système et principes de l'islamisme.*

Lorsque Mahomet fonda l'islamisme, son but n'était pas d'établir, comme les autres législateurs, une société stable et civilisatrice. Au contraire, il voulut former une compagnie errante et guerrière avec laquelle il aurait couru à la conquête du monde. Voilà pourquoi il basa son système sur des principes tout à fait contraires à ceux que tous les autres législateurs ont toujours employés.

Mahomet détruisit d'abord le sentiment naturel de l'homme envers son pays natal, en attachant adroitement à la profession de la religion qu'il appela *islamisme*, ou *des musulmans* (des fidèles), tous les priviléges que les autres législateurs accordent à la nationalité; de telle sorte que tout homme qui embrasserait cette religion pût jouir *ipso facto* des priviléges d'un citoyen né musulman, dans tous les pays où cette religion serait la religion de l'État. Pour briser un autre lien de la société, celui de la famille, Mahomet voulut que la femme n'eût point d'âme, mais qu'elle fût soumise comme une brute; il l'a privée de tout droit social et l'a exclue de tout intérêt de famille; enfin il en fit un meuble que l'homme pouvait acheter ou vendre suivant ses besoins, renvoyer

ou prendre à volonté, abandonner sans regret et retrouver partout où il irait. Il bannit aussi de sa religion toute idée métaphysique, pour atrophier tout à fait l'intelligence de ses prosélytes. Il créa un paradis sensuel et promit ses délices à tous ceux qui mourraient en combattant pour l'islamisme, afin de les attirer aux périls des combats par l'appât de l'espérance de jouir éternellement des délices matérielles, les seules dont ses sectateurs devaient être capables de sentir le charme. Il déclara que tous les biens de tous les chrétiens, ainsi que ceux des israélites, appartiendraient de droit aux musulmans, pour exciter leur rapacité et les faire courir après les conquêtes. Il réunit dans une seule loi la politique et la religion, afin qu'en aucune circonstance ces deux grands pouvoirs ne pussent se heurter. Il mit hors de la protection des lois tout homme qui ne professerait pas l'islamisme, et, afin d'obliger à embrasser cette religion tous les peuples qui lui seraient soumis, il décida que ceux qui suivraient toute autre religion ne pourraient vivre dans les pays conquis par les musulmans qu'à la condition de travailler pour ces derniers. Enfin il recommanda sévèrement aux musulmans d'avoir en horreur tout homme qui ne professerait pas l'islamisme, et toute civilisation, toute science ou habitude étrangère, pour les tenir définitivement séparés de toute nation civilisée.

C'est au moyen de ces institutions et d'une foule d'autres pareilles que Mahomet réussit à former une

horde envahissante de guerriers intrépides, prêts à braver les plus grands dangers et disposés à conquérir le monde entier. Aussi ses sectateurs furent-ils invincibles, terribles, indomptables, tant qu'ils gardèrent inviolablement leurs propres institutions, tant qu'ils vécurent en dehors de toute habitude sociale, de toute institution, de tout usage étranger, et coururent à la conquête du monde, battant et bouleversant tout ce qu'ils rencontraient.

Mais lorsque les musulmans, s'étant emparés des pays civilisés et s'étant plu aux délices de la vie sociale, voulurent s'y établir et se former en société, ils devaient alors rencontrer leur perte. Leurs institutions religieuses et politiques, confondues en une seule et impérieuse loi, celle du Koran, avaient, par calcul, prévu d'avance la nécessité d'élever des obstacles insurmontables contre les principaux éléments de la vie sociale. Les musulmans donc, ayant cessé d'être ce qu'ils étaient et ne pouvant pas devenir ce qu'ils voulaient, devaient naturellement tomber en dissolution. Aussi leur décadence date-t-elle nécessairement et fatalement du premier jour de la prise de Constantinople (1).

(1) Mémoire sur la quatrième garantie, celle qui concerne les privilèges des diverses communautés chrétiennes de l'empire byzantin. (Envoyé de Rome par le même auteur aux conférences de Constantinople, en février 1855.)

2° *Origine des prétendus Turcs.*

Vers le commencement du neuvième siècle, une horde de barbares, nommés Turkmans ou Turcs, poussée par l'attrait du pillage, sortit des bords de la mer Caspienne et se porta vers le centre de l'Asie, où elle vécut longtemps de rapines; de là elle envahit, au dixième siècle, l'Arménie, et se mit à la solde des *Kalifes*, chefs spirituels et temporels des *musulmans*. Vers le onzième siècle, le chef des Turcs, dans le but d'obtenir l'honneur d'être nommé lieutenant temporel de ces seuls successeurs universels de Mahomet, embrassa et fit embrasser à tous les siens l'islamisme; c'était un premier pas vers l'usurpation de leur pouvoir. En effet, dès le douzième siècle, malgré la dépendance politique et religieuse qui les attachait aux Kalifes, les Turcs envahirent les contrées du Saint-Empire, s'emparèrent de Bagdad, capitale de l'islamisme, et renversèrent, dans la personne du dernier kalife Mustazem, fils d'Haroun-al-Raschild, la race des seuls légitimes vicaires des vrais croyants.

Mais à leur tour les Turcs durent céder leurs conquêtes à d'autres envahisseurs, aux Tartares du Nord, qui les forcèrent à émigrer vers le Midi.

Heureusement pour eux, l'an 1235, Erthogrul, un de leurs chefs, ayant utilement secouru Ala-Eddyn,

sultan d'Iconium, contre le roi des Mongols, en fut récompensé par un petit territoire voisin de Kara-Issar et de Kutaïch, dans le district de Baseuni, auquel Ala-Eddyn donna, en l'honneur de son allié, le nom de Sultan-Euni (œil du sultan), berceau de la puissance ottomane.

Othman ou Osman, fils d'Erthogrul, était comme lui émir ou général d'Ala-Eddyn. A la mort de ce prince, Othman fut appelé à prendre une part de son héritage : une partie de la Cappadoce et de la Bithynie lui échut; des conquêtes qu'il fit sur les Grecs, du côté de la Lycie et de la Carie, et quelques petits États qu'il enleva à de petits princes chrétiens indépendants qui s'étaient ligués contre lui, formèrent bientôt cet empire redoutable dont Brousse devint ensuite la capitale. Dès l'année 1299 ou 1300, Othman prit le titre de *padischah* (souverain) et ne songea plus qu'à étendre sa domination. Lorsqu'il mourut, en 1326, ses troupes venaient de s'emparer de Brousse, en Bithynie, dont Orkhan, son fils et son successeur, fit sa capitale, rapprochant ainsi sa résidence de Constantinople, vers laquelle devaient tendre tous ses efforts et ceux de ses successeurs.

Orkhan changea le titre de padischah, qu'avait pris son père, pour celui de sultan, et s'étudia à paraître digne de succéder à Osman et par ses cruautés et par ses conquêtes. Osman, dit l'histoire, perça d'une flèche son oncle, un vieillard de quatre-vingt-dix ans, qui avait osé lui parler de modérer ses con-

quêtes (1). Enfin, Mahomet II prit Constantinople en 1453 et en fit la capitale de l'armée musulmane (2).

Mais ces nouveaux prosélytes du Koran, qui, en 1356, passèrent avec Osman en Europe, qui conquirent Constantinople sous Mahomet II en 1453, tous ces mahométans n'étaient que des Arabes, des Mésopotamiens, des Kurdes, des Syriaques, des Hébreux, des Arméniens, des Anatoliens, des Bithyniens, des Grecs et autres renégats des populations de l'Asie centrale et de l'Asie-Mineure, agglomérés dans la grande armée conquérante. Après la chute de la dernière dynastie chrétienne, l'armée conquérante des musulmans s'accrut encore par les Grecs, les Slaves et les Daces des provinces européennes de ce pays, qui embrassaient en foule l'islamisme par force ou par intérêt. Ces différentes origines des mahométans de l'Europe, outre qu'elles sont constatées par l'histoire, le sont encore par les langues qu'ils parlent jusqu'à présent; elles le sont par leurs mœurs, par leur caractère, et jusque par leur physionomie gréco-slave ou européenne.

On sait d'ailleurs que ce sont les Grecs qui, par mépris, donnèrent à ces mahométans le nom ou plutôt le sobriquet de *Turcs,* qui signifie *grossiers;* les

(1) On voit encore jusqu'à présent sur la route de Kioupri-Issar le tombeau de ce vieillard, première victime de la férocité de la race des souverains ottomans.

(2) *Les réformes de l'empire byzantin,* p. 131 et 132.

mahométans eux-mêmes disent jusqu'aujourd'hui *Turc erife*, pour désigner un homme *rustre et impoli*.

Enfin, le gouvernement et les particuliers mahotans, en écrivant ou en parlant, ne se qualifient jamais de *Turcs*, ni ne donnent jamais à l'empire byzantin la dénomination de *Turquie*.

De plus, les janissaires, qui furent autrefois presque le seul soutien de cet empire, furent, tous sans exception, suivant leur loi constitutive, des enfants pris aux chrétiens. Nos historiens et ceux des Occidentaux (1) constatent que jusqu'au temps de Mahomet IV, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1649, on évaluait à *cinq millions* le nombre de ces enfants chrétiens, enlevés, convertis bon gré mal gré à l'islamisme, et faits janissaires. Or, dans la supposition très-modeste que les descendants de ces cinq millions d'hommes, choisis dans tout ce qu'il y avait de plus vigoureux parmi les enfants chrétiens, recevant une éducation rigide, menant une vie active et aisée et se développant sous le plus beau climat, n'aient fait que doubler dans l'espace des deux cent onze ans qui se sont écoulés depuis 1649 jusqu'à nos jours, il s'ensuit évidemment que, dans le nombre total de onze millions de nos mahométans ou soi-disant *Turcs*, sont compris rien moins que dix millions de descendants des janissaires, ou *chrétiens circoncis*, dont l'origine nationale est sans doute tout autre que la turque!...

(1) Théophile Lavallée, *Histoire de l'empire ottoman*, page 134.

Ensuite, jusqu'à l'an 1649, les enfants mêmes des janissaires ne pouvaient entrer dans ce corps, mais ils entraient dans la caste des mahométans ordinaires, et multipliaient ainsi le chiffre des prétendus *Turcs*.

Enfin il est bien connu que, jusqu'à la dissolution du corps des janissaires (1826), les trois quarts au moins de nos concitoyens mahométans, soi-disant *Turcs*, appartenaient à ce corps, c'est-à-dire qu'ils descendaient incontestablement de *chrétiens circoncis*, et par conséquent d'origine non *turque*.

Ensuite, combien de villes, de bourgades et de familles chrétiennes, combien de particuliers n'ont-ils pas, depuis la prise de Constantinople par Mahomet II et jusqu'à nos jours, embrassé l'islamisme par force, par immoralité, par rapacité, ou pour conserver leurs biens? En Bulgarie, en Bosnie, en Herzegovine et dans presque toutes les provinces de l'Asie, un membre de chaque famille chrétienne n'embrasse-t-il pas l'islamisme, rien que pour protéger les autres membres de la même famille?

De plus les Dohnès (convertis par force) de Trébizonde, de Salonique et d'Andrinople, ne sont-ils pas aussi une preuve vivante de l'origine tout autre que *turque*, d'où sont issus nos compatriotes, les mahométans actuels de l'empire byzantin (1)?

(1) En 1660, Kiouprouli-Achmet-Pacha força tous les israélites et tous les chrétiens qui avaient suivi la secte politico-religieuse de Sa-

Enfin, le système si peu patriotique et si peu religieux de nos hommes au pouvoir n'a-t-il pas, surtout de nos jours, ouvert toutes les portes de l'islamisme à tous les bandits, à tous les repris de justice, à tous les vauriens de l'Occident? N'est-ce pas l'affluence de ces *mourtates* (renégats) qui fut la principale cause de cette dégradation de la religion mahométane, dont se plaignent avec raison les véritables croyants?

Or, déduction faite de tous ces mahométans d'origine *non turque*, et qui forment cependant presque toute notre population mahométane d'aujourd'hui, à combien se réduirait le nombre des sectateurs de l'Islam dont l'origine serait douteuse, et qui pourraient prétendre être les descendants des anciens Turcs? Peut-être n'y a-t-il parmi nous de véritables descendants de ces Turcs féroces et barbares de la mer Caspienne, que ceux qui oppriment toute notre nation et trahissent journellement notre souverain... deux ou trois cents individus (1)!.....

bata-Zevy, dite mosaïste, d'embrasser l'islamisme. Or, depuis cette époque et jusqu'à nos jours, tous ces mosaïstes professent en public la religion de Mahomet, mais en secret ils continuent à suivre chacun sa religion primitive. Ils se sont conservés de nos jours à Andrinople et à Salonique, quinze mille israélites Dohnès et cinquante mille chrétiens, c'est-à-dire mahométans en public et israélites ou chrétiens en secret.

(1) Il fut même en tout temps et il est encore aujourd'hui sévèrement défendu aux chrétiens et israélites byzantins de prendre le nom de *Turcs* : il n'y avait que les mahométans byzantins qui le

Voilà ce qu'ils sont, ceux qui prétendent donner cette qualification pseudonyme au grand peuple byzantin et appeler du nom imaginaire d'*Empire de Turquie* les pays les plus glorieux de la terre, uniquement pour entretenir nos divisions et nous opprimer à leur aise; voilà quelle est l'origine des mahométans actuels de l'empire byzantin.

3° *État des chrétiens de l'empire byzantin depuis la chute des dynasties chrétiennes de ce pays.*

Lorsque Mahomet II fit monter sur le trône de l'empire byzantin la dynastie ottomane, il eut le plus grand embarras pour gouverner les nombreuses populations chrétiennes de cet empire, dont la langue, les mœurs, les institutions, les usages et la religion lui étaient entièrement inconnus, ainsi qu'à l'armée musulmane, dont il était le chef ou sultan. S'il était dans les principes de cette armée, composée de différentes nations de l'Asie et réunies par le seul lien de la religion islamique, d'agir comme toutes les nations conquérantes, le sultan Mahomet II aurait sans doute eu recours à une fusion politique entre ses soldats de différentes nations et les chrétiens byzantins; il aurait adopté les institutions et les connaissances des

portassent. Parmi ces derniers même, les Albanais, les Bosniaques, les Kurdes, et plusieurs autres, l'ont toujours dédaigné : ils se désignent dans leurs langues par le nom de leurs nationalités spéciales.

vaincus et aurait à jamais consolidé la dynastie ottomane sur le trône de cet empire. Mais le système des mahométans étant un système de guerriers parcourant la terre dans le seul but de faire des conquêtes sous le prestige et au nom de leur religion, et ne visant nullement à la formation d'une société stable, ils dédaignaient toute civilisation et toute fusion avec des peuples qui n'acceptaient pas l'islamisme. La loi du Koran ne permettait à ces peuples de vivre chrétiens dans les pays conquis par les musulmans, qu'à la condition de travailler pour eux. Ce système donc, antisocial et purement militaire, ne pouvait nullement régler le sort des nombreux chrétiens de cet empire autrement que par une administration communale, ou par une espèce d'intendance pareille à celle que les blancs emploient sur leurs esclaves noirs en Amérique.

Le système communal n'était point inconnu aux musulmans, et il eût été sans doute très-avantageux tant pour le gouvernement des sultans que pour les chrétiens leurs sujets. Mais ce système, devant être exercé sous l'inspection du gouvernement, lui aurait donné trop d'embarras, et de plus il aurait exigé un règlement et la fondation de quelques droits. Ces deux conditions rendaient le système communal difficile à appliquer. Car, d'un côté, les sultans de cette époque étaient trop absorbés par leurs occupations militaires pour s'imposer de pareilles obligations, et, de l'autre, l'islamisme ne permettait pas la création

d'une juridiction quelconque autre que celle du Koran. Au contraire, le système d'une intendance, confiée aux soins du chef de la religion des rayas, était plus compatible avec les principes de l'islamisme, et eût en même temps délivré le gouvernement du besoin de s'occuper des intérêts et des droits d'une population que les mahométans d'alors croyaient ne devoir leur servir à autre chose qu'à travailler pour eux. Voilà pourquoi le sultan Mahomet II remit tout le pouvoir temporel sur les chrétiens ses sujets au patriarche Génadius et à ses successeurs, donna à ce chef de religion des chrétiens de son empire le titre de *Milet-bachi* (chef de nation), et le rendit maître absolu du sort de tous ses coreligionnaires et responsable de leur conduite, ainsi que de tous leurs devoirs et de toutes leurs obligations envers le gouvernement (1).

4° *Rôle actuel des ex-rayas de la Sublime Porte.*

La publication du hatti-houmayoun n'est rien moins que la proclamation d'une révolution radicale de l'empire byzantin.

Jusqu'au 18 février 1856, cet empire, loin d'être un État régulier, n'était guère qu'un ensemble de provinces envahies par des hordes étrangères, un

(1) *L'Église Orientale*, IV[e] partie, pages 16 et 17.

pays conquis et arbitrairement régi par ses conquérants.

L'impôt, qui représente, partout où le peuple est *un*, la part contributive de chacun aux besoins généraux de tous, n'était là qu'un tribut sans bases fixes, imposé par le vainqueur aux vaincus, et, par suite, sans que ceux-ci pussent ni demander compte de l'emploi qui en était fait, ni protester contre son constant accroissement.

L'administration, plutôt militaire que civile, était tout entière dans les mains des envahisseurs, les autochtones ne pouvant y prendre part que par l'abjuration individuelle de leur race et de leur foi religieuse, seul signe de démarcation entre l'oppresseur et l'opprimé.

Aujourd'hui cette division séculaire est légalement détruite.

La fusion entre la race envahissante et la race indigène est accomplie, du moins *en droit*.

Vainqueurs et vaincus ne forment plus qu'un peuple.

Chrétiens et israélites, hier encore à l'état de gens prêts à secouer le joug et à se jeter dans les bras de tel voisin puissant qui serait venu les aider à expulser du pays leurs maîtres, ont reconquis tout à la fois leur liberté et leur nationalité.

Le gouvernement islamique ou prétendu *turc* a virtuellement cessé d'exister; ce n'est plus qu'un souvenir.

Il n'y a et ne peut plus y avoir qu'un gouvernement *byzantin*, dans lequel tous les éléments turcs et indigènes légalement confondus ont un droit égal à prendre part au gouvernement et à l'administration publique.

Il n'y a plus *en droit* de tributaires, mais des contribuables.

Il n'y a plus de privilégiés.

Désormais l'impôt est dû par *tous*, et tous ont le droit d'exiger que cet impôt, perçu d'après des bases fixes, soit employé à l'avantage public.

A l'arbitraire a légalement succédé le droit de contrôle.

Et cependant, *en fait*, tous les anciens errements subsistent encore dans toute leur force, et rien n'est changé.

Les maîtres d'hier occupent encore les places fixes et perçoivent les impôts, et les ex-rayas sont encore éliminés de l'exercice de la vie politique.

Est-ce un état normal ?

Sans doute !

La majorité cependant n'est pas au pouvoir ; la minorité gouverne !

Qu'importe ! La majorité n'est pas au pouvoir ! mais cela se voit journellement dans tout gouvernement régulier, où la minorité s'empare des rênes de l'Etat et les conserve quelque temps. Et comme, dans tout gouvernement régulier, le rôle de la majorité est parfaitement tracé, les ex-rayas chrétiens et israélites

ont dans le nouvel empire, né de leur fusion politique avec les mahométans, le rôle que prennent tour à tour les partis en France, en Angleterre, et partout..... ils forment l'opposition ! rien de plus, rien de moins !

Les mahométans représentent les abus, la *réaction*, la résistance au progrès.

Les chrétiens et les israélites représentent les *progressistes*.

Les uns sont l'élément absolutiste, les autres l'élément libéral.

En vain la presse gouvernementale, les écrivains à la solde de messieurs du pouvoir, ont l'air d'oublier que désormais tout est changé dans l'empire.

En vain ils se reportent à ces jours malheureux lorsque, opprimés, ruinés, traqués, traités en esclaves, les chrétiens et les israélites n'avaient d'autre salut à espérer que d'appeler de leurs vœux une invasion qui les affranchît de leurs oppresseurs !

L'opposition, voilà leur rôle, leur rôle avoué, leur rôle régulier, leur rôle légal, leur rôle forcé. Ce ne sont pas eux qui se le sont donné, c'est le jeu naturel de tout gouvernement dans lequel se trouvent des citoyens ayant des vues plus ou moins élevées, des tendances plus ou moins libérales, plus ou moins conformes aux idées progressistes du reste de l'Europe.

Oui, chrétiens et israélites, nous sommes l'opposition !

Est-ce à dire que nous rêvons le renversement du

souverain qui nous appela à la liberté, de Sa Majesté Abdul-Medjid? Mais c'est faux, c'est absurde!

Qui plus que nous a le droit de se proclamer dévoué à sa personne?

Qui de nous ou des gens au pouvoir est plus en conformité de vues avec lui?

Qui de nous ou des gens au pouvoir est le plus disposé à faire exécuter ses volontés?

Le prince est libéral; nous sommes le parti libéral, et les ennemis du prince seraient ceux-là mêmes qui, systématiquement, s'opposent à ce qu'il suive l'impulsion que l'Europe a donnée à sa marche vers le progrès.

Que voulons-nous? que veut l'opposition? l'affranchissement de Sa Majesté Abdul-Medjid des pressions des vieux partisans d'un despotisme impossible; l'exécution légale de son hatti-houmayoun, de cette charte sacrée qu'il nous a si libéralement octroyée en dépit des gens qui l'entourent, et n'usent de la haute protection que Sa Majesté leur conserve encore, que pour exciter l'esprit de révolte chez ceux dont notre délivrance semble compromettre la séculaire facilité qu'ils ont de commettre impunément des exactions!

Nous sommes l'opposition, et nous ne représentons pas la liberté seulement pour nous, mais *pour tous!* l'égalité *pour tous!*

Nos rangs ne sont pas ouverts à nos seuls coreligionnaires, mais à tous nos concitoyens qui, sans

distinction de culte ni de race, sont en proie à la rapacité insatiable des gens du pouvoir et de leurs affidés !

Mais alors, nous dira-t-on, si demain la confiance du sultan vous appelle au pouvoir, vous devrez aussi, vous, membre de l'opposition, appeler à vos côtés les plus libéraux parmi les mahométans?

En principe, oui, sans doute.

Mais, nous le demandons, *en fait*, est-ce possible aujourd'hui de laisser les places importantes de l'administration et de la force publique à ceux qui les occupent et en abusent si impudemment?

Que s'agit-il de faire maintenant, sinon de christianiser les lois qui nous régissent? car tout emprunt fait à la civilisation européenne est, *de fait*, un emprunt aux idées mêmes où l'Europe puise cette civilisation, aux idées de l'Évangile; ou pour mieux dire, nous devons *démahométaniser* les lois.

Le Koran fut la source où fut puisé l'ordre de choses qui succomba le 18 février 1856. Donc, pour appliquer maintenant les nouveaux principes, il faut des hommes qui ne soient pas imbus des idées du Koran; peu importe à cette grande œuvre la religion qu'ils professent, ou la race à laquelle ils appartiennent !

Le rôle de l'opposition est avant tout un rôle de régénération, mais de régénération pacifique.

Le rôle de tout chrétien, de tout israélite, est aussi de calmer les vieilles et trop justes rancunes de leurs

coreligionnaires, de leur faire comprendre que les luttes sanglantes ne seraient plus désormais que des obstacles à leur bien-être, que ce que nos pères, ce que nous-mêmes avons tenté de conquérir les armes à la main, nous l'avons obtenu de l'initiative libérale de notre souverain; que toute lutte armée serait désormais un acte coupable, un acte liberticide.

A nos concitoyens mahométans enfin, l'opposition doit, et c'est là aussi son rôle, faire comprendre:

Que ceux-là sont leurs seuls ennemis, qui nous prêtent je ne sais quelle criminelle intention de représailles;

Que si nous voulons la liberté pour nous, nous la voulons aussi pour eux;

Que leur religion ne court aucun risque, et que nous entendons non-seulement respecter, mais faire respecter la liberté de leur conscience, comme nous entendons qu'on respecte la nôtre;

Que ce n'était pas leur religion comme culte qui nous armait contre eux, mais que cette religion servait contre nous de prétexte à l'oppression;

Que la lutte, de notre part, était toute sociale, toute politique, et nullement religieuse;

Que du moment où la religion est reléguée dans les temples et dans le foyer domestique de chacun; que l'on ne distingue les disciples de Moïse et du Christ de ceux de Mahomet que dans les églises, dans les synagogues et dans les mosquées, il n'y a plus, il ne saurait plus y avoir de lutte religieuse entre nous;

Que nos ennemis ne sont pas les mahométans, mais ceux-là qui abaissent cette même religion, léguée par leurs pères, à servir de masque à leur soif de pouvoir, d'argent, de places et d'honneurs !. ... ces gens qui rêvent notre oppression, non pas à cause de notre religion, bien qu'ils le prétextent, mais parce que notre avénement à la vie civile et politique va mettre un terme aux exactions intolérables dont sans doute nous fûmes les premières victimes, mais dont le peuple mahométan lui-même eut à subir l'inique fardeau ! Car, en proclamant que *toute la terre appartient au Grand Seigneur*, les vampires du peuple byzantin trouvaient, en effet, un prétexte pour sucer le sang de leurs coreligionnaires eux-mêmes, en abusant de leur bonne foi et de la soumission qu'ils prêchaient hypocritement à ceux-ci pour accroître leur propre faste.

Le rôle des ex-rayas de la Sublime Porte est un rôle d'affranchissement du peuple byzantin tout entier, un rôle de protection et de défense des droits civils, religieux et politiques de tous ! un rôle d'opposition courageuse à la perpétuité des abus, au mauvais vouloir des gens en place et de tous ceux qui se servent du masque d'une vénération hypocrite de la personne du souverain pour le retenir sous leur dépendance ; un rôle, enfin, de résistance à ceux qui, sous un prétexte d'étiquette, le cloîtrent dans sa prison dorée, lui enlèvent la possibilité de voir les abus qu'ils font de l'autorité dont ils sont déposi-

taires, et l'empêchent de conquérir ce titre glorieux à l'affection de ses peuples de toute race et de toute croyance, et mener à bonne fin la régénération de l'empire byzantin.

La grande révolution qui s'était préparée pour éclater le 21 septembre 1859 dans la capitale de l'empire byzantin, au nom des mahométans de notre pays, a évidemment constaté que, gémissant sous les mêmes oppressions que les ex-rayas de la Porte, plus malheureux même que leurs concitoyens chrétiens et israélites, les mahométans ont, en principe, fraternisé avec ceux-ci, et font, eux aussi, l'opposition aux gens du pouvoir, qui sont les seuls *Turcs* dans l'empire byzantin, et les seuls ennemis du peuple et du souverain de ce pays.

V.

ETHNOGRAPHIE ET STATISTIQUE DE TOUTES LES RACES DU PEUPLE BYZANTIN

Parmi les différentes races dont se trouve actuellement composé le peuple de l'empire byzantin, il en est qui descendent des plus illustres nations de la terre. Toutes ces populations tiennent à leur origine et conservent fièrement le nom et le souvenir de leur race.

Mais comme, dans les pays où l'islamisme domine, la religion est réputée donner seule la nationalité, le peuple actuel de l'empire byzantin peut être divisé en trois castes religieuses : celle des mahométans, celle des chrétiens, et celle des israélites.

La religion mahométane, étant celle du souverain du pays, forme la caste privilégiée, la caste *des élus*. Seule elle a eu jusqu'ici droit exclusif à tous les honneurs, à toutes les fonctions publiques ; à elle seule appartiennent les biens, l'honneur et la vie des

chrétiens et des israélites, qu'elle considère comme réprouvés et traite en esclaves. Ces deux dernières castes n'ont même la permission de vivre dans les pays où règne l'islamisme, qu'à la condition de travailler pour faire subsister leurs oppresseurs, qui sont tombés, par suite de leur indolence, dans une effroyable décadence, tandis que, par contre, les deux castes opprimées font depuis quelque temps d'incalculables progrès moraux et matériels.

La minorité et la décadence de la caste privilégiée ont provoqué dans l'empire byzantin, depuis une centaine d'années, des désordres, des secousses, des révoltes et des démembrements qui tirèrent de leur quiétude les puissances de l'Europe chrétienne. Les doutes graves qu'elles avaient conçus sur le prestige éblouissant qui environnait hier encore les sectateurs de l'Islam, et les craintes sérieuses qu'elles en ont éprouvées pour l'équilibre européen, les obligèrent à examiner plus ou moins sérieusement ce pays. Mais quel fut leur étonnement lorsqu'elles découvrirent que ce qu'elles appelaient, sans trop savoir pourquoi, l'*empire ottoman ou turc*, n'était qu'un *désordre personnifié*, et son gouvernement qu'un *brigandage organisé!*

En vain des gens intéressés à la continuation de ce singulier état de choses voulurent-ils alors défendre à tout prix le *statu quo*, les cabinets finirent par comprendre qu'une minorité en pleine décadence, oisive, abrutie, croupissant dans l'ignorance et la

fainéantise, et décroissant à vue d'œil, ne pouvait en aucune façon s'arroger le droit d'opprimer et de traiter en esclave une majorité énorme, active, courageuse, intelligente, industrieuse, ayant avec l'Europe une grande affinité de mœurs, de souvenirs et de relations qui vont s'augmentant de jour en jour et la font courir à grands pas vers la civilisation.

Aussi les puissances chrétiennes, pour prévenir la catastrophe dont l'équilibre européen était menacé par le déplacement de la puissance souveraine de ces contrées, obligèrent-elles l'empereur de Byzance, ou sultan, de proclamer enfin l'égalité des droits entre tous ses sujets *sans distinction de race et de religion*, et décrètèrent-elles, dans le traité de Paris, la réforme complète de l'administration de ce pays et la reconstitution d'un gouvernement loyal, basé sur les principes gouvernementaux des nations civilisées.

Ces trois castes religieuses se répartissent ainsi :

1° Chrétiens.	18,220,000
2° Mahométans. . . .	14,120,000
3° Israélites.	800,000

Ce qui donne, on le voit, pour la totalité de la population de l'empire byzantin, *trente-trois millions quatre cent quarante mille citoyens* en Europe, en Asie et en Afrique.

I. — LA CASTE CHRÉTIENNE.

Cette caste, on l'a vu, est la plus nombreuse, et les 18,220,000 âmes dont elle se compose se répartissent ainsi : 12,720,000 en Europe, 5,400,000 en Asie, et 400,000 en Afrique.

Les différentes nationalités dont se compose cette caste dans l'empire byzantin européen sont :

1° — Les Grecs, au nombre de	3,500,000 âmes.
2° — Les Albanais..........	1,000,000
3° — Les Daces (ou Roumains)	3,200,000
4° — Les Thraces (ou Bulgares)	2,800,000
5° — Les Serbes............	1,100,000
6° — Les Bosniaques........	1,000,000
7° — Les Monténégrins......	120,000
Soit......	12,720,000

Les nationalités dont elle se compose en Asie sont :

1° — Les Ions..............	1,300,000 âmes.
2° — Les Arméniens........	3,300,000
3° — Les Syriaques.........	500,000
4° — Les Kurdes...........	100,000
5° — Les Caramans.........	200,000
Soit......	5.400,000

La nationalité de la caste chrétienne d'Afrique est celle des Copthes. Ceux-ci et les autres chrétiens disséminés sur ce continent forment une population de.............................. 400,000 âmes.

1° GRECS. — Il serait superflu de parler ici du caractère naturel, de l'état social et des tendances politiques de cette nationalité chrétienne, qui fait encore partie de l'empire byzantin, ainsi que des professions qu'elle exerce; il suffit de lire ce que nous en avons déjà dit dans notre *Mémoire sur les Grecs du royaume de Grèce et ceux de l'empire du sultan.* Ce peuple, comme on le sait, parle la langue de ses ancêtres et conserve le caractère, les sentiments, les mœurs et les usages et jusqu'aux défauts de ces illustres civilisateurs du monde.

2° ALBANAIS. — (Appelés dans leur langue *Scipitars.*) Quelques auteurs font descendre cette nationalité chrétienne des anciens Pelasges, et d'autres prétendent que ce sont les anciens Macédoniens (1). Néanmoins tout le monde est d'accord qu'ils ont la même origine que les Grecs: leur caractère d'ailleurs le prouve suffisamment.

Les Albanais sont intelligents, impressionnables, belliqueux et laborieux: ils poussent la sincérité si

(1) Méhémet Ali, pacha d'Égypte, né à Cavala, en Albanie, se vantait d'être le compatriote d'Alexandre le Grand.

loin, qu'ils annoncent même à leur ennemi le mal qu'ils vont lui faire.

Les Albanais étaient tous chrétiens; mais depuis un siècle et demi une grande partie de cette population embrassa forcément l'islamisme : on voit jusqu'aujourd'hui, dans l'Albanie mahométane, les ruines de leurs églises. Mais ces Albanais renégats ont scrupuleusement conservé plusieurs principes du christianisme, entre autres celui de n'avoir qu'une seule femme. Ils ne daignent jamais s'appeler Turcs et méprisent jusqu'à l'excès ceux qui prétendent se donner cette qualification. Ils pratiquent si peu la religion du prophète, que les autres mahométans les considèrent comme hérétiques.

La langue albanaise est un jargon dont on n'a pu jusqu'ici découvrir la véritable origine. Elle est très-pauvre et n'a ni littérature, ni livres, par la simple raison qu'elle manque d'alphabet.

Pour écrire, les Albanais emploient les lettres grecques. Le père Matranca, savant albanais, dans un livre qu'il a publié sur l'origine de son pays, soutient que la langue grecque vient de l'albanaise, celle-ci étant, dit-il, celle que les anciens Pélasges parlaient.

L'armée des musulmans envahit l'Albanie en 1435; mais le vaillant Skender-bey (1) les en chassa en 1444.

(1) Le nom chrétien de Skender-bey est *Georges Castriotès.*

Peu après les sultans s'en emparèrent de nouveau; depuis lors les Albanais n'ont jamais cessé de se révolter contre leurs oppresseurs et de les exposer très-souvent à de très-grands périls.

Les Albanais sont célèbres par leur activité, leur beauté et leur courage : bien qu'ils soient restés trop en arrière dans la civilisation, cependant tous les orientalistes s'accordent à dire qu'ils seront bientôt tout à fait confondus avec les Grecs.

3° ROUMAINS. — Ils sont conus dans l'histoire sous le nom de *Daces*, et n'ont pris le nom de *Roumains* que comme un symbole de restauration nationale et par calcul politique, depuis environ trente ans.

La *Valachie* et la *Moldavie* formaient autrefois deux États indépendants; leurs princes se distinguèrent dans la carrière des armes, surtout dans leurs guerres fréquentes contre les mahométans, jusqu'au quinzième siècle, époque à laquelle ces deux principautés se sont soumises à la Sublime Porte, mais avec capitulation.

En 1716, le gouvernement du sultan usurpa les droits de ces pays et remplaça arbitrairement les princes indigènes de Valachie et de Moldavie par des Grecs, qu'il nommait et destituait suivant le caprice des pachas et des favoris.

Cette usurpation dura jusqu'en 1821, époque à laquelle la Sublime Porte, ayant exclu tout Grec de son service, et se trouvant empêchée par la Russie

de faire gouverner ces deux principautés par des pachas, fut forcée d'y nommer des princes indigènes.

Aujourd'hui les Daces, malgré la mutilation de leurs droits, sont encore, grâce au traité de Paris, le peuple chrétien de l'empire byzantin le plus favorisé, après leurs frères du royaume de Grèce.

4° Bulgares, ou mieux *Thraces* (le mot *bulgare* n'étant qu'un adjectif qui veut dire *ex-montagnard*). — Ils sont de race slave; cependant c'est sous le nom de *Bulgares* que ce peuple a formé, pendant plusieurs siècles, un royaume indépendant, et qu'il fut deux fois réuni à l'empire byzantin sous Jean Zimiscès en 969 et sous Basile II en 1018. Mais, en 1186, il s'en sépara de nouveau et composa le royaume dit *bulgaro-valaque*, qui dura jusqu'en 1390, lorsque Bajazet soumit la Bulgarie à sa domination.

Les Thraces sont robustes, laborieux, sobres et hospitaliers. Quoiqu'ils soient naturellement soldats, depuis leur asservissement ils se sont, avec succès, adonnés à l'agriculture et à l'élève des bestiaux; mais leur caractère est toujours resté belliqueux et se conserve dans toute son énergie.

De nos jours encore on voit, dans les immenses vallées de la Bulgarie, des jeunes filles de quinze à vingt ans garder leurs troupeaux en portant à la ceinture d'énormes pistolets, et toujours prêtes à frapper courageusement tout brutal qui oserait s'attaquer à leur honneur ou à leur propriété. — L'infortunée

Nedella, dont la mort tragique a si douloureusement retenti dans toute l'Europe, était une de ces vierges héroïques!... Il en était de même des sept jeunes filles dont les journaux rappelaient récemment la courageuse défense contre une bande de brigands mahométans qui les avaient assaillies pendant qu'elles conduisaient leurs troupeaux, et qui vendirent si chèrement leur vie.

Mais l'état d'humiliation, de persécution, d'indigence et d'isolement où ses farouches ennemis tenaient ce peuple, n'avait pas permis aux Thraces de participer, malgré leur intelligence naturelle, aux progrès du siècle et aux bienfaits de la civilisation, du moins autant que les Grecs et les Daces. Si parfois de temps à autre quelques-uns d'entre eux se distinguaient de leurs compatriotes par leur instruction et leur connaissance du monde, ce n'était qu'en s'éloignant de cette vallée de désolation!... Cependant, depuis la révolution grecque, ils ont fait plus de progrès, que d'autres nations n'en auraient faits en plusieurs siècles.

Les Thraces ou *Bulgares* ont toujours été confondus avec les Grecs, à cause de l'identité du rite et de leurs sympathies mutuelles. Mais depuis quelques années leurs ennemis se sont attachés à les isoler par de sourdes et banales menées. Les intérêts personnels du clergé furent notamment la principale cause de cette mésintelligence. Dès le quatorzième siècle les Bulgares avaient un patriarche indigène choisi par le peuple

et le clergé bulgare, et qu'on faisait ensuite confirmer par l'Eglise de Constantinople. Ce prélat, quoiqu'il fût uni avec toutes les Églises homodoxes (des mêmes principes), était pourtant indépendant dans ses fonctions administratives. Mais comme les patriarches bulgares encourageaient les chrétiens à reconquérir leur liberté, ceux de Constantinople persuadèrent, en 1737, à la Sublime Porte de les remplacer par des évêques grecs, ce qui eut lieu. C'est cette usurpation du patriarche de Constantinople, contraire aux principes constitutifs de l'Église byzantine, qui fut la principale, sinon l'unique cause de ce refroidissement des Bulgares envers les Grecs!... Heureusement pour la commune patrie, les progrès des lumières ont fait aujourd'hui comprendre aux uns et aux autres que le salut de toutes les populations byzantines est tout entier dans leur étroite union, parce qu'elle n'empêchera jamais chaque nationalité de conserver ses droits locaux, et de les exercer et régler comme bon lui semblera.

5° Serbes. — Cette nationalité byzantine est aussi de race *slave*. Les Serbes eurent leurs propres rois jusqu'en 923, lorsqu'ils furent réunis aux Bulgares, et plus tard, en 949, réunis avec ceux-ci à l'empire byzantin; ils s'en séparèrent en 1039, pour y être réunis de nouveau en 1105. En 1151 enfin les Serbes fondèrent un puissant Etat indépendant.

Au quatorzième siècle, Étienne Douchan, le plus

célèbre des rois de ce nouvel État, ajouta à son royaume une partie de la Bulgarie et presque toute la Macédoine; mais en 1459 toute la Servie, excepté Belgrade, qui résista jusqu'en 1521, tomba sous la domination de l'armée des musulmans.

Depuis cette époque les Serbes sont presque continuellement en révolte contre la Sublime Porte.

En 1804 le célèbre Tzerni-Guiorgui (Georges le Noir) parvint à se faire reconnaître par le sultan *Prince de Servie.* A la paix de Bucharest, en 1812, ce pays fut rendu à la Sublime Porte par les Russes. En 1816, une nouvelle révolte éclata sous Miloch Obrenovitz, que la Porte n'avait pu dompter, et l'indépendance de la Servie, sous la suzeraineté du sultan, fut confirmée en 1829 par le traité d'Andrinople.

Les Serbes s'occupent de l'agriculture et surtout de l'élève des bestiaux. Ils sont belliqueux, sombres, d'une constitution forte et d'un caractère fier et indépendant.

6° Bosniaques. — Ils sont également d'origine slave et firent partie du royaume d'Esclavonie jusqu'à l'an 1127, qu'ils furent subjugués par les Hongrois, avec lesquels ils s'unirent. Mais ils s'en séparèrent en 1370 et se constituèrent en royaume indépendant, dont le premier souverain fut Twartko.

En 1401 les Bosniaques devinrent tributaires du sultan, et en 1463 la Sublime Porte, selon son ha-

bitude, foulant aux pieds leurs droits, convertit leur pays en province mahométane et le réunit aux autres lambeaux de l'empire byzantin. L'excès d'oppression sous laquelle n'ont cessé de gémir les Bosniaques, les a empêchés de se développer.

Les Bosniaques cultivent la terre et sont d'excellents soldats ; ils ont le sentiment de la liberté et sont toujours prêts à secouer le joug de leurs oppresseurs. Aujourd'hui même ils sont en état d'insurrection ; mais c'est au nom du sultan Abdul-Medjid qu'ils luttent contre la tyrannie et les exactions des fonctionnaires mahométans.

7° MONTÉNÉGRINS. — Les Monténégrins, ainsi que les *Maïnotes* de la Morée, sont les deux seuls peuples chrétiens de l'empire byzantin qui n'ont jamais été tout à fait soumis à la Porte Ottomane. Ils ont courageusement défendu et conservé leur indépendance depuis la chute de la dernière dynastie chrétienne du trône de Constantinople et jusqu'à nos jours.

Les Monténégrins sont aussi d'origine slave; leur pays faisait autrefois partie de l'Illyrie. Ils ont été gouvernés par un *vladika* (prince-évêque) jusqu'à l'époque du prince actuel, Danillo, qui sépara les deux pouvoirs, garda pour lui-même le pouvoir temporel et donna le spirituel à un évêque.

De nos jours la bravoure et le caractère des Monténégrins, ainsi que la prudence de leur prince, ont

tellement retenti par le monde, qu'il serait inutile d'en parler ici.

8° Ions. — Ce sont les Grecs de l'Asie, connus dans l'antiquité sous le nom d'*Hellènes de l'Asie*, et dont les anciens Grecs et les Perses se disputaient la protection, à cause de leur position géographique, très-avantageuse aux entreprises de ces deux nations rivales. Le caractère, l'intelligence et les tendances politiques de ces Grecs de l'Asie ne diffèrent en rien de ceux de leurs conationaux de l'Europe : ils sont seulement restés plus en arrière dans la civilisation, parce que l'oppression et les vexations des gens du pouvoir et des particuliers mahométans y sont plus accablantes.

9° Arméniens. — Cette race chrétienne est originaire de l'Asie, où elle compte environ trois millions d'âmes.

Les Arméniens sont aujourd'hui répandus dans toutes les villes commerciales de l'empire byzantin européen, au nombre approximatif de 300,000, dans le but d'y exercer le commerce. A Constantinople principalement, ils occupent différentes fonctions financières: les uns sont banquiers, d'autres fournisseurs des riches mahométans ou entrepreneurs de différentes opérations de l'État. C'est la seule nation chrétienne de l'Orient qui ait gardé, même en Europe, les mœurs et les usages des mahométans de

l'Asie, et dont la langue habituelle soit la langue turque. L'origine de cette nation se perd dans l'antiquité. Elle avait des rois indigènes 2100 ans avant Jésus-Christ. Mais en l'an 2000 les Arméniens furent subjugués par les Assyriens, sous lesquels ils restèrent deux siècles. Ils s'en délivrèrent alors pour tomber sous la domination des Mèdes, d'Alexandre le Grand et enfin des Romains. Les Arméniens sont la première nation chrétienne qui fut envahie par les Turcs (au dixième siècle). Aujourd'hui ils font d'admirables progrès dans la civilisation.

10° Syriaques. — La Syrie actuelle est composée d'une foule de nationalités, restes des différents petits États chrétiens qui formaient autrefois le royaume des Séleucides. — Les Syriaques sont les premiers qui, après les Judéens, ont accepté l'Évangile.

Parmi ces peuples chrétiens les Maronites et les Druses ont, depuis 1842, obtenu des chefs indigènes et ne sont plus que tributaires de la Porte.

11° Kurdes. — Ils sont Mèdes d'origine et les chrétiens suivent le rite nestorien. Ils ont un évêque indépendant, qui est une espèce de pape, à qui succède son plus proche parent.

12° Caramans. — Ce sont de restes des Phrygiens, des Galates et des Cappadoces. Mahométans et chrétiens, tous parlent la langue turque.

13° Cophtes. — C'est la nationalité chrétienne la plus répandue et la plus distincte en Afrique, et que l'on suppose être la race des anciens habitants de l'Égypte.

II. — LA CASTE MAHOMÉTANE.

Cette caste comprend environ 14,120,000 âmes, dont 1,820,000 en Europe, 7,500,000 en Asie, et 4,800,000 en Afrique.

Les différentes nationalités dont se compose la caste mahométane en Europe sont :

1° — Grecs	300,000
2° — Albanais	500,000
3° — Bosniaques	400,000
4° — Thraces	600,000
5° — Tartares	20,000
	1,820,000

Les nationalités mahométanes de l'Asie sont :

1° — Anatoliens ou mahométans de l'Asie Mineure	2,000,000
2° — Syriaques, Mésopotamiens et autres restes des nations de l'Asie centrale	2,000,000
3° — Kurdes	1,000,000
4° — Arabes	1,000,000
	6,000,000

l'Asie, et dont la langue habituelle soit la langue turque. L'origine de cette nation se perd dans l'antiquité. Elle avait des rois indigènes 2100 ans avant Jésus-Christ. Mais en l'an 2000 les Arméniens furent subjugués par les Assyriens, sous lesquels ils restèrent deux siècles. Ils s'en délivrèrent alors pour tomber sous la domination des Mèdes, d'Alexandre le Grand et enfin des Romains. Les Arméniens sont la première nation chrétienne qui fut envahie par les Turcs (au dixième siècle). Aujourd'hui ils font d'admirables progrès dans la civilisation.

10° Syriaques. — La Syrie actuelle est composée d'une foule de nationalités, restes des différents petits États chrétiens qui formaient autrefois le royaume des Séleucides. — Les Syriaques sont les premiers qui, après les Judéens, ont accepté l'Évangile.

Parmi ces peuples chrétiens les Maronites et les Druses ont, depuis 1842, obtenu des chefs indigènes et ne sont plus que tributaires de la Porte.

11° Kurdes. — Ils sont Mèdes d'origine et les chrétiens suivent le rite nestorien. Ils ont un évêque indépendant, qui est une espèce de pape, à qui succède son plus proche parent.

12° Caramans. — Ce sont de restes des Phrygiens, des Galates et des Cappadoces. Mahométans et chrétiens, tous parlent la langue turque.

13° Cophtes. — C'est la nationalité chrétienne la plus répandue et la plus distincte en Afrique, et que l'on suppose être la race des anciens habitants de l'Égypte.

II. — LA CASTE MAHOMÉTANE.

Cette caste comprend environ 14,120,000 âmes, dont 1,820,000 en Europe, 7,500,000 en Asie, et 4,800,000 en Afrique.

Les différentes nationalités dont se compose la caste mahométane en Europe sont :

1° — Grecs	300,000
2° — Albanais	500,000
3° — Bosniaques	400,000
4° — Thraces	600,000
5° — Tartares	20,000
	1,820,000

Les nationalités mahométanes de l'Asie sont :

1° — Anatoliens ou mahométans de l'Asie Mineure	2,000,000
2° — Syriaques, Mésopotamiens et autres restes des nations de l'Asie centrale	2,000,000
3° — Kurdes	1,000,000
4° — Arabes	1,000,000
	6,000,000

l'Asie, et dont la langue habituelle soit la langue turque. L'origine de cette nation se perd dans l'antiquité. Elle avait des rois indigènes 2100 ans avant Jésus-Christ. Mais en l'an 2000 les Arméniens furent subjugués par les Assyriens, sous lesquels ils restèrent deux siècles. Ils s'en délivrèrent alors pour tomber sous la domination des Mèdes, d'Alexandre le Grand et enfin des Romains. Les Arméniens sont la première nation chrétienne qui fut envahie par les Turcs (au dixième siècle). Aujourd'hui ils font d'admirables progrès dans la civilisation.

10° SYRIAQUES. — La Syrie actuelle est composée d'une foule de nationalités, restes des différents petits États chrétiens qui formaient autrefois le royaume des Séleucides. — Les Syriaques sont les premiers qui, après les Judéens, ont accepté l'Évangile.

Parmi ces peuples chrétiens les Maronites et les Druses ont, depuis 1842, obtenu des chefs indigènes et ne sont plus que tributaires de la Porte.

11° KURDES. — Ils sont Mèdes d'origine et les chrétiens suivent le rite nestorien. Ils ont un évêque indépendant, qui est une espèce de pape, à qui succède son plus proche parent.

12° CARAMANS. — Ce sont de restes des Phrygiens, des Galates et des Cappadoces. Mahométans et chrétiens, tous parlent la langue turque.

13° Cophtes. — C'est la nationalité chrétienne la plus répandue et la plus distincte en Afrique, et que l'on suppose être la race des anciens habitants de l'Égypte.

II. — LA CASTE MAHOMÉTANE.

Cette caste comprend environ 14,120,000 âmes, dont 1,820,000 en Europe, 7,500,000 en Asie, et 4,800,000 en Afrique.

Les différentes nationalités dont se compose la caste mahométane en Europe sont :

1° — Grecs	300,000
2° — Albanais	500,000
3° — Bosniaques	400,000
4° — Thraces	600,000
5° — Tartares	20,000
	1,820,000

Les nationalités mahométanes de l'Asie sont :

1° — Anatoliens ou mahométans de l'Asie Mineure	2,000,000
2° — Syriaques, Mésopotamiens et autres restes des nations de l'Asie centrale	2,000,000
3° — Kurdes	1,000,000
4° — Arabes	1,000,000
	6,000,000

l'Asie, et dont la langue habituelle soit la langue turque. L'origine de cette nation se perd dans l'antiquité. Elle avait des rois indigènes 2100 ans avant Jésus-Christ. Mais en l'an 2000 les Arméniens furent subjugués par les Assyriens, sous lesquels ils restèrent deux siècles. Ils s'en délivrèrent alors pour tomber sous la domination des Mèdes, d'Alexandre le Grand et enfin des Romains. Les Arméniens sont la première nation chrétienne qui fut envahie par les Turcs (au dixième siècle). Aujourd'hui ils font d'admirables progrès dans la civilisation.

10° Syriaques. — La Syrie actuelle est composée d'une foule de nationalités, restes des différents petits États chrétiens qui formaient autrefois le royaume des Séleucides. — Les Syriaques sont les premiers qui, après les Judéens, ont accepté l'Évangile.

Parmi ces peuples chrétiens les Maronites et les Druses ont, depuis 1842, obtenu des chefs indigènes et ne sont plus que tributaires de la Porte.

11° Kurdes. — Ils sont Mèdes d'origine et les chrétiens suivent le rite nestorien. Ils ont un évêque indépendant, qui est une espèce de pape, à qui succède son plus proche parent.

12° Caramans. — Ce sont de restes des Phrygiens, des Galates et des Cappadoces. Mahométans et chrétiens, tous parlent la langue turque.

13° Cophtes. — C'est la nationalité chrétienne la plus répandue et la plus distincte en Afrique, et que l'on suppose être la race des anciens habitants de l'Égypte.

II. — LA CASTE MAHOMÉTANE.

Cette caste comprend environ 14,120,000 âmes, dont 1,820,000 en Europe, 7,500,000 en Asie, et 4,800,000 en Afrique.

Les différentes nationalités dont se compose la caste mahométane en Europe sont :

1° — Grecs	300,000
2° — Albanais	500,000
3° — Bosniaques	400,000
4° — Thraces	600,000
5° — Tartares	20,000
	1,820,000

Les nationalités mahométanes de l'Asie sont :

1° — Anatoliens ou mahométans de l'Asie Mineure	2,000,000
2° — Syriaques, Mésopotamiens et autres restes des nations de l'Asie centrale	2,000,000
3° — Kurdes	1,000,000
4° — Arabes	1,000,000
	6,000,000

l'Asie, et dont la langue habituelle soit la langue turque. L'origine de cette nation se perd dans l'antiquité. Elle avait des rois indigènes 2100 ans avant Jésus-Christ. Mais en l'an 2000 les Arméniens furent subjugués par les Assyriens, sous lesquels ils restèrent deux siècles. Ils s'en délivrèrent alors pour tomber sous la domination des Mèdes, d'Alexandre le Grand et enfin des Romains. Les Arméniens sont la première nation chrétienne qui fut envahie par les Turcs (au dixième siècle). Aujourd'hui ils font d'admirables progrès dans la civilisation.

10° Syriaques. — La Syrie actuelle est composée d'une foule de nationalités, restes des différents petits États chrétiens qui formaient autrefois le royaume des Séleucides. — Les Syriaques sont les premiers qui, après les Judéens, ont accepté l'Évangile.

Parmi ces peuples chrétiens les Maronites et les Druses ont, depuis 1842, obtenu des chefs indigènes et ne sont plus que tributaires de la Porte.

11° Kurdes. — Ils sont Mèdes d'origine et les chrétiens suivent le rite nestorien. Ils ont un évêque indépendant, qui est une espèce de pape, à qui succède son plus proche parent.

12° Caramans. — Ce sont de restes des Phrygiens, des Galates et des Cappadoces. Mahométans et chrétiens, tous parlent la langue turque.

13° Cophtes. — C'est la nationalité chrétienne la plus répandue et la plus distincte en Afrique, et que l'on suppose être la race des anciens habitants de l'Égypte.

II. — LA CASTE MAHOMÉTANE.

Cette caste comprend environ 14,120,000 âmes, dont 1,820,000 en Europe, 7,500,000 en Asie, et 4,800,000 en Afrique.

Les différentes nationalités dont se compose la caste mahométane en Europe sont :

1° — Grecs	300,000
2° — Albanais	500,000
3° — Bosniaques	400,000
4° — Thraces	600,000
5° — Tartares	20,000
	1,820,000

Les nationalités mahométanes de l'Asie sont :

1° — Anatoliens ou mahométans de l'Asie Mineure	2,000,000
2° — Syriaques, Mésopotamiens et autres restes des nations de l'Asie centrale	2,000,000
3° — Kurdes	1,000,000
4° — Arabes	1,000,000
	6,000,000

caste mahométane, vont à la mosquée, font le ramazan et passent pour sectateurs du Koran; mais ils ont, en secret, des noms hébreux, pratiquent la loi mosaïque, ont une synagogue et ne se marient qu'entre eux. — Salonique compte également un pareil nombre de ces pseudo-mahométans. — A Trébizonde, 50,000 âmes environ qui passent pour mahométans, sont en secret chrétiens du rite oriental.

6° Tartares. — Cette race, originaire de l'Asie, paraît s'être établie à Dobritza, dans l'empire byzantin européen, depuis la chute des dynasties chrétiennes de Constantinople.

Les descendants de cette race n'ont jamais voulu accepter le nom de *Turcs;* ils méprisent même tellement la langue de leurs conquérants, qu'ils ne daignent jamais la parler et n'emploient que le dialecte tartare.

7° Arabes. — On désigne sous le nom d'Arabes les habitants des trois grandes contrées asiatiques appelées ordinairement *Arabie Pétrée, Arabie déserte* et *Arabie heureuse.*

L'Arabie est le berceau de l'islamisme. La Mecque, où naquit Mahomet en 622, fut même durant quelque temps la résidence des Kalifes, seuls légitimes successeurs religieux et politiques de l'empire des *musulmans* (vrais croyants), que fonda Mahomet.

Le caractère, les mœurs et l'intelligence des Arabes diffèrent beaucoup de ceux des Turcs.

Tout le monde sait que les Arabes ont longtemps cultivé les sciences et les arts, et que l'Occident en reçut d'eux plusieurs notions.

Les Abbassides, successeurs légitimes du prophète, transportèrent le siége du kalifat à Bagdad, l'ancienne Séleucie, où ils continuèrent à régner jusque vers le treizième siècle. C'est vers cette époque que les chefs des hordes turques qui s'étaient mises depuis quelque temps au service des Kalifes et avaient embrassé l'islamisme, afin de jouir des honneurs et des titres accordés aux seuls musulmans, renversèrent la dynastie légitime des successeurs de Mahomet et envahirent les États des seuls véritables Kalifes.

Depuis leur chute les Arabes sont retombés dans la barbarie. La plupart d'entre eux, notamment les Bédouins, vivent du pillage. De nos jours, Méhémet-Aly, pacha d'Egypte, en a assujetti une partie et s'est occupé à les retirer de leur état sauvage; mais le traité de 1840 ayant rendu nominalement à la Sublime Porte la totalité de l'Arabie, le désordre y a repris le dessus, et les derniers événements de Djeddah, et mille autres qui passent inaperçus, attestent hautement que la Sublime Porte n'a en Arabie, comme dans la presque totalité de ses provinces, qu'une *domination nominale*.

8° Kurdes. — Cette race paraît descendre des anciens Mèdes; leur religion est la mahométane, à laquelle se trouvent mêlés quelques dogmes des mages.

La langue des Kurdes est composée d'arabe et de persan.

Les Kurdes ne sont que nominalement soumis aux Turcs, qu'ils détestent et méprisent. Ceux-ci, par contre, quoiqu'ils les haïssent, ont peur d'eux et les laissent vivre comme ils veulent : les collecteurs d'impôts eux-mêmes n'osent les inquiéter.

9° Lazes. — Ce sont les anciens *Colches*. Ils n'ont embrassé l'islamisme qu'au seizième siècle; mais depuis lors ce n'est que nominalement qu'ils dépendent de la Sublime Porte.

Les Lazes sont féroces et persécutent les chrétiens.

10° Mésopotamiens. — C'est un mélange des peuples asiatiques, parthes, arabes, chaldéens, assyriens, qui, de temps immémorial, se sont établis, comme leur nom l'indique, *entre les deux fleuves*, l'Euphrate et le Tigre. L'histoire les nomme dans ses pages depuis les temps les plus reculés. Les Mésopotamiens n'ont de commun avec les mahométans de l'Europe que la religion.

11° Turkomans. — C'est la seule race mahométane qui peut avoir la même origine que les Turcs, et à laquelle on puisse donner ce nom.

Il serait difficile d'établir bien distinctement l'origine de toutes les races de l'Asie qui, ayant été envahies par l'armée des musulmans ou vrais croyants, et ayant embrassé l'islamisme, ont été qualifiées du

nom de *Turcs* par les chrétiens, qui le leur donnèrent à cette époque par mépris et pour désigner leur barbarie. Toutefois, ces mahométans de différentes races, et jusqu'aux Turcs d'origine, ainsi que les chefs mêmes de leur dynastie, n'ont jamais voulu accepter le nom de *Turcs*, qui, dans leur langue, signifie *rustre*, leur ayant toujours paru une insulte (1).

Quant à la domination réelle du pouvoir sur les différents peuples mahométans qui entrent dans la composition de l'empire byzantin, tout ce que nous

(1) Ce n'est que depuis la publication de notre livre : *Les réformes de l'empire byzantin*, en 1858, que l'ambassade du sultan à Paris conçut une telle frayeur de nos observations sur cette question, qu'elle s'empressa de changer immédiatement l'inscription de son grand sceau, *Ambassade ottomane à Paris*, pour la remplacer par celle d'*Ambassade turque à Paris*, ainsi que les en-têtes et toutes les qualifications de sa correspondance officielle, et jusqu'au registre de ses minutes. Le chargé d'affaires de l'ambassade nous écrivait même, sans en avoir aucun motif, une lettre officielle par laquelle il nous invitait de nous rendre *en Turquie*, nous promettant *de répondre de la sûreté de notre personne dans quelque partie que ce soit de l'empire ottoman!!!...* Cette lettre portait n° 1 du registre de l'ambassade (au septième mois de l'année!!!), et avait en tête : *Ambassade de Turquie, à Paris.*— Signé, *le chargé d'affaires de Turquie, à Paris*, HAÏDAR-EFFENTI, et dont l'énorme sceau avait pour inscription : *Ambassade de Turquie à Paris!!!* C'était à l'époque du massacre de Djeddah!... Nos représentants à Paris voulaient-ils entendre par là que dans ces dernières circonstances ils se sont conduits en *vrais Turcs* à l'égard de la France!.... Sur ce point nous sommes pleinement de leur avis. (Nous publierons cette curieuse pièce dans nos *Mémoires et Correspondances.*)

avons pu apprendre à ce sujet à nos lecteurs se trouve résumé dans le remarquable ouvrage de M. le comte d'Escayrac, qui s'exprime en ces termes: « En « effet, si les frontières ottomanes qui regardent « l'Europe ou le Caucase sont consacrées par des « traités, il est juste d'ajouter que sous d'autres di- « rections l'empire turc n'est pas nettement limité. « Si l'on s'en rapportait aux Turcs, on ne sait vrai- « ment où finiraient les domaines de ces maîtres du « monde : ils menacent les Monténégrins comme des « sujets rebelles; depuis des siècles, cependant, cette « petite poignée de héros les repousse et les châtie, « l'Europe attentive admire ces hommes libres, prête « à les venger au besoin. L'Abyssinie compte au « nombre de ces provinces que les Turcs se don- « nent sur le papier trop complaisant; ils n'y sont, « cependant, pas même admis à titre de visiteurs. « Ils ont quelques soldats à la Mecque et à Médine : « s'ensuit-il que l'Arabie tout entière leur appar- « tient? Tunis est-il à eux comme ils aiment à le « dire? Où sont enfin leurs frontières en Afrique? « Si leurs prétentions pouvaient être admises, « leur souveraineté n'aurait d'autres limites que « celles de leurs connaissances géographiques; si « au contraire on tentait de les borner aux provin- « ces et aux villes dans lesquelles ils peuvent main- « tenir l'ordre et assurer la sécurité publique, « Constantinople même leur serait enlevé. Qu'est-ce « donc, je le demande, que cette Turquie, dont la

« carte même ne peut être qu'un rêve ou un men-
« songe (1)? »

12° Arabes d'Egypte. — Ce sont les descendants des anciens Arabes et Egyptiens qui forment maintenant le vice-royaume d'Égypte. Le prince est héréditaire et pris dans la famille de Méhémet-Aly pacha, fondateur de cet État, nominalement vassal de la Porte, à laquelle il paye annuellement un tribut modique, pouvant cependant le refuser quand il lui plaît.

13° Tunisiens. — Ce sont des Arabes, des Coulouglis et des restes d'anciens janissaires.

Les Tunisiens sont complétement indépendants de la Porte et gouvernés par un prince ou *bey*, élu à vie par l'armée. Leur pays est connu en Europe sous la dénomination de *Régence de Tunis*. Depuis quelques années le bey de Tunis se fait représenter dans différentes villes de l'Occident par des consuls et agents spéciaux, et s'occupe plus sérieusement que les ministres de la Porte à introduire dans ses États des réformes civilisatrices.

14° Tripolitains. — Ils appartiennent à la même race arabe que les Tunisiens. Ils sont gouvernés par un pacha qui reçoit seulement l'investiture de la Porte,

(1) Le comte d'Escayrac de Lauture, dans son remarquable ouvrage : *la Turquie et ses États.*

dont il ne dépend pas plus que le bey de Tunis. Ses États sont appelés en Occident *Régence de Tripoli.*

Nous avons dit au commencement de ce chapitre que toute la population de l'empire byzantin se divise en............ 18,520,000 chrétiens.

18,520,000	chrétiens.
14,120,000	mahométans.
800,000	israélites.
33,440,000	

Mais si des 14,120,000 mahométans nous déduisons les peuples qui ne dépendent que tout à fait nominalement de la Porte et qui ne lui sont d'aucun avantage, notamment :

Les Kurdes, au nombre d'un million,

Les Égyptiens, Tunisiens et Tripolitains, au nombre de quatre millions huit cent mille,

La caste mahométane se trouvera réduite au chiffre de 8,320,000, c'est-à-dire beaucoup moins de la moitié de la caste chrétienne.

III. — La caste israélite.

Cette caste comprend 800,000 âmes, dont 300,000 en Europe, 400,000 en Asie, et 100,000 en Afrique.

S'il est une nation orientale qui soit intéressée à la consolidation de l'empire byzantin, c'est incontestablement la nation hébraïque, laquelle mérite certainement que l'on tienne compte d'elle.

On ne peut oublier que cette nation, si grande par son histoire, si intéressante par ses malheurs, fut providentiellement la souche d'où le rameau chrétien s'est étendu sur le monde. Elle est donc liée par les mêmes intérêts, religieux et politiques, aux nations chrétiennes de l'empire byzantin; et si elle se sépare d'elles en cette partie de sa croyance qui lui fait attendre encore le Messie, elle se rattache complétement par sa morale à la religion élevée et civilisatrice qui gouverne aujourd'hui les peuples les plus puissants du monde.

Dès lors que les israélites ont avec leurs conationaux les chrétiens de l'empire byzantin une si grande affinité des principes, il importe d'établir la part sérieuse et active qu'ils doivent prendre nécessairement à la régénération de cet empire.

Etudiée sous ce point de vue, la question est la même pour les israélites que pour les chrétiens. Ils ont, les uns et les autres, des intérêts identiques en Orient. Comme ceux-ci, on les rencontre dans toutes les villes importantes, où ils remplissent les fonctions de négociants, banquiers, médecins, etc. Constantinople, Salonique, Damas, Smyrne, Beyrouth, Jérusalem, pour ne citer que les grandes villes, voient chaque année s'accroître la population, le commerce, et par là même l'influence de la nation hébraïque.

On peut même dire que les israélites sont toujours le véritable peuple indigène de la Palestine.

A Jérusalem, leur quartier occupe la partie la plus

importante de l'ancienne cité de Sion qui domine le temple. Ils ont là deux vastes synagogues, et, de toutes les parties du monde, bon nombre d'entre eux, lorsqu'ils sont parvenus à s'assurer par leur commerce un bien-être qui leur permet le repos, ils viennent s'établir dans la ville sainte pour se joindre un jour à leurs pères dans la vallée de Josaphat, au pied du temple.

Ils sont nombreux à Hébron, à Jaffa, à Naplouse, à Tabarich; ils occupent la ville tout entière de Saffeh; et, quoique disséminés dans toutes les contrées de l'ancien et du nouveau monde, on peut dire encore que le centre de leur nation c'est la Palestine, et par cela même l'empire byzantin, dont la Palestine est une des plus belles provinces.

Or, on ne peut se dissimuler qu'avec les dispositions des nations modernes à l'égard des israélites, ce peuple ne soit appelé à reprendre dans le monde sa part légitime de splendeur.

Si les Hébreux se sont soutenus au milieu de l'oppression barbare du moyen âge; si, parqués dans d'ignobles ghetto, ayant à lutter contre les haines et les préjugés d'une époque de fanatisme et de malheurs, ils ont pu maintenir leur existence, transmettre leur sang, conserver leur croyance, protéger leur fortune, se garder enfin comme corps de nation, que ne doivent-ils pas espérer, maintenant que leur émancipation est accomplie dans presque tous les Etats de l'Europe, que le pape Pie IX a enlevé à Rome

même les barrières de leur ghetto, que le parlement d'Angleterre s'ouvre devant eux, et qu'enfin, admis partout au sein de la grande famille européenne civilisée, ils prennent leur part à l'activité savante, industrielle et commerciale du monde?

Une douce et forte sympathie doit les porter d'autant plus à soutenir l'empire byzantin que là, au temps des diverses persécutions de l'Occident, ils trouvèrent cette précieuse liberté de conscience et un appui dans leurs intérêts temporels qui leur étaient formellement refusés par les gouvernements européens, accoutumés, dans leur faiblesse, à les proscrire brutalement.

Ainsi, au seizième siècle, les habitants de l'île de Candie, qui appartenait alors aux Vénitiens, s'étant livrés à quelques actes vexatoires contre les israélites, le patriarche de Constantinople, en ayant eu connaissance, écrivit, en 1567, une lettre que nous reproduisons ici en entier, comme un des plus honorables monuments de notre histoire; la voici :

MÉTROFANE,

« Par la grâce de Dieu, archevêque de Constantinople, Nouvelle-Rome, et Patriarche Œcuménique.

« Attendu que les israélites résidant en l'île de Candie ont « porté à notre connaissance que quelques-uns des chrétiens, « tantôt les calomnient auprès des seigneurs et magistrats de « cette île, et leur causent des vexations et des dommages in- « justes, tantôt se livrent contre eux à des voies de fait de la « manière la plus brutale, et tâchent en général de leur cau-

« ser injustement du mal, croyant ainsi se faire un mérite au-
« près de Dieu. A ces causes nous déclarons que tous les chré-
« tiens qui se livrent à de pareils actes, et calomnient les Ju-
« déens pour leur causer des dommages injustes, ou bien, non
« satisfaits du jugement qu'auraient prononcé les illustres ma-
« gistrats, se portent à des voies de fait contre ces israélites,
« sont *ipso-facto* excommuniés, maudits de Dieu tout-puissant
« et damnés après leur mort. *L'injustice, quel que soit celui qui en*
« *est l'objet, est toujours injustice ; et l'homme qui a fait du*
« *mal à quelqu'un ne sera pas justifié sur le prétexte qu'il a fait*
« *du mal à un homme d'une autre religion ; Jésus-Christ Notre*
« *Seigneur a dit dans son Évangile : Ne maltraitez et ne ca-*
« *lomniez personne. Il n'a pas fait de distinction, et n'a pas*
« *permis aux hommes pieux de nuire à ceux qui ne le sont pas.*

« Nous voulons donc qu'il soit porté remède et qu'il soit mis
« un terme à ces mauvaises actions. A cet effet, nous avons dé-
« livré ces présentes, qui seront lues publiquement dans toute
« l'île.—An du monde 7076. » (Crusius, *Turco-Grecia,* p. 281.)

Au commencement même de notre siècle, un israélite renégat d'Allemagne, l'ex-rabbin Salomon, ayant publié à Yassi, en Moldavie, sous le nom de *Néophyte,* un livre sur les prétendues atrocités de la religion mosaïque contre les chrétiens, provoqua une émeute fanatique du peuple moldave contre cette infortunée caste. Alexandre Mourouzy, prince régnant de ce pays, arrêta et mit en prison ce Salomon ou Néophyte, et voulait même le condamner aux travaux forcés à perpétuité. Mais le patriarche de Constantinople, Callinique IV, écrivit alors au prince Mourouzy une lettre en faveur de ce misérable imposteur, laquelle est la preuve la plus glorieuse des

principes tolérants des chrétiens byzantins. Voici la traduction de cette lettre :

CALLINIQUE,

« Par la grâce de Dieu, archevêque de Constantinople, Nouvelle Rome, et Patriarche Œcuménique.

« Très-illustre et très-pieux woïvode Alexandre Mourouzy, « seigneur et prince de toute la Moldavie, fils bien-aimé en « Jésus de notre médiocrité, que la grâce de Dieu et notre bé-« nédiction soient avec vous.

« Nous avons appris avec une profonde douleur les événe-« ments qui se sont passés dans votre capitale, et des personnes « dignes de foi nous en ont exactement expliqué la cause pri-« mitive. Nous avons été indigné des manœuvres de ceux qui « ne cessent de vexer l'Église de Dieu par toute espèce de « moyens, ainsi que des perturbations sociales, anti-chré-« tiennes, et tout à fait étrangères à nos mœurs, qu'un Judéen a « osé fomenter chez un peuple professant le rit chrétien orien-« tal. Mais, d'un autre côté, nous avons éprouvé une grande « consolation en apprenant en même temps la conduite pleine « de prudence, d'humanité et véritablement chrétienne de « Votre Altesse.

« Vous avez donc accompli, notre cher fils, un acte tout à « fait orthodoxe, d'un côté, en protégeant contre la fureur de la « populace les innocents adhérents à la loi mosaïque, sachant « bien que, suivant l'Apôtre, Dieu seul est le juge de leurs « âmes, et, de l'autre, en ordonnant l'arrestation de celui qui « paraissait être la cause de tout le mal.

« Mais, comme nous apprenons en même temps que, pour « faire un exemple qui puisse profiter aux autres, Votre « Altesse veut encore condamner le coupable au travail des sa-« lines, nous vous conseillons paternellement de vous désister « de cette intention. Car aucun canon de l'Église ne nous per-

« met de punir corporellement les péchés de la conscience,
« lors même que ces péchés ont indirectement provoqué des
« crimes sociaux, comme dans la circonstance dont il s'agit,
« parce qu'il n'y a que Dieu qui puisse juger les consciences.
« Il faut même ici prendre en considération que peut-être ce
« malheureux renégat n'a pas tout à fait agi en conscience,
« mais qu'il a été plutôt l'instrument des autres !...

« Il serait donc plus convenable d'expulser du troupeau du
« Christ ce faussaire judéen, et de faire proclamer par l'auto-
« rité ecclésiastique que son libelle est un tissu de mensonges
« contraires à l'opinion de l'Église, afin de lui ôter le moyen de
« tromper et de pervertir dorénavant les gens simples par de
« pareils radotages; car c'est jusque-là que l'Église nous per-
« met d'aller. Mais si l'israélite Salomon veut être compté
« parmi les chrétiens, qu'il aille dans un des monastères du
« mont Athos, où, après avoir bien appris les véritables dogmes
« de l'Église orientale du Christ, il pourra reconnaître ses er-
« reurs et se sauver par le repentir.

« De plus, nous sommes convaincu que Votre Altesse pren-
« dra soin des familles des Judéens victimes de l'emportement
« du peuple, et les soulagera en même temps, conformément
« aux vertus éminentes qui ont toujours distingué l'illustre fa-
« mille des Mourouzy, et en prince pieux et orthodoxe. Car le
« principal devoir d'un prince vraiment chrétien, est de pren-
« dre le même soin de tous ses sujets et de les protéger égale-
« ment tous, quelle que soit la religion que chacun d'eux pro-
« fesse.

« Que la grâce et la miséricorde de Dieu soient avec vous,
« ainsi que nos humbles prières et notre bénédiction paternelle.

« Constantinople, au mois de mars, Ire de l'indiction,
« 1804 (1). »

(1) Nous reproduisons ici la copie de l'original de ces deux su-

Ces souvenirs de protection donnés par le chef de la religion byzantine lorsqu'une oppression si dure et si brutale pesait sur eux dans tout l'Occident, doit réveiller aujourd'hui un sentiment de pieuse reconnaissance dans le cœur de la nation appelée certai-

blimes lettres écrites en langue grecque, que nous empruntons : la première à l'ouvrage du savant Crusius, intitulé *Turco-Grecia*, et la seconde à l'original de cette lettre, conservé dans les archives de la famille Mourouzy; les voici :

† Μητροφάνης ἐλέῳ θεοῦ Ἀχιεπίσκοπος Κωνσταντινουπόλεως Νέας Ῥώμης καὶ Οἰκουμενικὸς Πατριάρχης.

† Ἐπειδὴ οἱ ἐν πάσῃ τῇ νήσῳ Κρήτῃ εὑρισκόμενοι Ἑβραῖοι ἀνέφερον τῇ ἡμῶν μετριότητι καὶ κατεβόησαν μετὰ δακρύων πολλῶν, ὅτι τινὲς τῶν ἐκεῖσε χριστιανῶν ποτὲ μὲν ἀδίκως καὶ συκοφαντικῶς παραδιδοῦσιν αὐτοὺς εἰς τοὺς ἐνδοξοτάτους ἄρχοντας καὶ Αὐθέντας τῆς Νήσου ταύτης, καὶ διαβολαῖς ἀδίκοις καὶ παραλόγοις ζημιοῦσι καὶ ἐνοχλοῦσιν αὐτοῖς, ποτὲ δὲ δι' ἑαυτῶν ἐπιτίθενται τούτοις, ὁρμῆς ἀτάκτου καὶ αὐθαδείας μεστοὶ, καὶ πᾶσι τρόποις κακοποιεῖν αὐτοὺς παραλόγως σπουδάζουσι, μισθὸν ἔχειν παρὰ τῷ πάντων θεῷ ἐκ τούτου νομίζοντες, τούτου χάριν ἡ Μετριότης Ἡμῶν γράφουσα ἀποφαίνεται ἐν ἁγίῳ πνεύματι, ἵνα, ὅσοι τῶν χριστιανῶν τὰ τοιαῦτα ποιοῦσι, καὶ συκοφαντείας ἀδίκους ῥάπτουσι κατ' αὐτῶν ἐπὶ ζημίᾳ καὶ ἀπωλείᾳ αὐτῶν ἀδίκῳ καὶ παραλόγῳ, ὅσοι τε μὴ ἀρκούμενοι τῇ κρίσει τῶν ἐνδοξοτάτων αὐθεντῶν, καὶ τῇ ἐνδίκῳ θεωρίᾳ αὐτῶν, ὁρμῶσιν αὐθαδῶς καὶ ἀνυποστόλως καὶ χεῖρας αἴρωσι κατ' αὐτῶν, οἱ τοιοῦτοι ὑπάρχουσιν ἀφωρισμένοι ἀπὸ θεοῦ παντοκράτορος καὶ κατηραμένοι καὶ ἀσυγχώρητοι καὶ μετὰ θάνατον ἄλυτοι · ἡ γὰρ ἀδικία καὶ συκοφαντεία καθ' οὗ ἂν πραχθείη καὶ τελεσθείη ἀδικία ἐστί, καὶ οὐκ ἔστι ποτὲ τὸν ἀδικοῦντα εἶναι ἀνεύθυνον ἐκ τοῦ προφασίζεσθαι, ὅτι ἑτερόδοξον ἠδίκησε καὶ οὐκ εὐσεβῆ. ἐπειδὴ καὶ ὁ Κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς ἐν Εὐαγγελίοις, μηδένα, φησι, διασείσητε μηδὲ συκοφαντήσητε'! μὴ διαχωρίζων πάντως, μηδὲ

nement à grandir sous le souffle heureux de l'émancipation et de la liberté du peuple byzantin dont elle fait partie.

La nation hébraïque, répandue de fait sur toute la surface de l'ancien et du nouveau continent, doit

χώραν διδοὺς τοῖς ἐυσεβέσιν ἀδικεῖν τοὺς ἀλλοτριόφρονας. Οὕτως οὖν γράφοντες διορθώσεως τυχεῖν τὰ τοιαῦτα βουλόμεθα, ἐν ᾧ καὶ τὸ παρὸν ἀπελύσαμεν γράμμα, ὅπερ ἐν πάσῃ τῇ Νήσῳ παῤῥησίᾳ ἀναγνωσθήτω.

ἐν ἔτει ζοστ. (7076 ἀπὸ κτίσεως Κόσμου, ἤτοι 1567 μετὰ χριστὸν.)

(Crusius, *Turco-Grecia*, livre IV, page 281.)

---

† Καλλίνικος ἐλέῳ Θεοῦ Ἀρχιεπίσκοπος Κωνσταντινουπόλεως, Νέας Ῥώμης, καὶ Οἰκουμενικὸς Πατριάρχης.

† Μετ' ἀθυμίας μεγάλης ἐμάθομεν τὰ ἐν τῇ ὑμετέρᾳ πρωτευούσῃ συμβάντα, καὶ τὴν ἀρχικὴν αὐτῶν αἰτίαν ἀξιόπιστοι ἄνδρες ἀκριβῶς ἡμῖν ἐπεξηγήσαντο · καὶ δικαίως μὲν ἠγανακτήσαμεν ἕνεκα τῶν ἀείποτε παντοδαπῶς τὴν ἐκκλησίαν τοῦ θεοῦ πειραζόντων καὶ τῶν ὑποκινηθεισῶν κοινωνικῶν ταραχῶν ὑπὸ τοῦ μεταξὺ Ἀνατολικῶν χριστιανῶν τοιαύτας ἀντιχριστιανικὰς καὶ ὅλως ἀλλοτρίας τοῖς ἤθεσιν ἡμῶν ῥᾳδιουργίας προαγαγόντος Ἰουδαίου · ἀλλ' ἐξ ἑτέρου μεγάλην ἔσχομεν τὴν παραμυθίαν, πληροφορηθέντες ἐνταυτῷ τὴν ἔμφρονα, φιλάνθρωπον καὶ ἀληθῶς χριστιανικὴν διαγωγὴν τῆς ὑμετέρας ὑψηλότητος.

Ἔπραξας οὖν, ἀγαπητὸν τέκνον, ἔργον ὅλως ὀρθόδοξον, προστατεύσας μὲν ἐξ' ἑνὸς ἀπὸ τῆς ἀδίκου τοῦ ὄχλου παραφορᾶς τοὺς ἀθῴους ὀπαδοὺς τοῦ Μωσαϊκοῦ νόμου, εἰδὼς ὅτι μόνος κριτὴς τῶν ψυχῶν αὐτῶν ὁ θεὸς, κατὰ τὸν Ἀπόστολον, φυλακίσας δ' ἐξ ἑτέρου τὸν παραίτιον γενόμενον τοῦ κακοῦ.

Ἀλλ' ἐπειδὴ ἐμάθομεν, ὅτι πρὸς ποινὴν αὐτοῦ καὶ παράδειγμα τῶν ἄλλων

comprendre aujourd'hui que son intérêt religieux et politique est de se grouper autour de ceux qui partagèrent si longtemps son sort sous la domination islamique; que cette terre sainte, où ses pères firent

ἡ ὑμετέρα ὑψηλότης μελετᾷ ἵνα καὶ καταδικάσῃ αὐτὸν εἰς τὰς ὄχνας, ἀποτρέπομεν αὐτὴν πατρικῶς τοῦ τοιούτου σκοποῦ· οὐδαμοῦ γὰρ τοῦ ἱερῶν κανόνων εὕρηται ὅτι ἔξεστιν ἡμῖν σωματικῶς τιμωρεῖν τὰ τῆς διανοίας ἁμαρτήματα, κᾂν τε ταῦτα πολλάκις, ὡς ἐν τῇ προκειμένῃ περιστάσει, κοινωνικῶν ἐγκλημάτων τοῖς ἄλλοις παραίτια γίνωνται · μόνος γὰρ ὁ θεὸς τῆς διανοίας κριτής· ἀναλογισομένων μάλιστα ὅτι, ἴσως οὐχ' ὅλως ἀφ' ἑαυτοῦ, ἀλλ' ὡς ὄργανον ἄλλων ὁ τάλας ἐξομώτης τὸν λίβελλον τοῦτον συνέταξεν· Ἄμεινον οὖν τὸν μὲν ἀγύρτην καὶ ψευδογράφον Ἰουδαῖον τῆς τοῦ χριστοῦ ποίμνης ἀποσκορακίσαι, τὸν δὲ ἄθλιον αὐτοῦ λίβελλον, ὡς κακόδοξον, διὰ τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἀποκηρύξαι ἀρχῆς, ἵνα μὴ καὶ τοῦ λοιποῦ γράφων τοὺς ἁπλουστέρους τοιούτοις ληρήμασιν ἀπατᾷ καὶ διαστρέφῃ. μέχρι γὰρ τούτου τοῖς ὀρθοδόξοις ἡ ἐκκλησία χωρεῖν ἐπιτρέπει· Εἰδὲ καὶ ὁ Ἰουδαῖος Σολομὼν τῇ τῶν ὀρθοδόξων κοινωνίᾳ συνταχθῆναι βούλεται, ἀπελθέτω εἴς τι τῶν ἐν τῷ Ἄθωνι ἱερῶν Μοναστηρίων, ἔνθα παρὰ τῶν ἐκεῖ πατέρων τὰ ἀληθῆ δόγματα τῆς τοῦ χριστοῦ Ἀνατολικῆς ἐκκλησίας καταμαθών, εἰς συναίσθησιν καὶ μετάνοιαν ἔλθοι ἂν τῶν ἰδίων ἁμαρτημάτων πρὸς ψυχικὴν αὐτοῦ σωτηρίαν.

Πεποίθαμιν δὲ ὅτι ἡ ὑμετέρα ὑψηλότης, ὡς ἀείποτε συμφώνως πρὸς τὰς ἐξόχους ἀρετὰς τῶν ἐκλάμπρων αὐτῆς προγόνων βαδίσασα, καὶ τὰς οἰκογενείας τῶν ὑπὸ τῆς ὁρμῆς τοῦ ὄχλου παθόντων Ἰουδαίων καὶ νῦν ὡς ἡγεμὼν εὐσεβὴς καὶ ὀρθόδοξος παραμυθίσῃ τε καὶ περιθάλψῃ · οἶδε γὰρ ἡ ὑμετέρα ὑψηλότης ὅτι πρώτιστον τῶν τοῦ χριστιανοῦ ἡγεμόνος χρεῶν τὸ ἐκ τῶν ἴσων περὶ πάντων τῶν ὑπηκόων μεριμνᾷν, καὶ ὁμοίως πάντων κήδεσθαι ὁμοδόξων τε καὶ ἑτεροδόξων· Ἡ δὲ τοῦ θεοῦ χάρις καὶ τὸ ἄπειρον ἔλεος μετὰ τῶν ταπεινῶν ἡμῶν εὐχῶν καὶ τῆς πατρικῆς εὐλογίας εἴησαν μετὰ τῆς ὑμετέρας ὑψηλότητος.

ἐν Κωνσταντινουπόλει
ἐν μηνὶ Μαρτίῳ Ἰνδικτιῶνος Α. ᾳ ω δ.

de si grandes choses, est la véritable patrie de tous les Judéens, enfin qu'il faudrait la soutenir, la peupler et la rendre riche, sans aucune des secousses qui divisent les empires, mais avec la force de la population, des arts, de l'industrie et de la richesse.

La Palestine, comme la Syrie et l'Asie occidentale tout entière, depuis l'Euphrate, est un pays d'une merveilleuse fertilité. Là, en quelques années, la grande pensée de la colonisation peut produire des merveilles. C'est dans ces vastes contrées, où la terre est toujours prodigue pour l'homme, que le trop plein des villes européennes peut aller se développer sans crainte. On y trouvera un beau ciel, un sol d'une fécondité admirable et l'espace où les colonies peuvent s'étendre. Ces villes ne tarderaient pas à prendre un immense accroissement, et cette partie de l'empire byzantin, la plus désolée et presque changée en désert, deviendrait avant peu l'une des plus belles de l'ancien continent.

Or, nulle nation plus que celle des israélites, avec son intelligence, son industrie et son esprit d'ordre, d'économie et de persévérance dans les entreprises, ne peut aider à cette réforme de l'empire byzantin.

Qu'ils associent donc leurs efforts intelligents à ceux de leurs conationaux, les chrétiens byzantins!..

Ne font-ils pas partie de cet empire? Ne sont-ils pas une de ces glorieuses nationalités qui le composent? N'ont-ils pas même pour patrie spéciale leur pays natal et originaire, la Judée, comme les Grecs ont la

Grèce ; les Bulgares, la Bulgarie ; les Albanais, l'Albanie ; les Arméniens, l'Arménie ; les Egyptiens, l'Egypte ?.. Et puisque les progrès du siècle ont effacé toutes distinctions de castes religieuses et que le hatti-houmayoun a consacré aussi chez nous ce grand principe, un israélite byzantin n'a-t-il pas les mêmes droits religieux, civils et politiques qu'un Grec, un Bulgare, un Albanais, un Arménien, etc.?

Si nos ancêtres, à nous autres peuples chrétiens byzantins, ont défendu les israélites contre le fanatisme populaire du moyen âge, nous, leurs descendants, ne devons-nous pas les considérer comme frères, comme compatriotes ? et pourquoi ne reconnaîtrions-nous pas la sainteté de leurs droits, égaux en tout aux nôtres ?

Pourquoi, à leur tour, les israélites ne viendraient-ils pas aussi nous aider dans le grand travail de reconstitution d'un empire qui évidemment se dissout et dont les lambeaux seront avant peu, si nous n'unissons nos efforts, jetés aux quatre vents et deviendront à une heure de crise la proie des étrangers ?

Les israélites redevenant ainsi un centre de nationalité, relevant la valeur morale de leur patrie si longtemps désolée, y apportant peu à peu, par la colonisation, les bienfaits de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, et reprenant parmi les peuples cette force de cohésion que donne la concentration sur un même sol, ne sont-ce pas là des avantages im-

VI.

ÉTAT COMPARATIF DE L'EMPIRE BYZANTIN SOUS SES PRINCES CHRÉTIENS ET SOUS SES PRINCES MAHOMÉTANS.

Constantin, fils du César Constance Chlore, naquit en 274 à Naïsse, ville de Macédoine. Il était issu de race helléno-slave, ainsi que son nom de famille *Chlore* (en grec Χλωρὸς, vert) l'indique assez, et resta seul maître de l'empire romain en 324. Voyant l'impossibilité de réaliser ses hautes vues à Rome, imbue déjà de tous les vices et anti-chrétienne par principe politique, ce grand prince conçut l'idée de transférer sa résidence sur le Bosphore et d'y fonder un nouvel empire.

C'est dans ce but qu'il fit élever, en 330, sur le territoire de l'ancienne Byzance, la ville dont il fit sa capitale et qu'il appela de son nom : *Constantinople.*

L'empire byzantin fut donc le premier empire chrétien, fondé par l'Helléno-slave Constantin Chlore.

Le trône de cet empire, après avoir été successi-

vement occupé par vingt-huit dynasties chrétiennes de différentes races, tomba, au quinzième siècle, sous la domination de la dynastie mahométane, appelée *Ottomane*, du nom de son premier fondateur *Othman*.

Un des descendants de cet Othman, Mahomet II, s'étant, en 1453, emparé de Constantinople, en fit le siége de sa dynastie, qui est celle des souverains actuels de l'empire byzantin.

On le voit, le nom d'*Ottoman* n'étant que celui de la dynastie régnante de cet empire, et le nom *Turcs* ne pouvant désigner que la horde tartare à laquelle cette dynastie appartient, l'empire de Constantinople ne saurait avoir perdu son nom de *byzantin*, sous lequel les gens éclairés le désignent unanimement.

Mais tout État qui professe l'islamisme n'étant, comme nous l'avons constaté ailleurs, qu'une armée permanente, la décadence de la force des mahométans créa aux sultans une situation aussi incompatible à leur ancien état de chefs d'armée qu'à celui de souverains d'un pays civilisé, que l'esprit du siècle et le droit public européen leur imposent aujourd'hui.

L'empereur de Constantinople, ou sultan, n'étant dans le principe que le chef d'une armée, n'avait pas besoin que ses vertus sociales, ses qualités intellectuelles, ses connaissances politiques ou son instruction concourussent à le distinguer de ses autres sujets. Il lui suffisait d'avoir plus de courage, plus d'astuce et plus de férocité que ses compagnons d'armes, pour

paraître à leurs yeux digne de remplir la première place. Aussi n'avait-il pas l'obligation et se souciait-il peu d'étudier l'art de régner avant d'arriver au trône, où, lorsqu'il y était une fois monté, sa seule mission n'était que celle de livrer des batailles, son seul devoir de vaincre toujours.

Mais depuis que les musulmans franchirent le Bosphore et s'emparèrent de l'empire byzantin, ils songèrent à s'y établir ; leur système d'armée conquérante, ainsi que les qualités soldatesques de leurs chefs, leur devinrent inutiles. D'un autre côté, l'islamisme défend à un souverain mahométan d'adopter les usages des souverains chrétiens ; de telle sorte que la force des circonstances, après avoir privé les sultans actuels des mérites militaires de leurs prédécesseurs, les empêchent également d'acquérir ceux des souverains civilisés.

Pour donner à nos lecteurs une idée des effets produits sur le peuple par les principes des deux religions différentes que professaient les empereurs chrétiens et les sultans mahométans de l'empire byzantin, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de leur mettre sous les yeux une sorte d'état comparatif de ce même empire sous ses princes chrétiens et sous ses princes mahométans. Nous comparerons en même temps entre eux ces princes, pour constater comment il se fait que les uns ont détruit tout ce que les autres avaient créé ; comment les uns ont été aussi incapables de faire le bien que les autres se

montrèrent, pour la plupart, empressés à assurer la grandeur de leur patrie et le bonheur de leurs peuples.

L'histoire nous montre en effet, à peu d'exceptions près, tous les princes ottomans montant sur le trône grâce à un assassinat, passant leur vie dans les habitudes les plus énervantes, jusqu'à ce qu'une mort violente vîntles arracher à leurs désordres sans frein. C'est ainsi que nous voyons sur vint-quatre princes mahométans qui, dans l'espace de quatre cent cinq ans, régnèrent sur l'empire byzantin, *huit* sultans seulement mourir sur le trône, et parmi les autres, six mourir en prison et huit assassinés; tandis que de quatre-vingt-douze souverains chrétiens qui, dans l'espace de onze cent quarante-deux ans, avaient régné sur ce même empire byzantin, seuls ou conjointement avec d'autres, douze seulement moururent de mort violente, soixante-quinze de mort naturelle, et quatre glorieusement sur le champ de bataille.

Si, à la triste et sanglante statistique des souverains ottomans, nous joignons les meurtres des princes impériaux, fils, frères ou neveux des sultans, que ceux-ci en montant sur le trône firent étrangler, souvent même sous leurs yeux, pour n'avoir pas de compétiteurs, l'on comprendra bien mieux encore combien la religion, qui poussait ses chefs à se souiller de tels crimes sur ceux que la nature leur faisait un devoir d'aimer, devait être plus qu'impuissante à faire d'eux des pères de leurs sujets.

Quatre-vingt-sept princes impériaux ont été mis à mort!... sans parler des fils, de toutes les sœurs et filles des sultans, lesquels tous, par un usage barbare, sont encore aujourd'hui étouffés dès leur naissance! tous, sans une seule exception!...

Voilà ce que les sultans firent pour leur famille! tant il est vrai que l'islamisme est en opposition flagrante avec tout sentiment humain!

Cruels envers les leurs, combien plus ces princes ne devaient pas l'être envers leurs peuples!

Constantin Ier, surnommé le Grand, fondateur des dynasties chrétiennes, malgré son zèle pour la religion nouvelle qu'il venait d'embrasser, malgré l'aversion qu'il devait naturellement éprouver pour les absurdités du paganisme, tolérait pourtant toutes les croyances. Il avait défendu toute persécution pour opinions religieuses, et ne donna jamais, dit l'histoire, *un seul martyr à l'idolâtrie.* Mahomet II, fondateur de la dynastie ottomane sur le trône de Byzance, a fait, au contraire, à lui seul, massacrer 800,000 âmes par le seul motif qu'elles ne croyaient pas *que son prophète était plus grand que le prophète des chrétiens.*

Si malheureusement on rencontre dans les dynasties chrétiennes un Zénon ivrogne, lâche et barbare, un Phocas tyran, cruel et brutal, un Constant débauché et inhumain, jamais, malgré la démoralisation et la barbarie de ces siècles, l'on ne trouvera de pendant pour la férocité, la perfidie et la dépravation, aux Mahomet II, Sélim II, Soliman Ier, Moustafa Ier,

Osman Ier, Amurat IV, etc, etc. Nous pourrions, à peu d'exceptions près, citer dans leur ordre chronologique presque tous les empereurs de la dynastie mahométane!... qu'il suffise de faire mention de Soliman II, qui fit étrangler, *en sa présence*, son propre fils Moustafa, avec son enfant en bas âge!...

Si les dynasties chrétiennes n'ont pas malheureusement évité le crime, du moins ces meurtres ont toujours eu le caractère des meurtres dont sont souillées les histoires de tous les empires; la plupart furent commis sous l'influence des femmes, quand celles-ci n'en furent pas elles-mêmes directement les auteurs. La faculté qu'elles avaient soit de régner seules, soit de partager le trône avec celui qu'elles choisissaient pour mari, en était trop souvent la cause ordinaire. Mais combien plus effrayante fut l'influence des femmes dans la dynastie mahométane!...

Les souverains de cette dynastie sont, tous sans exception, livrés dès leur naissance à des esclaves de la plus crasse ignorance et de la dernière dépravation!... Et c'est avec de telles créatures que les héritiers présomptifs de la dynastie ottomane doivent passer exclusivement les années qui les séparent du jour de leur avénement au trône.

Une polygamie effrénée les livre alors à toutes les intrigues, à toutes les cabales, à tous les manéges de femmes sans cœur, sans instruction et sans la moindre connaissance du monde; femmes oisives et blasées, dont la seule occupation est la toilette, et qui, pour

satisfaire à leur luxe désordonné, sont toujours prêtes à devenir les instruments aveugles de toutes les intrigues. Cependant c'est de ces êtres abrutis que dépendent encore aujourd'hui à Constantinople les plus grandes affaires de l'État et les plus importants intérêts des particuliers. C'est du fond de ces sombres et silencieuses prisons de ces femmes que partent, sans que personne puisse s'en douter, les nominations aux places les plus élevées, les traités, les sentences et toutes les faveurs. Ce qui se passe en grand dans le sérail du sultan, se passe en petit dans les harems des ministres, et jusque dans les gynécées des derniers employés de l'Etat.

Que l'on s'étonne après cela que les plus grands diplomates de l'Europe, en traitant avec les *Turcs*, soient toujours pris au dépourvu et deviennent très-souvent leur dupe!... Avant tout ne leur faudrait-il pas posséder la clef de cette Sublime Porte !...

Les souverains chrétiens peuplèrent la capitale et les provinces de l'empire, défrichèrent les campagnes et les fertilisèrent, construisirent des aqueducs pour la commodité des villes et des routes et des ponts pour faciliter les communications commerciales; ils fondèrent des établissements publics pour l'éducation de la jeunesse, pour les enfants abandonnés et pour le soulagement des malheureux; ils embellirent les villes par des monuments magnifiques; ils déblayèrent les ports et creusèrent des canaux pour faciliter la navigation, et enrichirent leurs sujets.

Les souverains de la dynastie mahométane, au contraire, dépeuplèrent l'empire, qu'ils transformèrent en désert, détruisirent ou changèrent en misérables hameaux un grand nombre de villes, démolirent ou brûlèrent les monuments, incendièrent les bibliothèques, comblèrent et rendirent inaccessibles les plus beaux ports de la Méditerranée, détruisirent la navigation et le commerce, appauvrirent leurs propres sujets, et laissèrent bâtir des maisons d'avortement et des *tebel-hanès* (asile pour les paresseux) sur les emplacements où s'élevaient du temps des dynasties chrétiennes les superbes édifices de la charité évangélique.

Les souverains des dynasties chrétiennes, quoique imbus, jusqu'à un certain point, eux et leurs ministres, de la corruption morale et politique de Rome, n'en organisèrent pas moins tout le pays. Ils firent des règlements administratifs; ils établirent des lois de police pour les villes et placèrent dans les campagnes des gardes de sûreté pour les voyageurs; enfin ils publièrent des codes, pour assurer à l'État son indépendance et sa dignité vis-à-vis des autres gouvernements, et à leurs propres sujets la jouissance des droits inséparables de la liberté. Au lieu de tout cela, les souverains mahométans abolirent toute loi et accordèrent des prérogatives régaliennes aux brigands et aux malfaiteurs qui infestèrent leur empire.

Depuis que la dynastie mahométane est montée sur le trône de Constantin, il n'y a plus de chemins ni petits ni grands; les campagnes se sont transfor-

mées en repaires de brigands, et les voyageurs sont obligés de payer rançon à chaque pas, quand ils ne sont pas complétement dévalisés ou massacrés par les malfaiteurs, presque tous gens *au service de la Sublime Porte*, et associés ou protégés des pachas chargés de maintenir l'ordre.

Chose étrange, et dont le christianisme a droit de s'enorgueillir!... tandis que les institutions et les codes des empereurs chrétiens de Byzance servent, depuis quinze siècles, de base aux législations de toutes les nations de l'Europe civilisée, les empereurs mahométans de ce même pays mendient aujourd'hui, comme une insigne faveur, la grâce d'être admis sous la protection *du droit public et du concert européen!.....*

Les principes du christianisme favorisaient à ce point la civilisation des sociétés, la liberté de l'homme et le développement de toutes ses facultés intellectuelles, que, grâce à eux, les empereurs chrétiens de Byzance prenaient en tout temps soin de l'instruction de leurs peuples, de leur amélioration et de leurs progrès. Ils fondaient des écoles et des bibliothèques publiques, ils protégeaient et cultivaient les sciences et tâchaient d'introduire dans leurs États toutes les inventions nouvelles des autres nations. En Occident, si les lettres se propagèrent, n'est-ce pas par l'émigration des savants byzantins à la chute des dynasties chrétiennes de ce pays?

Que l'on examine maintenant les tristes fruits d'une religion systématiquement anti-sociale, qui, dans le

but d'avoir des bras pour frapper ou détruire et des esclaves abrutis, enseigne à ses prosélytes qu'eux seuls sont *les favoris de Dieu*, et que leur foi étant la plus pure, ils sont par là même *les plus sages des hommes!...* On se convaincra qu'une pareille religion ne pouvait permettre aux souverains mahométans de Byzance ni d'admettre l'instruction pour eux-mêmes et leurs peuples, ni de prendre pour modèles de leur amélioration d'autres peuples plus éclairés, mais qu'elle devait au contraire les porter à penser que les connaissances des chrétiens sont frivoles ou impies!...

Les orientalistes d'Occident se trompent gravement sur la compatibilité des lumières, de la civilisation et des progrès avec la religion des mahométans de l'empire byzantin, lorsqu'ils s'appuient sur l'exemple des Arabes et surtout de ceux de l'Espagne sous le règne du calife Abd-el-Rahman. C'est en effet confondre étrangement les personnes et les principes. Abd-el-Rahman, prince éclairé, grand politique et ami de l'humanité, était, dans le fond comme dans les formes, ennemi des principes de l'Islam, et le caractère vif et ardent des Arabes tempérait l'influence d'une religion barbare, sombre, sensuelle et nonchalante par principe... Les Turcs au contraire, êtres au caractère farouche et paresseux, sont justement un peuple tel que l'islamisme le veut!... Aussi voit-on les empereurs mahométans de Byzance transformer en écuries toutes les écoles qu'ils y avaient trouvées; brûler les riches bibliothèques, recueillies avec tant

de peines et de soins par leurs prédécesseurs chrétiens; bannir toute instruction, toute culture de lettres et de sciences et tout développement de l'intelligence; défendre l'introduction de toute connaissance, de toute innovation, de toute idée qui n'est pas énoncée dans le Koran; combattre avec acharnement tout progrès et toute invention ayant pour but le perfectionnement de l'homme social, et élever une barrière infranchissable à toute civilisation sociale, à tout usage chrétien, à toute habitude étrangère!...

En vain chercherait-on dans la dynastie mahométane des souverains éclairés, occupés à consolider les fondements de la société par de sages institutions, par la culture et la protection des lettres, des sciences, des arts, du commerce, comme le furent dans les dynasties chrétiennes les empereurs Justinien Ier, Basile le Macédonien, Léon le Philosophe, Constantin VII, Théodore Lascaris et plusieurs autres. Tout au plus en trouverait-on parmi eux quelques-uns qui comprirent la nécessité de la restauration de leur empire. Mais ni Bajazet II, ni Moustafa III, ni Sélim II, ni même Mahmoud II, ne purent passer du rêve à la réalite !...

La guerre occupait seule leurs loisirs ; ils se considéraient plutôt comme chefs d'armée que comme chefs d'État, et croyaient leur mission assez bien remplie quand ils avaient combattu ! Et cependant si on entreprenait de mettre en parallèle un à un les empereurs chrétiens et les empereurs mahométans

sous le rapport des faits militaires, l'on verrait les succès se contre-balancer. Mais quelle différence dans le but ! On verrait les uns combattre pour se défendre, pour protéger même la civilisation, et les autres combattre pour combattre, nuire pour nuire, attaquer toujours et massacrer les vaincus.

Sous les dynasties chrétiennes, les malheurs du peuple provenaient des vices, de l'incapacité ou de l'ignorance du souverain, et par conséquent disparaissaient avec lui!.. et le nombre est grand de ceux qui firent du bien à leur peuple. On peut dire qu'ils auraient même pu relever et restaurer l'empire byzantin, si les vices du siècle et de Rome dont ils étaient sortis n'en avaient déjà sapé les fondements.

Sous la dynastie mahométane, au contraire, le mal est inhérent aux institutions, à la religion, aux mœurs, à la nature même de la race islamique; aussi le changement du souverain fut-t-il toujours sans aucun avantage pour le peuple.

Grâce aux principes libéraux du christianisme, jusque dans ses révoltes, que nous ne prétendons pas excuser, le peuple byzantin était mu par de nobles sentiments

Mais sous la dynastie mahométane, comme les choses se passent d'une façon tout opposée ! Les chrétiens, assimilés aux esclaves, sans droit, ni public ni privé, ne pouvaient même manifester leurs sentiments, et les mahométans ont toujours souffert le joug de leurs souverains et de leurs ministres avec

la plus stupide apathie, et, plus le joug s'appesantissait sur eux, plus ils se courbaient!... Si parfois ils se révoltaient, ce n'était que pour piller, soit pour satisfaire d'ignobles passions!... tant sont serviles les principes de l'Islam !

Sous le règne de quelques-uns des empereurs chrétiens, les ministres et les hauts fonctionnaires ont plus d'une fois absorbé ou détourné à leur profit les deniers publics, et quelques gouverneurs ont parfois opprimé les peuples des provinces qu'ils administraient; mais, nous le demandons, quel sultan aurait pu jamais dire d'un pacha ce que Valentinien a dit d'Ambroise, gouverneur de Milan (1)?

Que si maintenant nous rapprochions l'état du malheureux empire byzantin du quinzième siècle avec l'état actuel de ce même empire, les derniers princes chrétiens et les derniers princes de la dynastie mahométane, l'on sera frappé bien certainement de retrouver aujourd'hni les mêmes signes qui marquèrent la dernière heure de la dynastie chrétienne !

Vers la fin du quatorzième siècle, nous voyons en effet plusieurs de ceux qui devaient veiller au salut de l'empire, trahir la cause sainte de la patrie; de sorte que le gouvernement impérial était réduit à ne

(1) Les Milanais ayant, dans des circonstances difficiles, à nommer un évêque, choisirent pour premier pasteur leur gouverneur Ambroise. Valentinien, en apprenant ce choix spontané du peuple, s'écria : « Seigneur! grâces vous soient renduess de ce que vous voulez bien « confier le salut des âmes, à qui j'avais confié le salut des corps. »

pouvoir rien faire sans l'assentiment ou l'intervention des étrangers, et ne pouvoir exister qu'avec leur concours : le sol byzantin n'enfantait plus les généraux et les soldats chargés de le défendre.

Au commencement du quinzième siècle, cinquante mille Turcs domiciliés à Constantinople formaient un État dans l'État, sous la protection immédiate des sultans; les ministres et les gens de la cour de l'infortuné Constantin XIII recherchaient leurs faveurs; leurs maisons étaient autant d'asiles inviolables contre l'investigation des tribunaux; les lois ne pouvaient les atteindre, pas plus que les lois du sultan ne peuvent atteindre aujourd'hui dans *Stamboul* les cinquante mille chrétiens étrangers, qui y résident sous la protection de leurs consuls.

La décadence était à son apogée, la dernière heure des dynasties chrétiennes ne pouvait être loin : les symptômes des derniers moments des peuples et des dynasties sont toujours les mêmes!

Constantin XIII et Abdul-Medjid seront un jour comparés par l'histoire. Les faits qui se passent aujourd'hui ne semblent que la répétition de ce qui se passait au quinzième siècle. Le grand-duc Notaras, poussé par la rapacité et une ambition démesurée, essayait de se servir, au dernier moment des dynasties chrétiennes, des sentiments religieux du peuple de Constantinople pour renverser du trône Constantin XIII et le faire remplacer par son protecteur et ami le prince Démétrius, frère de cet empereur,

qu'il désignait au peuple comme *le seul orthodoxe des princes impériaux de Byzance!...* De nos jours aussi les Notaras turcs n'ont-ils pas tenté de renverser du trône Abdul-Medjid et le faire remplacer par son frère Abdul-Haziz, en désignant ce dernier aux fanatiques mahométans comme *le seul vrai musulman de la race d'Othman?...*

Abdul-Medjid est l'image vivante du glorieux mais infortuné Dragosès!... Doux, généreux, humain, affable, clément et sensible comme Constantin XIII, Abdul-Medjid aime son peuple, lui veut du bien et désire l'amélioration de son sort, comme le dernier empereur chrétien le désirait!... Il comprend, comme l'infortuné Dragosès le comprenait, que sa position est aussi embarrassante que critique; il en prévoit les terribles conséquences, qui, comme autant d'épées de Damoclès, sont suspendues sur sa tête, et cherche comme lui à conjurer la terrible catastrophe.

Les prédécesseurs du dernier empereur des dynasties chrétiennes avaient laissé les Barbares s'emparer des plus belles provinces du vaste empire byzantin et lui léguèrent un Etat borné dans les étroites limites de la seule ville de Constantinople, sur laquelle encore il ne pouvait régner que par la conservation *de l'amitié des Turcs!...* Les prédécesseurs du dernier empereur de la dynastie ottomane ont également transmis au souverain actuel tous les titres pompeux de l'arrogance turque; mais ils ont laissé les Russes conquérir la Crimée et la Bessarabie; ils ont fait

cadeau aux Autrichiens de la Bukovine; ils ont engagé les Anglais à protéger les îles Ioniennes et provoqué les Français à prendre l'Algérie, et ce soi-disant *patischah* (souverain des souverains), ce *refuge de tout le monde*, ne peut exister aujourd'hui que *par la miséricorde des puissances chrétiennes!*......

Le sultan Abdul-Medjid s'est même vu réduit à proclamer la fidélité d'un sujet révolté, à l'en récompenser même en le nommant souverain de l'Égypte!... Enfin, comme Constantin XIII, on l'a vu forcé de vaincre tout préjugé et toute répugnance, et réclamer, comme dernier expédient, *l'assistance des étrangers!*.....

Le cœur naturellement humain et sensible de ce souverain de la dynastie ottomane est navré de douleur à l'aspect des misères de son gouvernement et de celles de ses peuples; il cherche de toutes parts une assistance salutaire, s'adresse à tout le monde, essaye tout moyen, mais se réveille chaque matin avec le même désappointement et un nouvel embarras!... S'il jette les yeux autour de lui, il voit son pouvoir anéanti, sa dynastie prête à crouler, ses peuples consternés, abattus et arrivés au dernier désespoir, la rapacité et le cynisme seuls de ses courtisans en activité et se disputant avec acharnement les malheureux restes de ce squelette décharné! Et s'il lève ses regards vers le ciel, il voit, comme l'infortuné Dragosès, l'ange de la mort planant au-dessus de l'horizon de la ville de Constantin!!!...

La seule différence entre ces deux empereurs, c'est qu'il est encore temps pour Abdul-Medjid de conjurer le danger; tandis que pour Constantin XIII tout était fini!...

Le dernier empereur chrétien n'avait à espérer l'assistance de qui que ce fût!... Il ne lui restait qu'une alternative, celle de se déshonorer en plaçant son peuple sous le joug de la barbarie, ou de mourir en le défendant!... Il préféra mourir!...

Pour Abdul-Medjid, il s'agit, au contraire, de se délivrer de la barbarie et d'entrer avec tout son peuple dans la voie de la civilisation : les grandes puissances lui offrent toute espèce d'assistance et d'appui; dix-huit millions de ses sujets lui ouvrent leurs bras; il n'a qu'à le vouloir pour sauver à la fois, soi-même, sa dynastie et son peuple, en exécutant pleinement le hatti-houmayoun qu'il a proclamé; en mettant sur le même pied d'égalité religieuse, civile et politique tous ses sujets chrétiens, mahométans et israélites, en se faisant entourer, pendant la réforme, de ministres et de conseillers non-musulmans; en formant des troupes chrétiennes; enfin en décrétant des lois obligatoires pour tous, y compris Sa Majesté elle-même. Mais ces hautes œuvres, il ne saura jamais les accomplir sans se proclamer chrétien, lui-même personnellement et au moins pour la forme.

VII

ÉDUCATION DES HÉRITIERS PRÉSOMPTIFS DU TRONE DE CONSTANTINOPLE.

Les héritiers présomptifs de l'empire byzantin, dans l'origine, apprenaient du sultan régnant l'art de gouverner, ou plutôt l'art de commander les armées; mais depuis la décadence de la force mahométane, les sultans craignant, non sans raison, d'être assassinés ou empoisonnés par quelqu'un de ceux qui ont le droit de leur succéder, les tiennent, avec le plus grand soin, éloignés de tout ce qui pourrait exciter leur ambition.

Dès qu'une femme du sérail, soit *kadine* (femme légitime) soit *odalisque* (suivante ou concubine), est reconnue enceinte, elle est aussitôt séparée de ses compagnes. On la surveille, tant pour la mettre dans l'impossibilité de se faire avorter, si elle préférait ne pas être privée par sa grossesse des faveurs du sultan à l'honneur d'être mère, que pour empêcher

qu'elle ne soit la victime de la jalousie de ses compagnes. Si elle donne le jour à une fille, cette enfant est entièrement laissée à ses soins, et la munificence du sultan ajoute alors quelque peu à ses revenus, jusqu'à ce que la jeune princesse arrive à l'âge de quatorze à quinze ans, époque à laquelle le sultan la donne en mariage à un de ses pachas, ou à un de ses domestiques.

Jusqu'au règne d'Abdul-Medjid, être choisi pour gendre du sultan, loin d'être une faveur recherchée, équivalait à une disgrâce politique perpétuelle. L'homme ainsi marié à une princesse de la famille impériale était exclu des affaires du gouvernement et forcé de s'éloigner sur-le-champ de la capitale; aussi, toutes les fois que le sultan ou le grand-vizir craignaient l'influence de quelque grand, dont ils ne jugeaient pas prudent de se défaire par l'assassinat, ils usaient de cet expédient pour s'en débarrasser honnêtement. Aujourd'hui, au contraire, épouser une fille d'Abdul-Medjid est acquérir une garantie d'influence dans les affaires de l'État, et une facilité de puiser à pleines mains dans les caisses du trésor.

Aussi, à en juger par la conduite des gendres du sultan actuel, l'ancien régime, au moins sur ce point, valait-il infiniment mieux pour le peuple et le souverain lui-même, que celui qu'on vient d'emprunter à la civilisation.

Si l'enfant à qui une des femmes du sultan donne naissance est un garçon, alors on le fait surveiller

avec le plus grand soin, dans la crainte que quelque vizir ambitieux ne s'en empare et ne le proclame souverain en assassinant son maître. Cette crainte a trop souvent porté les sultans à faire étrangler leurs propres enfants en bas âge et à n'en conserver qu'un petit nombre, qu'ils gardaient enfermés dans des prisons isolées et faisaient surveiller rigoureusement. Toute révolte contre le sultan ou intrigue du palais entraînait aussitôt l'ordre de les étrangler. Souvent le souverain lui-même assistait à l'accomplissement de cet odieux forfait, afin d'acquérir la certitude qu'il était obéi.

Peu de sultans firent exception à cette atroce habitude; l'histoire nous cite comme son premier introducteur Bajazet I^er^, qui, en montant sur le trône, étrangla son jeune frère Yacoub.

Mahomet I^er^, fils de ce sultan, fit aussi périr tous ses frères lors de son avénement au trône.

De même Amurat II imita l'exemple de son père et étrangla son frère Mustafa.

Mahomet II inaugura son règne infâme par la mort de ses deux frères.

Quant à Bajazet II, n'ayant pu, lors de son avénement au trône, faire arrêter et mettre à mort ses frères, il eut une longue guerre civile à soutenir contre eux. Il fut détrôné et empoisonné par son propre fils Sélim, dont il avait épargné la vie.

A peine ce dernier se fut-il emparé du trône, qu'il

fit étrangler son frère avec cinq de ses fils. Un autre de ses frères subit plus tard le même sort.

Soliman II, fils du précédent, ayant conçu des soupçons contre son fils Mustafa, le fit étrangler en sa présence; et, quoique son innocence lui fût bientôt démontrée, il n'en fit pas moins étrangler le fils de ce prince, et il ordonna même la strangulation de son troisième fils, nommé Bajazet, et des cinq enfants de celui-ci.

Amurat III fit également étrangler devant lui ses cinq frères.

Mahomet III, en montant sur le trône, fit étrangler tous ses frères, au nombre de dix-neuf, ainsi que dix des femmes de son père, qu'il supposa pouvoir être enceintes. Soupçonnant ensuite que son fils et sa propre mère, ou *Validé*, conspiraient contre lui, il les fit mettre tous deux à mort.

Mustafa Ier, en montant sur le trône, fit étrangler tous ses neveux et garda Osman seul pour conserver un rejeton de sa race, ce qui ne l'empêcha pas, après l'avoir fait soigneusement enfermer dans la cage d'usage, de le faire aussi étrangler quelque temps après.

Mahomet IV, à la suite de son insuccès dans la guerre de Candie, en 1667, craignant que le peuple, mécontent de lui, ne le déposât et couronnât quelqu'un de ses frères, ordonna de les étrangler tous. Le vizir avait épargné la vie de l'un d'eux, le jeune Orkhan; mais le sultan, profitant d'une absence de

ce dignitaire, pendant la guerre de 1760 contre la Pologne, le fit étrangler.

Les jeunes princes qui échappent à cette sauvagerie sont enfermés, comme nous l'avons déjà dit, dans une sorte de prison appelée *caffache* (cage); ils ne peuvent communiquer avec personne du dehors, excepté avec les quelques vieilles esclaves noires qui sont chargées de leur éducation, quelques muets qui les servent, quelques chats d'Angora qu'eux-mêmes élèvent à leur tour pour se distraire, un nain et un bouffon et quelques odalisques encore belles, mais assez hors d'âge pour ne pas devenir mères; et comme le Koran ordonne qu'un sultan ne reste pas oisif, on ajoute à la suite de chaque héritier présomptif du trône un maître, qui reste emprisonné avec lui, pour lui apprendre à faire des cure-oreilles ou des chapelets d'ivoire; car, devenu sultan, il sera obligé d'exercer chaque jour le métier qu'il apprit pendant sa captivité, d'envoyer vendre au marché le produit de ses mains et d'en distribuer l'argent aux pauvres les vendredis, à sa sortie de la mosquée.

On peut facilement deviner quels doivent être les résultats d'une pareille éducation scrupuleusement observée pour tous les princes impériaux de la dynastie ottomane.

A la mort du sultan, un bruit confus et un cliquetis d'armes font retentir les voûtes de la sombre prison d'un de ces illustres captifs. C'est le grand vizir qui, accompagné des premiers dignitaires de

l'empire, des ennuques et des gardes du palais, vient tirer de sa cage, pour le placer sur le trône, le membre le plus âgé de la famille impériale. Oncle, frère, neveu, fils ou cousin du sultan défunt, tous sont héritiers présomptifs, et le plus âgé est le premier appelé au trône, sans que l'on tienne compte de son degré de parenté. — Au bruit inaccoutumé qui se fait dans le palais, le futur *empereur*, ainsi que ceux qui l'entourent, s'imaginant que l'on vient attenter à leur vie, se barricadent de leur mieux et entassent leurs matelas derrière la porte de leur prison, que les gens du dehors sont très-souvent obligés d'enfoncer. Cela fait, que l'on juge de la consternation de tous ces gens, laquelle ne se calme pas toujours, quand le vizir, saluant à haute voix le prince, lui annonce en termes très-respectueux que *le Très-Haut l'appelle à faire le bonheur de son peuple...* Bien souvent, malgré les efforts du vizir pour annoncer le but de sa visite inattendue, et ses appels réitérés, le prince ne répond pas... Où est-il? nul ne le sait! Enfin on découvre ordinairement le futur sultan caché dans une armoire ou sous un meuble d'où on le retire tout tremblant pour l'entraîner, bon gré mal gré, jusqu'à la salle du trône, et sans pouvoir calmer sa terreur et ses cris de *grâce!...* de *miséricorde!...* Et quelques heures après c'est de cet homme que dépendra l'avenir d'un peuple de 33 millions d'âmes, les chances de progrès de tout un peuple, voire même la paix du monde!!!

Très-souvent le pacha remet pour quelque temps

la cérémonie de l'avénement au trône, afin d'habituer *la nouvelle lumière du monde* à se tenir à cheval, animal qu'il n'a jamais vu de sa vie et sur lequel l'usage veut pourtant qu'il se présente à l'hippodrome pour ceindre le sabre d'Othman.

L'histoire nous a conservé de bien tristes souvenirs des conséquences naturelles de ce long emprisonnement des héritiers du trône byzantin. C'est ainsi que Mustafa Ier, étant resté quatorze ans dans la caffache, avait conçu une telle horreur contre le genre humain, que pendant toute sa vie il a constamment refusé tout commerce avec les femmes, « *pour ne pas peupler*, « disait-il, *le monde de pécheurs.* » Lorsque Ibrahim, fils d'Achmet III, après un séjour de seize ans dans une petite chambre qui ne recevait d'air et de jour que par le haut, fut tiré de son cachot, il était presque imbécile, et son règne ne peut être comparé qu'à celui d'Héliogabale et de Sardanapale.

Soliman III, son fils, passa également quarante-six ans dans une prison semblable; et l'histoire rapporte que, lorsqu'en 1687 cet homme, qui avait vu s'écouler près d'un demi-siècle de son existence dans un entier isolement, était conduit presque par force dans la salle du palais pour être proclamé souverain, il résistait en criant qu'il ne voulait pas être sultan, parce qu'il avait peur que son frère ne le maltraitât, et il jetait autour de lui des regards effarés !...

Enfin Achmet II, successeur de Soliman, demeura dans la cage quarante ans avant de monter sur le trône.

Le séjour habituel des héritiers présomptifs du sultan fit une telle impression sur l'imagination d'Osman II, que, lorsque ce prince fut tiré de saprison et placé sur le trône, en 1754, il fit ouvrir toutes les cages du palais et de la capitale et délivra tous les oiseaux qui y étaient enfermés. Il publia même un hatti-houmayoun qui condamnait à mort quiconque oserait garder un oiseau ou un animal enfermé dans une cage.

Cette éducation des héritiers du trône de la dynastie ottomane est aujourd'hui la même qu'autrefois; aussi, nous le demandons, quelle confiance l'Europe peut-elle fonder sur un homme qui passe si subitement du rôle de captif à celui de maître omnipotent; qui n'a pu occuper sa captivité à acquérir la moindre notion des choses les plus simples? Espère qui l'osera, qu'un tel souverain peut jamais faire le bonheur de ses peuples, fît-on proclamer mille et mille hatti-houmayoun à son prédécesseur! L'éducation peut toujours modifier de mauvais instincts; mais le régime préparatoire à la souveraine puissance auquel est soumis tout sultan ne peut que rendre imbécile même l'enfant que la nature aurait par hasard doué de tous ses dons!...

Aussi laissons-nous au lecteur le soin de juger quel usage un tel prince peut faire du pouvoir suprême, quelle surveillance et quelle influence il peut exercer sur ses ministres, de quelles améliorations il peut prendre l'initiative!!!

VIII

L'ARISTOCRATIE ET LES EMPLOYÉS MAHOMÉTANS DE L'EMPIRE BYZANTIN.

Le gouvernement des sultans n'étant autrefois, comme nous l'avons déjà fait remarquer, qu'une armée permanente où, pour occuper les premières places, on n'avait besoin que d'être bon soldat, il n'y avait et ne pouvait y avoir dans cette espèce de gouvernement une caste des nobles, telle qu'on l'entend chez les peuples civilisés.

Les principaux officiers de l'armée étant les premiers dignitaires de l'État, c'étaient ceux-ci qui représentaient l'aristocratie mahométane.

La décadence de la force des sultans a eu pour conséquence que les premiers dignitaires de cet État ne soient pas choisis, comme leurs devanciers, parmi les capitaines de l'armée; toutefois les priviléges de l'aristocratie n'en sont pas moins restés l'apanage des employés publics.

Les sources ordinaires d'où sortent les hauts dignitaires de la Sublime Porte sont aujourd'hui :

1° Celle des esclaves géorgiens ou autres appartenant à des pachas qui, voulant récompenser leurs services, les affranchissent et les font s'enrichir dans des fonctions publiques, puisqu'ils ne peuvent reconnaître leurs services en les faisant leurs héritiers : car, d'après l'islamisme, le sultan est de droit l'héritier de tous ses employés ;

2° Celle des porteurs de pipes, des grilleurs de café, des barbiers et des frotteurs de bains qui, après avoir servi et contenté les passions de quelque pacha au pouvoir, deviennent ses créatures dans la diplomatie, et ses associés et recéleurs dans les vols des revenus publics et dans les dilapidations du trésor ;

3° Celle des garçons de boutique ou des jeunes danseurs de cabaret que le hasard a placés sur le passage du sultan ou d'un pacha, et que sa bonne mine et sa jolie figure ont fait avantageusement remarquer ;

4° Celle des malfaiteurs chrétiens indigènes, ainsi que des bandits et du rebut de la société de l'Europe occidentale, qui se réfugient à Constantinople pour échapper à la potence ou aux galères, et embrassent l'islamisme, ce grand chemin des honneurs grassement rétribués ;

5° Enfin celle des portefaix, des fendeurs de bois et des cordonniers, comme les *Moustaka-Pacha* (ou

pacha aux grandes moustaches), *Baltatzi-Pacha* (ou fendeur de bois), et *Papoutzi-Pacha* (ou pacha cordonnier); et cependant c'est encore de cette dernière source qu'est sorti tout ce qu'il y a eu de plus actif et de plus honnête dans l'aristocratie mahométane de Constantinople !...

On voit bien quelquefois, mais rarement, des fils d'ulémas devenir fonctionnaires publics : comme les membres de cette caste sont exempts de l'honneur d'avoir le sultan pour leur héritier, celui-ci, quand il envie la fortune de quelqu'un d'eux, le nomme à une place; quelques jours après il le fait étrangler, et devient *légalement* maître de ses richesses.

Dans la bourgeoisie et le bas peuple, il n'est pas rare de rencontrer des commerçants, des ouvriers et des laboureurs qui font un singulier contraste avec l'aristocratie pourrie et la sauvage soldatesque de *dovlet yalié* (illustre empire). On trouve chez eux un certain fonds d'honneur, d'attachement pour le pays natal, de respect pour les droits naturels de l'homme, et du moins une espèce de morale grossière, que l'ignorance, le fanatisme et l'avilissement dans lesquels les grands tâchent de les entretenir, n'ont pu étouffer entièrement.

On le voit!... les hommes de cette dernière classe sont plus à plaindre qu'à blâmer, entraînés qu'ils sont par les principes antisociaux de l'islamisme à sévir contre leurs conationaux les chrétiens.

Les ministres de la Porte accusent leurs coreli-

gionnaires mahométans des classes inférieures d'être fanatiques et ennemis du travail. Personne ne saurait nier qu'autrefois le fanatisme étant le principe qui garantissait l'existence du système musulman, les chefs de cette horde barbare devaient naturellement l'entretenir et l'exalter; de même le peuple mahométan, n'étant à cette époque qu'un amas d'hommes voués toute leur vie à la carrière des armes, il ne pouvait et n'avait nul besoin de s'attacher au travail. Mais depuis que la force des circonstances a renversé l'ancien système des musulmans, depuis que les populations mahométanes, d'armée conquérante qu'elles étaient, ont été obligées de s'établir en société civile et politique, il n'en est plus ainsi. Cependant ces ministres, qui se disent eux-mêmes civilisés, parce qu'ils méprisent les préceptes de leur religion et qu'ils ont emprunté tout ce qu'il y avait de plus mauvais dans la civilisation chrétienne, ont-ils pris le moindre soin d'éclairer leurs coreligionnaires des classes inférieures, afin de modérer, sinon d'étouffer leur fanatisme?..... Ont-ils même jamais cherché à procurer à ces populations des moyens d'existence conformes aux principes de la nouvelle phase sociale qu'on leur imposait?

Veut-on savoir l'usage que l'aristocratie a fait de tout temps des populations mahométanes, qui sont pourtant la seule partie utile de cette caste religieuse?

Les commerçants sont vexés dans leur petit commerce, et, comme s'ils devaient être assimilés aux

rayas parce qu'ils travaillent, ils sont surchargés d'impôts et de droits accablants et exposés à des avanies ruineuses.

C'est avec le même arbitraire, la même oppression et le même mépris que sont traités par l'aristocratie mahométane tous leurs coreligionnaires ouvriers ou laboureurs honnêtes et laborieux!

Il faut également classer dans cette catégorie de la bourgeoisie et du peuple opprimé, une grande partie des employés subalternes de la Sublime Porte. Ces malheureux, qui souvent sont très-assidus au travail et très-fidèles à leurs supérieurs, sont traités par ceux-ci avec la dernière brutalité et employés par eux aux plus avilissants services, tels que ceux de laquais ou portefaix. Longtemps ils n'eurent pour vivre que les restes qu'ils pouvaient ramasser des rapines commises par leurs maîtres; mais depuis quelques années ils ont des appointements fixes, et leur position s'est quelque peu améliorée sous ce rapport.

Quoique ces gens soient les seuls employés publics possédant une certaine connaissance des affaires jointe à quelque mérite, et les seuls qui travaillent, l'aristocratie pourtant les laisse vieillir et mourir dans leurs modestes places, et encore n'est-ce qu'à cause de la difficulté qu'elle trouverait à les remplacer.

Dans cette classe des employés subalternes, comme dans celle des marchands, des ouvriers et des laboureurs mahométans, on rencontre fréquemment des

IX

LE COUP D'ÉTAT ET LA CRISE.

Quand l'Europe, envisageant la fiction de *l'intégralité de l'empire du sultan* comme une nécessité politique, proclamait, en échange de la garantie qu'elle donnait de cette promesse, l'obligation *d'améliorer, sans distinction de races et de cultes, le sort de tous les sujets de cet empire,* et faisait de leur égalité devant la loi l'une des clauses du traité de Paris, elle imposait aux ministres du sultan l'entreprise la plus audacieuse qu'un gouvernement, quelque fort qu'il soit, puisse tenter. Or, la Sublime Porte, bien qu'elle eût soi-disant spontanément libellé le hatti-houmayoun du 18 février 1856, qui n'était que le 1789 de l'Orient, n'avait, et pour cause, rien préparé pour en assurer le succès.

Cette charte libérale n'était pour la Porte qu'un leurre, qu'un pendant du tanzimat de 1839, destinée, comme elle le croyait, à distraire les cabinets de l'Europe et à rester, ainsi que le tanzimat, à l'état de lettre morte, et rien de plus.

C'est l'Europe qui, en prenant au sérieux ce qui ne pouvait être qu'une mystification, et en proclamant solennellement la haute valeur du hatti-houmayoun, lui donna, contrairement à l'intention intime de ses auteurs, l'importance d'un véritable *coup d'État*. Car les premiers atteints par lui étaient précisément ceux-là mêmes qui l'avaient, avec empressement présenté aux plénipotentiaires !

Ceux que cet acte attaquait, étaient ceux-là mêmes auxquels incombait le soin de le faire réussir!

Jamais coup d'État ne fut tenté dans de plus défavorables conditions. Une crise était inévitable... elle a éclaté.

De tous côtés un fanatisme implacable est excité; dans les mosquées se prêche la guerre sainte, et la mise à mort des infidèles est préconisée, le Koran en main, comme une œuvre pieuse!...

Les ministres du sultan, pris par l'Europe dans les filets qu'ils lui avaient si imprudemment tendus, loin de calmer les esprits, de faire contre mauvaise fortune bon cœur, de se mettre à la tête d'une réforme qu'ils avaient eux-mêmes proclamée dans un moment d'aveuglement, n'eurent plus, dès le lendemain de sa sanction dans le congrès des grandes puissances, qu'une seule pensée!... celle de la combattre.

Rien ne leur était plus facile : ils avaient le pouvoir!... Le peuple, excité secrètement, devait tout naturellement leur fournir des prétextes pour éluder leurs obligations !...

Leurs prévisions ne furent pas trompées !

Le traité de Paris n'offrait que trop de prétextes à une agitation !...

Le Monténégro, qui n'était que nominalement, et encore est-ce contesté, soumis à je ne sais quelle suzeraineté de la Sublime Porte, devait être le premier prétexte. La lutte commence au nom de l'intégralité du territoire conquis sur l'Europe par la Sublime Porte et garantie par les grandes puissances: le territoire monténégrin est envahi; les chrétiens de Bosnie et d'Herzegovine, accusés de soutenir la cause du soi-disant *vassal révolté*, ont à subir des vexations de toute nature, jusqu'à ce que, sous le nom de *rachat du service militaire*, un impôt jusqu'alors inconnu a fait déborder la coupe de leur mécontentement trop légitime !... Le feu de la guerre civile dévaste les provinces et gagne de proche en proche !...

Les chrétiens, qui voient s'évanouir les espérances qu'ils avaient conçues, et les réformes que l'Europe leur a promises dégénérer en une recrudescence d'abus sous l'influence du mauvais vouloir des autorités et du fanatisme musulman, courent aux armes !

L'intervention de l'Europe, loin d'améliorer leur sort, n'a fait que l'aggraver ! Autrefois, sans doute, ils étaient esclaves, mais du moins, en payant les impôts, il leur était permis de vivre. Aujourd'hui, ce ne sont plus des impôts qu'ils ont à subir, c'est le pillage, le viol, le massacre, l'incendie, tous les excès d'une soldatesque fanatisée, des bachi-bouzouks

livrés à toute leur brutalité! Et si les victimes se plaignent, on leur répond comme Kianin-Pacha (1), commandant de Sarajevo, aux malheureux délégués de Tuzla : « Les Turcs ne font que suivre les lois « du Koran et les ordres du sultan; ils sont maîtres « en Bosnie et personne ne saurait limiter leur pou- « voir. Toujours il en a été et toujours il en sera « ainsi. Les Turcs restent les maîtres, et les rayas « restent rayas, comme ils l'ont été de tout temps. »

Partout le même système est suivi!... les droits garantis par le hatti-houmayoun, convertis en impôts, excitent les populations opprimées et donnent prétexte aux hommes du pouvoir de s'écrier : « Obli- « gée de se tenir sur la défensive sur son propre « territoire, la Turquie, loin de pouvoir s'occuper « de projets de réforme dont la bonne exécution en « tout temps et en tout pays ne peut coïncider qu'a- « vec une paix profonde, est parfois même forcé- « ment amenée à peser plus fortement sur ceux « dont elle voudrait améliorer le sort! »

Et tout en protestant ainsi d'un bon vouloir hypocrite, l'on fait tout ce qu'on peut pour rester sur cette soi-disant défensive et éluder les obligations contractées. « Les chrétiens, enorgueillis par leurs « souvenirs anciens ou récents, sont des ennemis « avoués et traditionnels de la race ottomane et ne

(1) Ce pacha est un Polonais renégat.

« songent qu'à reconstituer le Bas-Empire! » dit un des fades défenseurs des coupables ministres. — « Comment l'Europe veut-elle que nous les affran-« chissions? » répondent les hommes du pouvoir aux consuls chrétiens émus des souffrances de ces populations et de leurs plaintes. On ne sait trop ce qu'il faut admirer le plus, de la patience ou de la touchante confiance de ces peuples dans la généreuse intervention de leur souverain. Car si les chrétiens s'arment contre leurs cruels oppresseurs, contre les pachas qui brûlent leurs villes, qui tuent leurs prêtres et qui violent leurs femmes ou profanent leurs enfants, leur lumière porte haut et proclame l'expression de leur reconnaissance pour le sultan qui voulut les affranchir; on y lit partout comme dans la révolte de l'Herzegovine : *Vive le sultan!...*

Comme il arrive toujours lorsque des masses aveugles sont déchaînées, le peuple mahométan a dépassé, nous devons le reconnaître, le but de ses instigateurs. Ceux-ci ne voulaient qu'empêcher la réalisation de réformes qui devaient nuire à leurs intérêts personnels, et ils ont divisé l'empire en deux camps.

Un fait incontestable, c'est que dans tout l'empire les relations entre mahométans et chrétiens ont pris un caractère d'aigreur, d'irritation et de haine qui ne peut plus se dissimuler : la fermentation est générale et ne demande qu'une occasion pour éclater!

Un bâtiment dont deux individus se disputent la possession, et que le consul anglais de Djeddah ad-

juge à un négociant placé sous sa juridiction, devient le point de départ d'une émeute qui coûte la vie aux consuls de France et d'Angleterre !...

L'incendie si imprudemment allumé par les ministres réactionnaires, a pris son caractère véritable : la lutte est une lutte de religion, une lutte d'extermination !

Huit millions des mahométans que le hatti-houmayoun ne devait pas moins protéger que les chrétiens, surexcités par les sangsues du pouvoir, croient leur vie menacée... leur religion en péril ! Aussi quand la Crète est en proie à la guerre civile, que les chrétiens ont obtenu du sultan les concessions qu'ils réclament le hatti-houmayoun à la main, les mahométans gardent une attitude hostile envers le gouvernement, qu'ils accusent *d'avoir trahi les fidèles en faveur des ghiaours !*

Et quand Emin-Brachaia tombe sous les coups d'un jeune apprenti grec qu'il avait voulu violenter, aux cris séditieux qui s'élèvent contre les chrétiens et redoublent devant les consulats; aux coups de pistolet tirés sur le drapeau français de l'église catholique; aux exigences des forcenés qui réclament l'héroïque enfant pour le mettre en pièces, les chefs des troupes n'osent pas opposer leurs soldats!... Les détachements militaires qui se trouvent sur le passage de cette populace en délire restent impassibles... Et l'amiral Naamik-Pacha, sur l'observation que les troupes pourraient refuser d'obéir à un or-

dre contre des croyants, pour un misérable infidèle, se voit contraint de céder et de faire jeter par les fenêtres le jeune martyr !

L'armée est devenue l'élément du désordre en Bosnie, en Herzegovine, en Épire, en Croatie; elle cherche dans le pillage une compensation à la solde que depuis plusieurs années lui doit le gouvernement... Et les habitants de ces contrées, plus malheureux encore qu'avant la guerre de 1854, ne trouvent plus de remède à leurs maux que dans une lutte désespérée !

Le gouvernement ne peut plus rien pour arrêter ces désordres : il est impuissant. L'Europe, au lieu de comprendre qu'elle ne peut espérer voir un ordre quelconque sortir de toutes ces agitations, si les rôles ne sont pas promptement intervertis, si l'on ne charge du soin de restaurer l'empire ceux qui sont intéressés à cette restauration, plutôt que des gens qui ne voient dans l'avénement de la réforme qu'un terme à leurs exactions et aux abus qui les enrichissent, l'Europe rêve encore la fondation d'un empire durable ayant à sa tête le gouvernement actuel !

Elle ne voit pas, suivant l'énergique expression du *Times*, « que nous n'avons pas affaire à la décadence « d'une civilisation, mais à celle de la barbarie. » — Or, la barbarie ne se restaure pas.

« L'Europe, nous disent les Turcophiles, veut la « régénération de la Turquie, non sa chute. » — Et ils concluent que l'Europe doit rester spectatrice des

accès de rage, de la fièvre sanguinaire de l'islamisme moribond !...

Est-ce donc un gouvernement ayant pour but d'amuser le sultan, ses femmes et ses favoris, ou bien l'existence d'un empire assez puissant pour résister aux envahissements de l'Autriche et de la Russie et se créer un véritable équilibre, que demande l'Europe?

Est-ce pour conserver à l'islamisme une retraite en Europe, où ses convulsionnaires sectateurs pourraient se livrer à toutes leurs fantaisies anti-sociales, que la France chrétienne et l'Angleterre libérale versèrent tant de sang précieux à la dernière guerre ?

Non, mille fois non! de pareils peuples ne mentent pas ainsi à leur passé!

La crise actuelle n'a pas d'autre cause pourtant que la persuasion où les ministres turcs sont que, quoi qu'ils fassent, l'empire byzantin restera leur proie, et que le soin qu'ils prennent d'entretenir une agitation qui les rend nécessaires, leur permettra d'éluder toute espèce d'engagement!...

« Le gouvernement de la Porte, disait naguère le « *Times*, peut faire et défaire des ministres et des « pachas pour satisfaire le caprice d'une concubine « ou l'animosité d'un eunuque; il peut dépenser avec « une profusion frivole ses maigres revenus à con« struire des palais, des kiosques, à faire des cérémo« nies nuptiales, tandis que son armée n'a pas de « solde et que les fournisseurs du sultan ne parvien« nent pas à se faire payer.

« Quand cet état de choses devient intolérable,
« quand l'opinion publique de cette léthargique Tur-
« quie s'émeut, le sultan, cause première et auteur
« de ces extravagances, est assez habile pour faire
« écrire une lettre à son grand vizir, dans laquelle il
« lui dénonce certains coupables anonymes comme
« les auteurs des extravagances, et il nomme une
« commission pour y mettre fin.

« Voilà ce que le gouvernement turc peut faire!...
« Mais faire respecter l'ordre ou la justice dans ses
« provinces éloignées ou dans sa capitale, jamais! »

Quel bruit n'a pas fait ce hatt du 18 août 1858? quel résultat autre que celui d'amadouer les banquiers de l'Europe peut-il obtenir? On réglera les dépenses! soit..... Mais la crise est-elle simplement financière?

On réglera les dépenses... mais réglera-t-on, conformément au hatti-houmayoun, la perception et le contrôle des impôts? Voilà ce que ce dernier hatt ne dit pas.

Payera-t-on aux troupes l'arriéré de leur solde, aux créanciers de l'État leurs créances, aux fournisseurs leurs mémoires?

Le sultan emprunte: mais combien doit-il (1)? ce

(1) Voici ce que les journaux disaient dernièrement avec raison :
« Un des résultats les plus positifs de la dernière guerre en Orient a été de fournir à la Turquie le moyen de se lancer, avec une vigueur remarquable, dans la carrière de la dette. Sous ce rapport, l'empire ottoman qui, pendant bien des siècles, n'avait

qu'il emprunte suffira-t-il à payer les intérêts de ses dettes?

Et quand les finances seraient réglées, le trésor cesserait-il d'être un tonneau des Danaïdes? Sultanes, gendres du sultan, fonctionnaires, etc , cesseraient-ils d'y puiser à l'envi des uns des autres? La crise serait-elle conjurée?

Si, par hasard, le trésor est mis à l'abri des déprédations de ces gens avides ou prodigues, n'imaginerait-on pas, comme compensation, quelque impôt bien spécieux, que nul ne contrôlerait, et les exactions nouvelles n'accroîtraient-elles pas bientôt les mécontentements de ceux qui les subiront, de même que cela se passe en Herzegovine?

Les mahométans consentiront-ils à payer leur part d'impôt?

pas un seul créancier dans le reste de l'Europe, s'est empressé de regagner le temps perdu; des emprunts multipliés ont été faits à Londres, et la dette de l'empire, d'après un tableau curieux que présente l'*Economist*, s'élève déjà à 43 millions de livres sterling.

« L'emprunt de 1854 a été de trois millions; ce n'était qu'un essai; il a été suivi de deux autres emprunts, en 1855 et 1858, de 5 millions sterling chacun. Puis viennent les dettes flottantes : dettes de la liste civile, 1 milliard 150 millions de piastres (la piastre turque vaut vingt centimes environ); dettes des ministères, 620 millions de piastres; arriéré dû à l'armée, 230 millions; bons du trésor, 250 millions; consolidés à 6 0/0, émis en 1859, 250 millions, etc., etc. Le tout équivaut bien à peu près à onze cents millions de francs. »

(L'*Opinion nationale*, 19 mai 1860.)

Les chrétiens ne seront-ils plus livrés à la rapacité des collecteurs?

La crise de l'empire byzantin ne fait que commencer..... Les cris de rage de l'islamisme, qui ont épouvanté l'Europe, sont le prélude de désordres plus graves; aujourd'hui encore on s'illusionne sur les résultats des mesures édictées par les représentants des grandes puissances à Sa Majesté Abdul-Medjid.

Ce n'est pas le couronnement seul de l'édifice qui est à refaire, ce sont les fondements eux-mêmes.

Ce n'est pas avec les anciens matériaux, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qu'il faut tenter cette restauration, mais c'est en les remplaçant par des matériaux nouveaux.

Le vieil élément turc a fait son temps : tout au plus peut-on espérer de l'utiliser dans l'avenir, quand il sera régénéré.

Maintenant il faut utiliser, au contraire, l'élément indigène chrétien.

Tout retard, toute demi-mesure ne peut que perpétuer le danger que la guerre gigantesque de 1854 à 1856 devait détruire.

Le coup d'État contre le soi-disant *gouvernement turc* a éclaté : le malade en fut tué... on ne peut plus le ressusciter... Il faut l'enterrer et disposer légalement de tout ce qu'il possédait.

La Grèce ne dut échapper à son étreinte qu'au soin que l'Europe mit de la séparer à jamais d'un

gouvernement moribond et d'employer ses forces à contenir le convulsionnaire empire !

L'Europe attendra-t-elle maintenant que les mêmes symptômes se reproduisent, que les mêmes résultats sanglants aient lieu, pour intervenir entre les mahométans et les chrétiens de quelque nouvelle province et renouveler pour celle-ci l'œuvre de 1829 ? et faut-il que chaque province ne puisse espérer son salut que d'une crise nouvelle, aussi sanglante que celles qui l'ont précédée ?

L'Europe a une grande et noble mission à remplir.

En présence du nombre des prétendants, en présence d'un peuple dont les droits sont incontestables, les rêves des habiles ne sauraient se réaliser !

L'Europe n'a plus à conquérir l'héritage, mais à s'assurer l'attachement, les sympathies de l'héritier, et pour cela il faut qu'elle l'aide hardiment, qu'elle prenne en main sa défense, qu'elle se constitue en tutrice officieuse, qu'elle dirige ses pas et qu'elle le soutienne de son expérience.

Si quelquefois la Grèce régénérée fut pour l'Europe une cause de préoccupations, jamais celles-ci n'eurent le triste caractère de celles que la Sublime Porte lui donnait dans cette province, comme aujourd'hui dans celles qu'elle opprime.

Les cabinets craignent-ils que cet empire renaissant sur les débris du gouvernement ottoman ne soit longtemps à se constituer assez fort pour résister aux attaques du dedans ou du dehors ? Mais qui les

empêche de faire ce que l'on fit pour le Péloponèse?..

Le gouvernement constitutionnel de Grèce est-il moins bien administré que tel autre d'Occident? et cependant les habitants du Péloponèse n'étaient-ils pas, à leur avénement à la liberté, plus arriérés en civilisation, plus abrutis par le despotisme que les chrétiens de Roumélie?

Est-ce un encouragement à des soulèvements incessants que l'Europe entend donner, lorsqu'elle patrone ceux qui ont hardiment secoué le joug et qu'elle laisse gémir dans l'oppression ceux qui tendent les bras vers elle?

Mais de quelle espérance peut-elle attendre la réalisation ?

Un cri de liberté, poussé sur les rives du Bosphore ou sur les bords du Danube, n'aura-t-il pas d'écho dans tous les peuples de l'empire byzantin, dont les moindres mouvements sont pour les gouvernements occidentaux une alarme continuelle?...

Dix-huit millions des chrétiens et quatorze millions des mahométans attachés au sol natal et victimes de l'oppression n'aspirent qu'après le dernier jour de l'administration actuelle, cause de tous les maux, pour s'en constituer une nouvelle, en rapport avec la civilisation moderne.

La nécessité pour l'Europe de venir en aide à cette partie active de la nationalité byzantine est une des plus impérieuses ; tout retard est une faute :

tout obstacle apporté à cette grande œuvre est un crime!...

Le sang a déjà coulé; tout fait craindre que la dernière goutte ne soit pas encore versée!... tant d'intérêts sont en jeu!... D'un mot l'Europe peut en arrêter l'effusion : qu'elle y prenne garde ! le sang appelle le sang ! Quand ces peuples que l'on peut unir aujourd'hui se seront mis en deux camps, il faudra que l'un disparaisse, et les grandes puissances restées inactives au temps propice, devront peut-être intervenir les armes à la main ! Quelques lignes aujourd'hui et une volonté énergique peuvent faire ce que l'on regrettera de n'avoir pas fait et que l'on sera trop heureux d'obtenir au prix de flots de sang, de terribles secousses politiques et de sacrifices de toute sorte!...

X

ADMINISTRATION MAHOMÉTANE ET ADMINISTRATIONS CHRÉTIENNES DANS L'EMPIRE BYZANTIN ACTUEL.

Il est bien digne de remarque que, de toutes les administrations séparées que la décadence de l'armée musulmane a fait établir dans les différents pays de l'empire byzantin, depuis la révolution grecque de 1821 et jusqu'à nos jours, plus un pays est éloigné de l'administration du prétendu *gouvernement du sultan*, ou de la *Sublime Porte*, plus il prospère, plus il est susceptible de la civilisation moderne, des progrès du siècle et de l'ordre gouvernemental. C'est un fait incontestable. Ainsi, la partie de la Grèce qui, en 1829, fut définitivement séparée de la domination du sultan et érigée en royaume indépendant, malgré le manque des ressources matérielles suffisantes, malgré la dévastation complète que ce pays a éprouvée pendant dix ans d'une guerre d'extermination, malgré la malheureuse administration d'une régence étrangère, dont on l'a accablée au mo-

ment de sa restauration, enfin malgré les obstacles de tout genre, ce pays a fait de merveilleux progrès dans la civilisation moderne. Toutes les formes des gouvernements européens y ont été introduites, appliquées et consolidées, dès le moment où un gouvernement séparé et indépendant de celui de la Sublime Porte y a été établi. Peut-on nier que, depuis la création du royaume de Grèce, il y existe un gouvernement civilisé ; qu'il y ait des lois devant lesquelles tous les citoyens sont égaux ; que les mahométans de ce pays jouissent absolument des mêmes droits religieux, civils et politiques que les chrétiens ; qu'ils y soient plus heureux et qu'ils y conservent même infiniment mieux que dans les Etats du sultan les principes de leur propre religion, et que les Israélites y jouissent également de tous leurs droits religieux, civils et politiques ? Peut-on nier aussi que les étrangers en Grèce soient également soumis aux lois ; qu'en ce pays il y ait des tribunaux indépendants, un jury, une police, une administration financière, une cour des comptes, une responsabilité des employés publics, des écoles populaires, des établissements de bienfaisance, des hôpitaux, des communes, une banque nationale, des sûretés pour la vie, l'honneur et la propriété du citoyen et de l'étranger, liberté de conscience, liberté de la presse, respect pour la religion, opinion publique, et même une charte constitutionnelle et deux parlements? En peu de mots cette partie de l'empire byzantin s'est, dans

l'espace de quelques années, élevée au niveau des gouvernements les plus civilisés.

De même le petit État de Monténégro, devenu quasi-indépendant de l'administration de la Sublime Porte, ainsi que les principautés de Valachie, de Moldavie et de la Servie, lesquels, grâce à la protection spéciale de la Russie, ont pu conserver une administration séparée de celle de Constantinople et convertir en suzeraineté la souveraineté du sultan; les îles Ioniennes, placées sous la pretection immédiate de la Grande-Bretagne; enfin l'île de Samos, qui, érigée en principauté en 1832 par les grandes puissances, eut aussi une administration séparée; tous ces pays de l'empire byzantin parvinrent à se procurer des lois fondamentales et un gouvernement plus ou moins éclairé, et à marcher, nonobstant les entraves que la puissance suzeraine leur soulève à chaque pas, vers le progrès et la civilisation. Les pays au contraire qui, jusqu'à ce jour, se trouvent sous la domination immédiate du sultan, quoiqu'ils forment la partie la plus étendue et la plus fertile de l'empire byzantin, malgré les immenses ressources qu'ils possèdent, malgré leur unique position géographique, quoique leurs habitants eussent été, jusqu'au commencement de notre siècle, beaucoup plus civilisés, plus considérés et plus heureux que ceux du royaume de Grèce, de Monténégro, de Valachie, de Moldavie, de Servie, des îles Ioniennes et de Samos, en un mot, le prétendu empire *ottoman*,

turc, ou de *la Sublime Porte*, cette partie de l'empire byzantin, qui se trouve encore sous le pouvoir direct de nos ministres à Constantinople, est en complet désordre, sans lois, exposé aux insultes et au gaspillage du premier venu, en état de banqueroute frauduleuse et sans aucune espèce de sûreté pour la vie, l'honneur et la fortune de ses habitants, des voyageurs qui le parcourent, te même des représentants officiels des autres puissances. Aussi ce pays est-il qualifié par les hommes d'État et l'opinion publique en Occident, de *cadavre en dissolution*, de *caput mortuum* et de *brigandage organisé !...*

Personne ne saurait nier que la seule raison de cet étrange phénomène est que, dans le royaume de la Grèce libre, dans le Monténégro, dans les principautés de Servie, de Moldavie et de Valachie, dans les îles Ioniennes et dans l'île de Samos, les hauts fonctionnaires du gouvernement sont des chrétiens indigènes, tandis qu'à Constantinople le pouvoir se trouve entre les mains des *Turcs*, c'est-à-dire, des gens grossiers et barbares, privés de tout sentiment d'honneur et de patriotisme (1), et hommes de la der-

(1) Nous nous servons là d'un mot inapplicable aux sectateurs de l'Islam et inconnu d'eux ; car Mahomet, ainsi que nous l'avons déjà dit, pour traîner à sa suite à la conquête du monde ces tribus barbares de nationalités diverses qu'il avait réunies sous ses ordres, avait adroitement attaché à la religion, la signification que les autres peuples attachent au mot *patrie*.

nière dépravation. On sait bien que le souverain actuel, le sultan Abdul-Medjid lui-même, le leur a publiquement reproché il y a deux ans. Car ces gens, se considérant eux-mêmes comme étrangers à l'empire byzantin, ne rêvent qu'à amasser de l'argent et à retourner dans la *Turquie*, qu'ils regardent comme le foyer de leur origine, et que leur ignorance leur fait placer en Asie, le jour où ils seront chassés du territoire de l'empire des *ghiaours* (1).

Pourquoi donc, si les puissances chrétiennes désirent vraiment civiliser notre pays et nous procurer un gouvernement, ne conseilleraient-elles pas à notre souverain de choisir aussi ses ministres parmi les chrétiens indigènes, qui l'aideraient à accomplir les généreuses intentions que Sa Majesté a manifestées dans son hatti-houmayoun du 18 février?...

(1) Le mot *ghiaour* signifie *idolâtre*, et littéralement *adorateur de bœuf*. Les fanatiques sectateurs de l'islamisme ont donné anciennement cette insolente qualification à tous les chrétiens, parce qu'ils les considéraient comme idolâtres, à cause de leur respect pour les images. Ils employèrent spécialement, dans l'expression de cette injure les mots *adorateur de bœuf*, à cause des deux bœufs qu'ils voient représentés près de la sainte crèche et qu'ils croient que les chrétiens adorent. Les gens riches, parmi ces prétendus Turcs, se font même enterrer en Asie, afin que leurs ossements ne se trouvent pas sur une terre chrétienne, lorsque Constantinople sera de nouveau occupée par les chrétiens.

XI

L'ENQUÊTE PROJETÉE PAR LES GRANDES PUISSANCES.

Les journaux de France et de l'étranger ont dernièrement publié que des dépêches de Londres annoncent que « *dans le cas où il serait procédé à une enquête sur le sort des chrétiens d'Orient, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche ne prendraient pas pour base de cette enquête les seuls faits articulés par la Russie, mais aussi les rapports de leurs ambassadeurs et consuls en ce pays.* »

Il serait inutile de commenter ici cette assertion en ce qui regarde l'Autriche et la Prusse. Il est bien notoire que la première de ces deux puissances, fidèle à son système séculaire, a des vues bien autrement protectrices sur les dépouilles de son voisin moribond. La seconde, croyant que la question d'Orient ne l'intéresse pas directement, prétend garder la plus stricte neutralité toutes les fois qu'il s'en agit; cependant, au moment de toute réglementation de cette

question, elle se range toujours du côté de la majorité de celles des grandes puissances qui s'y intéressent le plus. On doit se rappeler qu'en 1826 l'Angleterre et la Russie, étant restées d'accord sur l'intervention forcée dans la question de la guerre civile entre les chrétiens et les mahométans de l'empire byzantin, elles avaient appelé l'Autriche à prendre aussi part à leurs démarches, et que cette puissance répondit que, « *non-seulement elle ne prendrait aucune part à une pareille coalition, mais qu'elle protestait contre toute violation qu'on ferait aux droits légitimes du sultan, son ancien ami et allié.* » L'Angleterre et la Russie, après ce refus de l'Autriche, s'étaient adressées à la Prusse, qui répondit que « *n'étant pas limitrophe avec ce pays, ni puissance maritime, il serait de l'avantage de la question qu'elle restât neutre, afin de servir de médiatrice entre la Sublime Porte et les grandes puissances chrétiennes, en cas qu'un conflit se serait soulevé et que l'Angleterre et la Russie auraient retiré leurs ambassadeurs de Constantinople.* » Enfin il est bien notoire que ce ne fut qu'alors que les cabinets de Saint-James et de Saint-Pétersbourg s'étaient adressés à la France, qui accepta avec empressement. Mais à l'érection du royaume de Grèce, l'Autriche fut la première puissance qui s'était empressée de conclure un traité avec le nouvel État, et la Prusse fut toujours d'accord avec les trois puissances protectrices de la Grèce.

Mais, quant à l'Angleterre, l'histoire de la question d'Orient nous fournit des faits incontestables sur les

dispositions naturelles et les principes libéraux de cette grande nation. A la fin du dernier siècle, le chevalier Eton, qui fut, pendant l'espace de vingt ans, agent diplomatique d'Angleterre à Constantinople, avait, dès 1795, démontré, dans un rapport au parlement, qu'*il était indispensable au grand avenir de l'Angleterre que la restauration inévitable de l'empire byzantin soit faite sous les auspices de la Grande-Bretagne, et que cette restauration ne saurait se faire que par l'élément des chrétiens indigènes de ce pays* (1).

En 1858, l'organe le plus puissant de l'opinion publique et du cabinet anglais, le *Times*, faisait le tableau le plus effroyable, mais aussi le plus saisissant de notre misérable situation. Voici en quels termes il s'exprimait :

« Examinons le problème que nous avons entre-
« pris de résoudre en Turquie. Le côté négatif que
« nous avons résolu était assez simple. Il suffisait
« d'empêcher la Russie d'absorber à son profit l'em-
« pire ottoman. Mais la Turquie possède mille autres
« moyens de destruction et de ruine sans que l'assis-
« tance de la Russie soit nécessaire pour l'achever.
« C'était comme un malade certain de mourir, même
« sans le concours d'un médecin. Nous avons guéri
« une blessure, mais nous en avons laissé une infinité
« d'autres se guérir elles-mêmes.

(1) *Tableau de l'empire ottoman*, par le chevalier Eton. Paris, 1802, dans l'avant-propos.

« D'abord, la Turquie sera inévitablement ruinée,
« ou tout au moins le gouvernement actuel se dé-
« truira complétement, si le pays est abandonné à
« lui-même. Les bases sur lesquelles nous avons
« voulu fonder un empire durable sont pourries et
« vermoulues au delà de toute supposition. Nous
« avons affaire non pas à une population énervée
« par son propre raffinement, épuisée par ses pro-
« pres efforts et arrivée à ce degré où, après avoir
« traversé toutes les périodes de dégénérescence, les
« plaisirs de l'intelligence sont étouffés par les jouis-
« sances des sens, où les intérêts matériels sont
« seuls mis en jeu, où les soins du gouvernement
« sont devenus une affaire de police, et où l'esprit
« national s'est éteint sous les étreintes de l'égoïsme
« individuel... nous avons affaire à quelque chose de
« pire que cela. Ce n'est pas à la décadence de la
« civilisation, c'est à celle de la barbarie : c'est à
« une nation qui s'est ruinée, parce qu'elle a ruiné
« tout ce qui l'entourait.

« Depuis la conquête de Constantinople, les Turcs
« ont vécu en mangeant leur capital. Ils ont eu un ma-
« gnifique héritage, et ils l'ont dépensé sans songer
« au lendemain. Maîtres de la plus belle contrée
« peut-être qui soit au monde, il ne leur est jamais
« venu l'idée que le travail pût en développer la
« richesse. Ils ne connaissent qu'un moyen de s'en-
« richir : la rapine qui suit la conquête!... aussi se
« sont-ils mis à manger tranquillement le glorieux hé-

« ritage qui leur était échu. Dans toute autre partie « du monde, la chose eùt été bientôt finie ; mais « telle était énorme la fortune accumulée par le « gouvernement faible mais régulier des empereurs « byzantins, si inépuisables étaient les ressources « du sol, la richesse du climat, la fertilité de la « terre, que, depuis quatre siècles, la Turquie a « porté dans son sein ces éléments de décomposition, « ces vers rongeurs, sans que ceux-ci soient morts « de la famine qu'ils causaient.

« A la fin pourtant, les longs et continuels ravages « d'une invasion qui n'a pas cessé de faire sentir « ses effets sinistres depuis le temps de Mahomet II, « ont achevé son œuvre. Le pays est dépeuplé; les « champs sont en jachères et les bois sont épais et « touffus comme au temps où le premier colon « æolien ou ionien y porta le premier coup de « hache. Il n'y a pas de capital, pas d'industrie, « pas de confiance dans le jour présent, pas d'espoir « dans le lendemain. Les Turcs décroissent en pro« portion de la consommation du capital qu'ils ont « si follement dépensé.

« La polygamie et toutes les abominations qu'elle « entraîne à sa suite, manquant de ce soutien que « la fortune seule peut donner, enlève graduelle« ment à la nation sa puissance reproductrice. Le « gouvernement est un despotisme centralisé, om« nipotent pour le mal dans le cercle étroit sur « lequel s'étend son influence, mais impuissant

« pour tout le reste dans la plus grande partie de « ses domaines. Le gouvernement peut faire et « défaire des ministres et des pachas pour satisfaire « le caprice d'une concubine ou l'animosité d'un « ennuque; il peut dépenser avec une profusion « effrénée et frivole ses maigres revenus à construire « des palais, des kiosques, à faire des cérémonies « nuptiales, tandis que son armée n'a pas de solde « et que les fournisseurs du sultan ne parviennent « pas à se faire payer.

. . . .

« Nous avons en second lieu à considérer les « forces à l'aide desquelles le gouvernement et le « peuple pourront être régénérés. De ces forces, « nous devons commencer par exclure l'élément « turc lui-même. L'extrême intolérance de l'isla- « misme et le mépris de toute honnête industrie, « qui se sont invétérés par l'habitude de plusieurs « siècles de rapines et d'indolence, et cette sorte de « découragement qui s'empare d'une nation bar- « bare lorsqu'elle se trouve mise en contact avec les « nouveautés de la civilisation, tout cela rend très- « douteux que le plus habile alchimiste politique « parvienne jamais à rien extraire d'utile de ce « *caput mortuum.* »

« La seule chance de sécurité (continue ce journal) « qui existe, se trouve dans une intervention armée « de la part des alliés dela Porte. Mais cette interven- « tion, quelque justifiable et nécessaire qu'elle soit,

« ne peut tendre qu'à affaiblir encore une puissance « à laquelle on ne peut pas même confier la police « de ses propres Etats, et qui est obligée de tolérer « l'insultante intervention des étrangers. »

Enfin le *Times* finissait cet exposé par ce terrible épilogue :

« Quand cet état de choses devient intolérable, « quand l'opinion publique de cette léthargique Tur« quie s'émeut, le sultan, cause première et auteur « de ces extravagances, est assez habile pour écrire « ou faire écrire une lettre au grand vizir, dans « laquelle il lui dénonce certains coupables anonymes « comme les auteurs des extravagances, et il nomme « une commission pour y mettre fin.

« Voilà ce que le gouvernement turc peut faire : « mais faire respecter l'ordre ou la justice dans ses « provinces éloignées, faire observer la loi par ses « propres fonctionnaires en faveur de ses sujets « chrétiens, refréner le fanatisme de son peuple ou « exécuter sa propre promesse de payer un à-compte « de 50 pour 100, voilà de ces choses qui semblent « tout à fait au-dessus du pouvoir ottoman ! »

Est-ce que ce grand journal ne tient pas toutes ces informations des rapports que les ambassadeurs et consuls de la Grande-Bretagne en Orient font à leur gouvernement ? Est-ce que lord Redcliffe lui-même, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, ce grand défenseur de l'intégralité du territoire de l'empire byzantin et de la civilisation de ce pays, ne

s'est-il pas aussi exprimé bien clairement dans le discours qu'il prononça au moment où il quittait son poste pour se rendre à Londres en 1852? Le noble lord n'a-t-il pas dit en terminant? « *Je vois que mes peines ici ont été perdues, et que ce gouvernement n'entrera jamais dans la voie des réformes.* »

Dernièrement enfin, dans les explications que lord John Russell a données au parlement le 1er juin, relativement à l'enquête projetée, n'a-t-il pas prononcé ces paroles bien significatives : « Non-seulement j'ai lu avec soin les différents rapports qui « ont été reçus, mais encore j'ai interrogé les per- « sonnes qui venaient des provinces de la Turquie et « qui étaient au service de Sa Majesté; elles m'ont « généralement répondu qu'il était impossible de « louer l'administration du gouvernement turc; mais, « quant à l'oppression des chrétiens en particulier, « il faut avouer que les sujets turcs de la Porte « sont aussi victimes de la mauvaise conduite du « gouvernement que les sujets chrétiens. » Jamais homme politique, parlant du haut de la tribune d'un grand peuple, a-t-il caractérisé avec plus d'énergie et de clarté le déplorable état de toutes les populations de l'empire byzantin et du prétendu gouvernement turc?

XII

L'ENQUÊTE A LA TURQUE.

Les dépêches de Vienne disent que « *la Porte Ottomane, afin de faire droit aux griefs des chrétiens, a ordonné, de sa propre initiative, une enquête* (1), » et le journal de Saint-Pétersbourg, l'*Invalide russe*, publie un télégramme communiqué, en date du 13/25 mai dernier, par le représentant du sultan en cette capitale, qui déclare que « *la Porte Ottomane envoie trois commissaires dans les provinces du Nord et du Midi de l'Europe, en Roumélie et en Syrie. Ces commissaires procéderont à une enquête régulière sur les plaintes des chrétiens, sous la présidence des membres du conseil,* » c'est-à-dire que les ministres de la Sublime

(1) La phrase « *de sa propre initiative* » est *délicieuse!...* Cette initiative vient absolument de la même spontanéité avec laquelle la Porte Ottomane avait, en 1856, rédigé et proclamé le hatti-houmayoun du 18 février!.... Et pourtant il se trouve encore des diplomates chrétiens qui ont le courage de répéter *toutes ces mauvaises plaisanteries turques!...*

Porte prétendent que les grandes puissances doivent confier à leur bonne foi l'enquête projetée sur la situation actuelle des chrétiens!... Et pourquoi non pas?... Ne leur a-t-on déjà confié, en 1856, le soin de l'application du hatti-houmayoun?... C'est bien pénible, mais on est forcément amené à l'avouer : les ministres de la Porte se montrèrent, dans cette circonstance, au moins conséquents avec eux-mêmes et avec la conduite complaisante des cabinets chrétiens sur l'application des réformes qui faisaient la base principale du traité de Paris!...

Ensuite, il est bien constaté que les mahométans sont beaucoup plus mécontents des gens au pouvoir que ne le sont les chrétiens : car la dernière conspiration du 21 septembre 1859 contre l'état actuel des choses ne comptait pas, dans la seule capitale, moins de 60,000 individus, tous mahométans; et aussitôt qu'elle avait été connue, tout le peuple mahométan avait pris si ouvertement leur parti, que ces prétendus ministres d'État n'avaient pu infliger aucune punition aux insurgés!... Qui donc examinera en cette circonstance les plaintes des mahométans?...

Aussi cette enquête que le Divan a ordonnée n'est qu'un de ces faits journaliers qui constatent évidemment la mauvaise foi séculaire des ministres de la Porte Ottomane; il prouve de plus à quel point ces gens se croient capables de duper la diplomatie des cabinets chrétiens!...

XIII

LA SEULE ENQUÊTE LOGIQUE ET AVANTAGEUSE A TOUT LE MONDE.

Depuis bien longtemps on crie de tous côtés à *l'amélioration du sort des chrétiens de l'empire byzantin.* Le hatti-houmayoun n'a été promulgué en 1856 que dans ce but, et toutes les grandes puissances ont reconnu immédiatement après, et avec le plus grand empressement, *la haute importance de la communication* que les ministres du sultan leur en ont faite dans le congrès de Paris. La grande manifestation qui se préparait pour éclater à Constantinople le 21 septembre 1859, au nom et de la part des mahométans *unionistes,* a de même évidemment prouvé, comme nous l'avons déjà dit, que ces populations sont encore plus mécontentes que les chrétiennes, et exigent en même temps, plus énergiquement que celles-ci, une amélioration radicale de leur sort.

D'un autre côté, le cabinet de Saint-Pétersbourg, par sa dernière note aux représentants des autres

puissances en ce pays, a nettement proclamé que « *la situation des chrétiens sujets du sultan étant devenue intolérable, la Russie était sur le point d'adresser à la Porte Ottomane d'énergiques représentations.* »

La France aussi n'a pas un moment cessé, depuis surtout la publication du hatti-houmayoun et le congrès de Paris, d'insister près des ministres du sultan afin d'obtenir l'accomplissement des engagements solennels de leur souverain vis-à-vis de tous ses sujets.

De même en Angleterre, lord John Russell, interrogé ces derniers jours sur ce point par le parlement, a officiellement avoué, comme nous l'avons déjà fait observer dans le onzième chapitre, que, « *d'après les informations qu'il a reçues de tous les agents britanniques en Turquie, il était impossible de louer l'administration du gouvernement turc; mais, quant à l'oppression des chrétiens en particulier, il faut avouer que les sujets turcs de la Porte sont aussi victimes de la mauvaise conduite du gouvernement que les sujets chrétiens.* »

Or, après des aveux si officiels et si irrécusables sur l'existence des souffrances auxquelles sont en proie toutes les populations de l'empire byzantin, après des preuves si solennelles et des manifestations si éclatantes sur la nécessité indispensable d'améliorer le sort de toutes ces populations, il reste visiblement incontestable que ces souffrances existent réellement chez elles, et qu'en dehors de tous ces aveux authentiques, de toutes ces preuves et de toutes ces manifestations irrécusables, l'existence de ces souf-

frances est encore très-évidemment constatée *par le seul fait de la décision des grandes puissances d'améliorer le sort de ces populations.*

A quoi aboutirait-elle donc, une enquête ayant pour but d'examiner et de s'informer si vraiment toutes ces populations ou quelques-unes d'entre elles souffrent en effet sous le régime actuel contre lequel elles se plaignent, lorsque personne ne doute plus de l'existence de ces souffrances en ce pays? Qu'importe-t-il que cette enquête soit faite par des agents des grandes puissances, ou par les ministres du sultan?... Cette enquête dira-t-elle, dans son rapport, que les différentes populations de ce pays sont contentes de leur administration actuelle?... Sans doute que non!... car toutes ces populations sont en révolte permanente contre l'état actuel des choses, et celles d'entre elles qui sont assez fortes pour résister ouvertement aux gens du pouvoir exigent, les armes à la main, au nom cependant de leur propre souverain, un changement à tout prix!...

Mais quand même cette enquête eût déclaré qu'en effet les populations de cet empire souffrent réellement de l'administration actuelle et qu'il faudrait absolument que leur sort soit amélioré, cette information n'apprendrait rien, ni aux grandes puissances, ni à personne!... Car c'est là justement la pleine conviction dans laquelle tout le monde se trouve!... C'est même cette raison qui a obligé les cabinets de décréter l'anéantissement de l'ancien

régime et admettre ce pays dans le droit public et le concert européens, afin d'arriver par là à l'amélioration radicale du sort de toutes les populations de l'empire byzantin.

Mais ce qui importe à tout le monde, ce qui est impérieusement exigé par les circonstances critiques de l'époque, c'est *de faire cesser la cause de ces souffrances !...*

Les grandes puissances devraient donc former une enquête pour rechercher et constater où réside cette cause, afin de pouvoir la faire disparaître et sauver ainsi le pays dont elles ont promis de conserver et de défendre l'intégralité !...

Mais est-ce que les grandes puissances ignorent cette cause, cette seule et unique cause de tous les obstacles vers le progrès du pays qu'elles veulent civiliser ? Est-ce que tout le monde ne la connaît pas assez ? Est-ce que toutes les populations de l'empire byzantin, chrétiennes et mahométanes, ne la désignent pas tous les jours ? Personne n'ignore que cette seule cause sont LES CONSEILLERS ET LES MINISTRES DU SULTAN !... Ce même souverain le leur a dit en face, il y a deux ans, en plein grand conseil et avec la plus juste indignation, lorsqu'un jour il avait subitement appris l'état pitoyable et de ses finances et de ses peuples, et que sa domination se trouvait à deux doigts de l'abîme qu'ils avaient creusé sous ses pieds !...

Or, puisque ce sont les gens au pouvoir qui sont

désignés par tout le monde et par leur souverain lui-même comme l'unique cause de tout le mal, c'est sur eux, sur leur conduite, que les grandes puissances doivent faire une sérieuse enquête.

Cependant, pour obtenir un résultat réel d'une pareille enquête, il faudrait que la commission qui serait chargée de la faire, fût, d'abord, composée de personnes compétentes et qui désirent sincèrement la véritable amélioration de toutes ces populations; ensuite, il faudrait que cette commission pût agir librement et fonctionner sans entraves.

Or, pour que les membres de cette commission soient compétents et qu'ils aient pour seul ou au moins pour principal but l'amélioration du sort de ces populations, on doit les prendre parmi les populations plaignantes, chrétiennes et mahométanes, ainsi que parmi une sorte de juges instructeurs désignés par les cinq grandes puissances. On pourrait donc prendre dans la proportion de dix chrétiens byzantins du parti de l'opposition chrétienne, dix mahométans byzantins du parti de l'opposition mahométane, et dix employés étrangers nommés par les cinq grandes puissances.

Mais pour que cette commission puisse agir librement et fonctionner sans entraves, il faudrait la prémunir contre toutes les insurmontables difficultés que la commission, sur l'expression des vœux des populations moldo-valaques, rencontra, il y a quatre ans, dans la mauvaise foi et les intrigues des ministres

de la Porte. Or, pour arriver à ce but, il faudrait absolument éloigner du pouvoir ces accusés; il faudrait aider le sultan à former un ministère des membres pris exclusivement parmi ses sujets non mahométans, au moins pendant la durée de cette enquête et celle de l'application des réformes. Car il est bien constaté, que les chrétiens et les israélites byzantins, d'abord à cause qu'ils formaient jusqu'à présent les deux castes esclaves, et ensuite à cause qu'ils sont imbus des principes libéraux de leur religion, s'intéressent beaucoup plus à l'amélioration de leur sort. Ils seraient par conséquent plus propres que leurs conationaux les mahométans à aider la commission de l'enquête dans le libre et convenable exercice de ses hautes fonctions.

D'ailleurs, le sultan lui-même a déjà acquis la conviction de l'énorme différence de l'administration des affaires par ses sujets chrétiens ou mahométans, et vu clairement cet exemple dans ses propres États. Toutes les provinces de l'empire byzantin qui ne dépendent pas directement de l'administration de ses ministres mahométans, mais qui sont administrées par des chrétiens, se civilisent et prospèrent, comme la Moldavie, la Valachie, la Servie et l'île de Samos. Au contraire, celles qui dépendent directetement de l'administration mahométane de Constantinople, croupissent dans la misère et dépérissent tous les jours.

Ce serait même une utopie que l'histoire ne par-

donnerait jamais à la diplomatie de notre siècle, que de prétendre faire appliquer la civilisation des sociétés modernes, qui n'est autre chose que les principes de la politique libérale et de la sublime morale de l'Évangile, par des gens imbus des préceptes despotiques et anti-sociaux du Koran, et avilis par les dégoûtantes immoralités de l'islamisme!... Enfin, il est bien notoire que, lorsqu'on veut introduire un nouveau système quelconque dans un pays, et qu'il faille choisir parmi les gens de ce pays les personnes qui doivent opérer l'application de ce nouveau système, il serait de la plus grande absurdité, ou de la plus machiavélique malignité, de prendre ces personnes justement parmi les gens qui croient que le nouvel état des choses détruirait tous leurs intérêts personnels!... Tout homme de bons sens et sincère ne peut qu'avouer qu'on doit les prendre, au contraire, parmi ceux qui sont pleinement convaincus que le nouveau système leur rendrait tous leurs droits, et surtout parmi ceux qui réclament hautement un pareil système et qui prétendent l'introduire chez eux quand même!...

On doit espérer que le sultan Abdul-Medjid, qui désire sincèrement le bien de son peuple, se prêtera de bonne grâce à un si salutaire conseil de ses amis et alliés, comme il l'a fait pour la rédaction et la proclamation du hatti-houmayoun. Mais si Sa Majesté, influencée par les intrigues de ses perfides conseillers ou par celles de sa pépinière de femmes, s'y

refusait, nous le demandons, pourquoi les grandes puissances n'agiraient-elles pas alors vis-à-vis de lui comme elles ont agi, en 1841, vis-à-vis du roi Othon? On sait bien qu'à cette époque les cabinets des grandes puissances, voulant rétablir l'ordre dans l'administration du royaume de Grèce, envoyèrent à Athènes M. Maurocordato, qu'ils imposèrent à Sa Majesté le roi Othon, avec la mission de former un ministère indigène, sous la surveillance et avec l'assistance de leurs ambassadeurs résidant en ce pays. Ces mêmes puissances, également intéressées au bien-être de l'empire byzantin comme à celui du royaume de Grèce, auraient même plus de droits et plus de raisons de prendre aujourd'hui une pareille mesure vis-à-vis de Sa Majesté le sultan Abdul-Medjid à Constantinople, qu'elles n'en avaient alors pour l'employer vis-à-vis de Sa Majesté le roi Othon à Athènes!...

D'abord, parce que la Grèce ne leur a pas coûté autant de sacrifices de tout genre que l'empire byzantin; ensuite, parce que les vices qui, en 1841, existaient dans l'administration du gouvernement grec, n'étaient pas de nature à menacer l'équilibre européen et la paix générale du monde, comme le sont aujourd'hui ceux qui dominent dans l'administration de la Sublime Porte; et de plus, il ne s'agissait alors que du bien-être d'un peuple d'un million d'âmes, tandis qu'il s'agit maintenant de celui d'un peuple de trente-trois millions. Enfin, cette intervention serait beaucoup plus convenable aujourd'hui qu'elle ne le

fut alors, parce que là il était question d'un roi chrétien, qui avait reçu une éducation de prince royal d'un pays civilisé, que les grandes puissances avaient elle-mêmes jugé digne et choisi comme roi de cette nation, qui l'avait reconnu comme son souverain légitime par son acquiescement à leur choix; tandis qu'ici il est question d'un sultan mahométan, imbu des préceptes anti-sociaux de l'islamisme, élevé dans un caffache (cage) par d'ignobles négresses!... d'un souverain, que les puissances chrétiennes tolèrent dans le centre de l'Europe par pure complaisance, ou à cause de leurs frivoles jalousies, et auquel les autochtones de ce pays, qui forment presque tout son peuple, n'ont jamais prêté serment d'obéissance, mais qu'ils ont au contraire toujours considéré comme campé avec son armée sur leur territoire, en vertu du droit du plus fort!...

Il serait même très-avantageux, tant pour la convenable réglementation de la question d'Orient en général, que pour l'enquête à faire sur les employés de l'administration de l'empire byzantin en particulier, que les cinq grandes puissances admissent dans leurs conférences, comme sixième puissance délibérante, celle du royaume de Grèce. Mille raisons réclament cette admission : d'abord les liens qui attachent les habitants du royaume de Grèce à toutes les populations de l'empire byzantin sont une cause spéciale pour laquelle cet État doit désirer, plus que tout autre, l'amélioration du sort de toutes les popu-

lations byzantines; ensuite, les Grecs, ayant fait jusqu'en 1821 partie de ce même peuple byzantin, doivent également connaître, mieux que toute autre nation étrangère, les besoins et les souffrances de leurs frères qui gémissent encore sous le joug de l'administration turque. Une autre cause d'admission, c'est que ces mêmes populations byzantines, chrétiennes et mahométanes, auront plus de confiance aux Grecs, qui parlent leurs langues, qui ont les mêmes habitudes qu'eux, qui connaissent leurs usages, qui ont la discrétion de respecter leurs mœurs et leurs susceptibilités, qu'ils sont enfin habitués de considérer toujours comme nationaux; qu'à des étrangers, que la méfiance, si naturelle aux populations barbares, leur font considérer comme ennemis. Enfin serait-il juste, serait-il logique, serait-il prudent, de ne pas admettre dans des conférences ayant pour but la réglementation de la question d'Orient, la seule puissance orientale civilisée ?... La Grèce organisée en gouvernement loyal et éclairé, devenue même État constitutionnel depuis dix-sept ans, ne marche-t-elle pas dans la voie du progrès, et beaucoup plus d'accord avec l'esprit du siècle que plusieurs anciens Etats de l'Europe occidentale ?... Ne pas admettre la Grèce parmi les puissances qui doivent régler la question d'Orient, ce serait la même chose que de prétendre exclure le Piémont de la question italienne !...

XIV.

LA NON-INTERVENTION ET L'INTÉGRALITÉ TERRITORIALE GARANTIES PAR LE TRAITÉ DE PARIS.

Les dépêches télégraphiques de Vienne disent encore : « *La Porte ottomane, se fondant sur le traité de Paris de* 1856, *articles* 7 *et* 9, *conteste aussi bien à la Russie qu'aux autres puissances le droit de s'immiscer dans ses affaires intérieures.* »

A la bonne heure!... Voilà enfin la Porte Ottomane invoquant la force du traité de Paris de 1856, et cela, pour prolonger seulement le désordre, l'anarchie, l'arbitraire, l'oppression, les crimes de toute espèce et les autres sauvageries qui s'exercent impunément chaque jour contre les habitants de ce malheureux pays!... Il serait toutefois nécessaire d'examiner si, en effet, tels sont la lettre et le sens de ces deux articles.

Or, l'article 7 proclame tout d'adord la Sublime Porte *admise à participer aux avantages du droit public et du concert européens.* C'est donc d'après ce même droit, qui régit aujourd'hui tous les pays civilisés,

et dans lequel l'empire byzantin a été solennellement admis, qu'on doit examiner la question de la non-intervention des puissances chrétiennes dans les affaires intérieures du pays.

L'économiste de Vattel dit : « Toutes les nations « sont en droit de réprimer par la force celle qui viole « ouvertement les lois de la société, que la nature a « établies entre elles, ou qui attaque directement le « bien et le salut de cette société (1). »

Ce même auteur, en déterminant comment il est permis d'entrer dans la querelle d'un souverain avec son peuple, dit : « Si le prince, attaquant les lois « fondamentales, donne à son peuple un légitime « sujet de lui résister; si la tyrannie, devenue insup- « portable, soulève la nation, toute puissance étran- « gère est en droit de secourir un peuple opprimé « qui lui demande son assistance. Quand un peuple « prend avec raison les armes contre un oppresseur, « il n'y a que justice et générosité à secourir de « braves gens qui défendent leur liberté. Toutes les « fois donc que les choses en viennent à une guerre « civile, les puissances étrangères peuvent assister « celui des deux partis qui leur paraît fondé en jus- « tice (2). »

Et quelques pages plus loin, ce même économiste,

(1) *Le droit des gens*, ou *Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, par M. de Vattel, t. Ier, page 49.

(2) *Idem*, p. 314.

en parlant de *ce que peut faire un souverain en faveur de ceux qui professent sa religion dans un autre État*, dit : « Lorsqu'une religion est persécutée dans un « pays, les nations étrangères qui la professent peu- « vent intercéder pour leurs frères ; mais c'est là tout « ce qu'elles peuvent faire légitimement, à moins « que la persécution ne soit portée jusqu'à des excès « intolérables. Alors elle tombe dans le cas de la ty- « rannie manifeste, contre laquelle il est permis à « toutes les nations de secourir un peuple malheu- « reux. L'intérêt de leur sûreté peut les autoriser à « prendre la défense des persécutés (1) »

Or, d'après le droit public européen, dans lequel la Sublime Porte a été admise, il y a des cas où les puissances étrangères ont le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un pays. Pourrait-on jamais trouver d'application plus conforme aux principes du droit des gens énoncé par ces passages, que dans les cas qui se présentent actuellement dans l'empire byzantin?

Ensuite, on voit, dans ce même article 7, que les grandes puissances ne se sont engagées qu'à défendre *l'indépendance* et *l'intégralité territoriale* de notre pays, et à ne considérer *comme une question d'intérêt général, que tout acte de nature à porter atteinte à la stricte*

(1) *Le droit des gens*, ou *Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, par M. de Vattel, . Ier, page 320.

observation de cet engagement. Mais ce serait la plus grande absurdité et la plus impertinente insulte que de tirer du sens et de la lettre de cet article la conséquence, que les grandes puissances, en admettant la Sublime Porte dans le droit public et le concert européens, entendaient en accorder par là à ses ministres toutes les prérogatives et les dispenser de toutes les obligations! qu'elles entendaient par *indépendance* de notre pays, leur donner l'autorisation d'opprimer le peuple sans aucun contrôle! que, par *l'intégralité territoriale,* les puissances entendaient la conservation éternelle de ces gens au pouvoir! enfin que ces mêmes puissances déclaraient devoir considérer *comme un intérêt général,* tout acte de nature à porter atteinte à l'administration arbitraire, aux vols, aux exactions et aux brutalités de ceux qui, dans l'empire byzantin, se sont impudemment arrogé le double privilége de tromper le souverain et d'opprimer le peuple!...

L'article 9 du traité de Paris, que les ministres de la Porte invoquent en leur faveur, est justement l'article qui leur est le plus funeste : car cet article proclame la publication du hatti-houmayoun et la haute valeur que les puissances contractantes lui ont solennellement constatée, et ajoute que cette communication ne saurait, en aucun cas, donner le droit aux dites puissances de *s'immiscer dans les rapports de S. M. le sultan avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son empire.*

Sans doute que non ! Loin de là, les puissances contractantes, en constatant solennellement, dans le congrès de Paris, la haute valeur du *hatti-houmayoun*, ou charte constitutiounelle, que le sultan accordait spontanément à ses *ex-rayas*, qui devenaient par là ses *sujets*, se déclaraient pleinement satisfaites de tous leurs griefs contre son administration. Elles devraient donc renoncer au droit d'intervenir dans l'intérieur de ce pays, droit que, dans l'ancien état de choses, elles exerçaient pleinement. Car, jusqu'à la proclamation du hatti-houmayoun du 18 février 1856, les puissances chrétiennes considéraient notre infortuné pays comme un pays envahi par les hordes barbares de l'Asie, qui s'étaient campées et continuaient de rester en ennemis sur tout le territoire de l'empire byzantin ; comme un pays où le gouvernement avait été remplacé par un brigandage organisé, un pays dont les barbares usurpateurs étaient en guerre permanente contre toute civilisation, enfin comme un pays mis au ban de toutes les autres sociétés. De même les peuples conquis de ce même empire, n'étant traités qu'en esclaves par leurs sauvages subjugateurs, n'avaient aucun des droits qui caractérisent les sujets d'un souverain. Aussi, il n'y eut jamais entre eux et celui-ci aucun lien politique, aucune obligation sociale. Car, ne lui ayant jamais prêté serment d'obéissance, et condamnés à travailler pour faire vivre leurs maîtres, ils restèrent, pendant quatre siècles et demi, définitivement séparés de lui !..,

Voilà pourquoi dès que cette administration militaire eut perdu toute sa force et commencé à tomber en lambeaux, les puissances chrétiennes s'étaient mises à se disputer ses conquêtes et à s'emparer tantôt d'un pays, tantôt d'une province du vaste empire byzantin. D'un autre côté, les populations indigènes de cet empire, considérées comme des étrangers dans leur propre pays, se liguaient avec les ennemis de leurs despotes toutes les fois que l'occasion s'en présentait, se réfugiaient sous la protection de leurs voisins chrétiens, et s'efforçaient de briser leurs chaînes par tous les moyens imaginables. Ce ne fut que depuis la proclamation du hatti-houmayoun que ces rayas ou esclaves de la Porte Ottomane ont été convertis en sujets et leurs maîtres en souverains légitimes. Mais cette transformation n'a été faite qu'aux conditions prescrites par ce même acte qui l'opérait. Le souverain s'engageait par ce contrat bilatéral à leur rendre tous leurs droits civils, politiques et religieux, leur faire prendre part à toutes les affaires de leur pays, établir un gouvernement civilisé, enfin d'entrer dorénavant dans le droit public européen.

Par conséquent, quand même ce nouveau régime, spontanément proclamé par le hatti-houmayoun, ou imposé par les circonstances, mais toujours sanctionné dans le congrès de Paris, aurait défendu aux puissances chrétiennes d'intervenir dans les rapports du sultan avec ses ex-rayas, la réclamation de nos mi-

nistres contre la non-intervention de ces puissances ne serait pas moins absurde. Car la Sublime Porte n'ayant pas voulu appliquer le hatti-houmayoun, c'est-à-dire, n'ayant pas voulu accomplir les obligations en revanche desquelles le traité de Paris lui accorde la non-intervention, elle n'a logiquement aucun droit de réclamer cette prérogative. Les puissances chrétiennes, aussi bien que les populations byzantines, sont censées n'avoir vis-à-vis d'elle aucune autre règle de conduite que le *droit du plus fort,* sous le régime duquel elles se trouvaient avant la publication du hatti-houmayoun et la ratification du traité de Paris.

Enfin nos ministres n'ont aucun droit de prétendre que les puissances chrétiennes soient éternellement condamnées à servir d'étais à cette porte vermoulue, pour lui aider à empêcher que la civilisation pût entrer chez un peuple de 33 millions d'âmes, et se propager de là dans toute l'Asie.

XV.

LA CONCENTRATION DES TROUPES RUSSES SUR LE PRUTH.

Les journaux de France et de l'étranger disent encore que les nouvelles de Constantinople, en date du 9 mai, année courante, confirment l'envoi en Bessarabie d'un corps russe de 60,000 hommes; de plus, que « les troubles qui avaient éclaté en Thessalie ont « été réprimés; que le gouvernement grec lui-même « a fait arrêter le chef du mouvement; qu'il y avait « de l'agitation dans l'Epire et appréhensions géné- « rales dans toutes les provinces de l'empire byzan- « tin; que les exigences de la députation serbe gran- « dissent; que la Russie les appuie contre l'Autriche; « enfin que Riza-Pacha refusait toujours le vizirat. »

D'autres journaux soutiennent que la présence de ces troupes en Bessarabie n'a pour motif ni l'intervention de la Russie, ni l'intention de marcher sur Constantinople pour prévenir ou pour dominer les grands événements qu'il serait déjà trop tard d'ar-

rêter par des hatti-houmayoun, ou par des notes diplomatiques; qu'il est également erroné que ces troupes s'y concentrent pour se tenir prêtes à passer le Pruth et occuper les principautés danubiennes, dans le cas où les désordres toujours croissants y soulèveraient des troubles plus graves; que la présence de ce corps vers la frontière de l'empire byzantin est tout à fait accidentelle; enfin, que ce n'est tout simplement qu'une *évolution militaire,* pour faire faire aux soldats russes l'exercice ordinaire des troupes.

Toutes ces suppositions peuvent être plus ou moins fondées; car, si vraiment les Russes voulaient aujourd'hui occuper Constantinople ou les principautés danubiennes, qui les en empêcherait? Nous avons même prévu une pareille circonstance pour la capitale de l'empire byzantin, lorsqu'en énumérant, en 1858, les plus probables parmi les événements imprévus qui pourraient tout compromettre par une subite explosion, nous écrivions : « *Et si la Russie,* « *profitant de l'impossibilité, ou du moins des immenses* « *difficultés d'une nouvelle guerre d'Orient, ou se basant* « *légalement sur la non-exécution de la part du sultan* « *d'un traité solennel, se jetait à l'improviste sur Con-* « *stantinople, pour se dédommager des dégâts que les* « *Occidentaux ont faits à ses jardins de Crimée* (1)?... »

Quant à l'occupation des principautés, il n'y a pas

(1) *Les réformes de l'empire byzantin,* chap. XXIV, p. 184.

aujourd'hui un parti politique en Valachie ou en Moldavie qui ne fasse des vœux pour qu'une occupation russe y aille délivrer la Roumanie de la situation alarmante qui, depuis le traité de Paris, est devenue l'état normal de ce pays, grâce aux entraves que les ministres de la puissance suzeraine ont opposées aux intentions généreuses des cabinets chrétiens.

Ensuite, nous ne voyons pas ce qu'il y aurait d'extraordinaire dans l'un ou l'autre cas. Car qui ne prévoit que, si les grandes puissances chrétiennes laissent aux événements poursuivre leur cours actuel, elles seront bientôt obligées de prier elles-mêmes la Russie de faire une pareille occupation?

Mais, d'après nous, le danger n'est pas aussi imminent dans les provinces européennes de l'empire byzantin qu'il l'est dans celles de l'Asie.

D'après les dernières nouvelles, une conspiration a été ourdie à Alep contre les chrétiens, de la part des mahométans fanatiques; des placards portant ces mots : « *Levez-vous, Turcs, levez-vous! et prenez* « *les armes pour tuer tous les chrétiens qui se trouvent* « *devant vous, car ils veulent vous détruire, vous anéan-* « *tir et vous faire perdre la religion de Mahomet!* » avaient eté affichés sur divers points le 24 avril. — « Le gouverneur, avec 800 hommes et des canons, « est intervenu; il a arrêté les principaux meneurs; « mais la garnison est insuffisante; la justice est « considérée comme impossible. Les chrétiens, dé- « sarmés, redoutent une nouvelle explosion. »

Or, ou ce fanatisme est suscité par les ministres de la Sublime Porte chez le peuple mahométan, ou il y est spontané : mais dans l'un et l'autre cas, c'est là justement où la présence des troupes chrétiennes est nécessaire pour prévenir des événements pareils à ceux de Djeddah!...

Cependant, de trois grandes puissances qui pourraient rendre un pareil service à l'humanité, la France, dans les circonstances actuelles, ne pourrait pas le faire, engagée qu'elle est de surveiller la question italienne.

Il n'y aurait donc que la Russie et l'Angleterre qui devraient se charger du soin de maintenir l'ordre dans les provinces asiatiques de l'empire byzantin, et d'y contenir le fanatisme, spontané ou excité, des mahométans. Ces deux grandes puissances seraient les seules convenables en cela, d'autant plus que l'une, étant limitrophe de l'Asie, pourrait y envoyer des troupes de terre, et que l'autre, étant puissance maritime, pourrait entretenir quelques bâtiments de guerre dans les principaux ports de ces pays.

Quant aux provinces européennes de l'empire byzantin, lorsque l'administration de ces pays sera confiée à des ministres chrétiens, le nouveau gouvernement pourra y maintenir l'ordre en appelant à Constantinople et dans les pays agités les troupes chrétiennes indigènes, déjà organisées en Valachie, en Moldavie et en Servie, et en s'occupant de former

d'autres régiments de chrétiens indigènes, suivant la lettre et l'esprit du hatti-houmayoun.

Par cette formation des régiments chrétiens indigènes, notre gouvernement ôtera les armes aux fanatiques, mahométans ou chrétiens, et les donnera à ceux qui sont ses défenseurs naturels, aux troupes régulières. Et tandis que les mahométans disent, comme à Candie et ailleurs : « *L'armée des musulmans ne marchera jamais contre ses coreligionnaires,* « les troupes chrétiennes diront : « *Nous ferons d'autant plus respecter les ordres du gouvernement, que son but est de faire respecter nos droits.* »

D'ailleurs, si notre gouvernement ne forme pas, lui-même, des régiments chrétiens, l'occupation étrangère, qui viendra demain, les formera immanquablement, et alors il aura des régiments chrétiens étrangers et des régiments chrétiens indigènes, mais formés malgré lui et par l'étranger.

XVI

LE DROIT D'ÊTRE REPRÉSENTÉ.

On annonce encore dans les dépêches télégraphiques de Berlin que « *dans la commission que le prince Gortschakoff propose de former pour faire une enquête sur la situation des chrétiens sujets de la Porte, seraient représentées non-seulement les grandes puissances, mais la Porte elle-même.* »

Cela est très-juste: mais, dans un pareil cas, qui représentera dans ces conférences l'autre partie, celle des chrétiens, ou plutôt celle du peuple byzantin tout entier? N'est-il pas également juste qu'on y admette aussi un représentant de chaque nationalité byzantine, sinon pour siéger avec voix délibérative, car sans doute un pareil droit ne serait pas non plus accordé aux représentants de la Sublime Porte, mais au moins pour que ces représentants pussent éclairer les puissances sur les souffrances et les justes griefs du peuple byzantin, ou pour réfuter les calomnies

par lesquelles, d'après leur système séculaire, leurs adversaires, les oppresseurs du peuple byzantin, voudront atténuer la force de leurs plaintes?

Pourquoi, suivant le principe incontestable du droit naturel, prôné aujourd'hui chez tous les peuples opprimés, les grandes puissances ne consulteraient-elles pas aussi, dans la question d'Orient, les volontés des peuples de l'empire byzantin, de même que dans la question italienne elles ont consulté celles des peuples italiens? Le despotisme, l'arbitraire et les vexations que les Lombards, les Romagnols, les Toscans, les Parmesans et les Modénais souffraient de la part de leurs administrateurs, étaient-ils plus intolérables que ceux qui accablent les Thessaliens, les Bulgares, les Bosniaques, les Herzégoviniens, les Candiotes, en un mot toutes les populations byzantines? La dynastie des ottomans est-elle censée avoir plus de droits sur le trône de Constantin que celle de l'Autriche sur la Lombardie, celle de la Papauté sur les Romagnes, celle de la secondogéniture de Lorraine sur la Toscane, celle des Bourbons sur Parme et celle de l'Autriche-Este sur Modène? Enfin, nous autres Byzantins, serons-nous éternellement les seuls deshérités de la nature?

XVII

ÉTATS BYZANTINS CONFÉDÉRÉS.

Les dernières dépêches de Vienne disent encore : « *On ne croit guère ici que la reprise de la question orientale mène cette fois-ci à un partage de la Turquie entre la Russie, l'Autriche et la France notamment, puisque l'Autriche n'a pas participé aux négociations relatives à l'Orient, qui ont eu lieu dans ces derniers temps entre la Russie et la France. Il paraît beaucoup plus vraisemblable que la Russie et la France sont convenues de former des principautés de la Servie et des provinces slaves de la Turquie un État nouveau, dont le souverain serait pris dans la famille impériale de Russie.* » (Le *Siècle* du 23 mai 1860.)

C'est un aveu trop sincère de la part de l'Autriche; il ressemble à ceux que la peur de la mort arrache aux grands pécheurs au moment de la dernière agonie. Toutefois c'est toujours la répétition bien connue du rêve éternel des puissances occidentales, le seul moyen par lequel les souverains absolutistes et les

cabinets d'une diplomatie décrépite prétendent régler la question d'Orient, c'est-à-dire, en se partageant les pays dont se compose le grand empire byzantin. On dirait même que ces puissances continuent encore à donner à ces pays un nom imaginaire, celui de *Turquie*, pour prouver qu'elles ne prétendent partager que les dépouilles d'un mort qui n'a pas d'héritiers, comme le fisc recueille la fortune des étrangers inconnus!... Mais l'empire byzantin a ses héritiers légitimes, qui sont ses trente-trois millions d'habitants; peu importe que ces populations professent différentes religions ou qu'elles tirent leur origine de telle ou telle race. Car dans notre siècle de lumières, l'esprit du nationalisme a détruit toutes ces divisions, et les habitants de tout pays en sont les seuls possesseurs de droit. Or, si le système de l'islamisme est aux abois; si, par la force des circonstances des temps et de l'esprit du siècle, ce que les Occidentaux appellent *cadavre en dissolution*, tombant déjà en poussière, ne se prête même plus au galvanisme politique, par lequel on s'efforçait de lui communiquer un *fatal* mouvement apparent, sans doute ce ne sont pas là des titres en vertu desquels les étrangers auraient le droit de s'emparer de la maison où ce cadavre gisait, tant que les légitimes propriétaires de cette maison existent et y sont logés. Si les voisins de cette habitation ont vraiment les sentiments charitables dont ils font parade, qu'ils aident ces propriétaires à la faire entourer d'une

clôture conforme à l'esprit du siècle et capable de les préserver dorénavant de toute invasion du dehors, de toute intempérie; mais qu'on ne prétende pas les faire déloger de chez eux: ils y mourront plutôt que d'en sortir!.....

Si, au contraire, les puissances vraiment *grandes*, revenues de leurs anciens errements, veulent aujourd'hui régler cette question d'une manière avantageuse à l'humanité et au fameux équilibre européen, qu'importe à la réussite de cette réglementation que les Autrichiens soient empêchés par leur remue-ménage d'y prendre part, si cette réglementation peut se faire, et sans leur concours? Mais la France et la Russie, allèguent-ils, veulent former de tous les pays slaves de l'empire byzantin un État slave, dont le souverain serait pris dans la famille impériale de Russie: mais c'est très-juste et très-bien pensé! Car on ne peut pas faire des pays slaves un Etat péruvien et lui donner un souverain qu'on prendrait dans la famille impériale de la Chine!...

Toutefois la restauration de l'empire byzantin par le système de division de ses provinces est vraiment en opposition avec les principes de l'UNION BYZANTINE, à la formation de laquelle nous avons concouru, pour la propagation et la réussite de laquelle nous avons travaillé et travaillerons tant qu'il y aura espoir de réussite. Mais si des circonstances impérieuses et indépendantes de nous et de nos nationaux rendaient irréalisable le but de l'union byzantine; s'il est abso-

lument impossible de former un grand empire byzantin par la réunion du royaume de Grèce à tous les pays qui restent encore sous la domination du sultan, et par ceux de l'Egypte, de Monténégro, des principautés de Servie, de Valachie et de Moldavie, des îles Ioniennes et de l'île de Samos, nous aurions sans doute souhaité qu'on appliquât à tous ces pays le système généreux et national que la France et la Russie pensent appliquer, d'après les nouvelles de Vienne, à nos pays slaves, c'est-à-dire, de former du grand empire byzantin des États séparés, divisés suivant les nationalités de leurs habitants, régis intérieurement par un gouvernement conforme aux besoins et à la volonté des populations de chacun de ces États, et réunis entre eux par une confédération pareille à celle de l'Amérique ou de l'Allemagne, sous le nom de *Confédération byzantine.*

Cette confédération aurait pour siége Constantinople, qui resterait ville libre, sous les conditions qu'un congrès œcuménique, composé des représentants de toutes les puissances européennes existant déjà et de celles nouvellement créées, ainsi que de toutes les autres puissances de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, aurait fixées. Un pareil congrès serait peut-être le seul capable de régler non plus l'équilibre européen, mais l'équilibre du monde entier.

D'après nous, on pourrait diviser tous les pays de l'empire byzantin en autant d'Etats indépendants :

1° EN EUROPE.

1° *État dace* — qui comprendrait la Moldavie et la Valachie;

2° *État slave* — qui comprendrait le Monténégro, la Servie, la Bosnie, l'Herzegovine et la Bulgarie;

3° *État grec* — qui comprendrait la Thrace, la Macédoine, l'Epire, la Thessalie, l'Albanie et le royaume de Grèce;

4° *État des îles de l'Archipel* — qui comprendrait l'île de Candie, Chypre, Rhodes, Scio, Métylène, Samos et les îles Ioniennes.

2° EN AFRIQUE.

1° *État égyptien* — comprenant toute l'Égypte;

2° *État tunisien* — comprenant Tunis et Tripoli.

Comme les habitants de ces six États ont montré qu'ils sont capables de se gouverner par eux-mêmes et qu'ils ont déjà établi chez eux des institutions et des gouvernements plus ou moins civilisés, on laissera ceux dont les trônes sont vacants choisir chacun son souverain, et se former un gouvernement à leur guise.

3° EN ASIE.

1° *État Ion* — qui comprendrait les pays habités par les anciens Hellènes de l'Asie, ainsi que différentes autres petites populations limitrophes;

2° *État arménien* — qui comprendrait la grande et la petite Arménie;

3° *Etat syriaque* — qui comprendrait toutes les petites nationalités qui formaient autrefois le royaume des Séleucides;

4° *État kurdo-caraman* — qui comprendrait les restes des anciens États des Mèdes, Phrygiens, Galates et Cappadoces;

5° *État mésopotamien* — qui comprendrait les Arabes de l'Asie et les anciens Parthes, Chaldéens et Assyriens;

6° *État turkoman* — qui comprendrait la seule race des mahométans qui pourraient se dire originaires des Turcs nomades qui, au neuvième siècle, étaient sortis des bords de la mer Caspienne et s'étaient dirigés vers le centre de l'Asie et passèrent plus tard en Europe;

7° *État hébraïque* — qui comprendrait toute la Palestine, ou les deux anciens royaumes de Juda et d'Israël;

8° *État laze* — qui comprendrait l'ancienne Colchide.

A chacun de ces huit Etats de l'empire byzantin asiatique, le congrès œcuménique dicterait une forme de gouvernement analogue aux besoins et au degré de développement social des populations qui l'habitent.

Tous ces quatorze États byzantins seront, comme nous l'avons déjà dit, liés entre eux par une confé-

dération byzantine, pareille à celle des États-Unis d'Amérique, d'Allemagne ou de Suisse.

La capitale et le siège de la confédération byzantine sera Constantinople, qui restera *ville libre*, administrée par un gouvernement municipal, pour le civil, sous la surveillance d'un conseil des représentants des pays confédérés et gardé militairement par des troupes confédérées.

Quant aux dynasties qu'on appellera sur chacun de ces quatorze États byzantins, nous avons également fait observer que, de nos jours, cette question appartient à la classe des questions très-secondaires. Dans les anciens temps demi-barbares, on cherchait des peuples pour les donner en apanage aux princes sans terre et aux bâtards des rois débauchés ; dans notre siècle de progrès et de civilisation, les peuples cherchent DES HOMMES CAPABLES DE LES GOUVERNER. Ce principe doit être scrupuleusement observé pour les États byzantins de l'Europe et de l'Afrique, qui, étant djà entrés d'eux-mêmes dans la voie du progrès, doivent aussi choisir eux-mêmes la forme de leur gouvernement et L'HOMME auquel ils voudront confier le suprême pouvoir dans leur pays, ainsi que nous l'avons déjà fait observer. Quant aux autres huit États de l'Asie, le congrès œcuménique pourrait, en leur donnant un gouvernement, nommer aussi leur premier souverain, qu'on prendrait parmi les dynasties déchues de l'Europe. On pourrait même appeler au trône de l'Etat turcoman le

sultan, si celui-ci persiste à ne pas embrasser le christianisme, contrairement à ses propres intérêts et à ceux du pays, et conformément aux conseils sincères que nous lui avons sincèrement donnés dans notre livre : *les Réformes de l'empire byzantin* (1).

Une pareille réglementation, basée sur le système fédératif de différents pays de l'empire byzantin, divisés par nationalités, ou l'union de tous ces pays, basée sur l'intégralité de ce même empire et le système de L'UNION BYZANTINE, serait la seule amélioration possible et convenable de toutes les populations chrétiennes, mahométanes et israélites de ce pays, fût-il même appelé *Turquie,* ou *Empire ottoman.*

C'est aussi par un de ces deux systèmes que la paix et l'équilibre de l'Europe, et par conséquent de tout le monde, seraient obtenus et consolidés.

Toute autre réglementation de la question d'Orient ne serait qu'un malheureux replâtrage qui bouleverserait bientôt l'ordre et l'équilibre existants et compromettrait gravement les intérêts de tous, le *statu quo,* dans l'empire *byzantin, turc* ou *ottoman,* étant devenu incontestablement IMPOSSIBLE.

D'ailleurs, ceux qui dirigent aujourd'hui la diplomatie de notre siècle doivent se rappeler que Napoléon Ier avait dit : « *Le premier souverain qui, au* « *milieu de la grande mêlée, embrassera de bonne foi la*

(1) Lettre à Sa Majesté impériale le sultan Abdul-Medjid, et pages 155 et suivantes du même livre.

« *cause des peuples, se trouvera à la tête de toute l'Eu-* « *rope et pourra tenter tout ce qu'il voudra* (1). » Ce que la France a gagné en influence depuis environ dix-huit mois prouve évidemment que la prédiction de l'exilé de Sainte-Hélène était le plus profond axiome politique.

De même il y a deux ans, en désignant quelques-unes des éventualités qui devaient forcément amener dans notre pays une révolution radicale, nous écrivions : « *La puissance qui aura l'adresse de se placer à* « *la tête du mouvement du peuple byzantin, restera alors* « *la seule puissance de premier ordre; toutes les autres* « *passeront à l'état de puissances subalternes* (2). »

La marche des événements constate que la pusillanime temporisation de la diplomatie de notre époque menace de réaliser un pareil revirement, qu'on ne saurait prévenir que par l'un des deux systèmes que nous proposons.

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

(2) *Les Réformes de l'empire byzantin,* page 186.

« est attirée désormais sur ce pays, et le principal « obstacle à sa renaissance vient de disparaître, grâce « aux généreux efforts de l'*Union byzantine*. La séparation qui, depuis tant de siècles, entretenait la « discorde et souvent la guerre entre les populations « chrétiennes, mahométanes et israélites, toujours « jalouses et haineuses, n'existe plus : mahométans « et chrétiens, israélites, catholiques, Grecs, Arméniens, Bulgares, Slaves, membres de toutes les confessions, habitants des provinces européennes et « des provinces asiatiques, tous se considèrent aujourd'hui comme frères, comme enfants de la même « patrie, et commencent à reprendre, avec un légitime orgueil, leur véritable nom de *citoyens byzantins*. Espérons que ces nobles sentiments pourront « librement et largement, non-seulement se manifester, mais aussi se développer, afin de devenir « les bases d'une fédération, seule capable de fonder « quelque chose de bon et de durable en Orient. »

Enfin ce même journal, en terminant, faisait remonter l'origine de l'*Union byzantine* à l'année 1844, nous désignait, ainsi que le général Guleka, Albanais mahométan, comme un des premiers fondateurs de cette société patriotique, et promettait de donner dans ses prochains numéros différentes notices historiques sur la formation, la marche et les statuts de l'*Union byzantine*, qu'un des principaux membres de notre société avait commencé à communiquer au correspondant du *Courrier du Dimanche* à Constantinople.

Les circonstances de cette époque nous avaient imposé le devoir d'écrire à nos frères en Orient et de faire suspendre toute publicité à cet égard. Ce furent encore ces mêmes circonstances qui nous ont fait arrêter la publication de notre livre, déjà annoncé depuis quelques mois sous le titre : *La Grande crise de l'empire byzantin*, au moment où nous allions le mettre sous presse.

Mais aujourd'hui que l'incurie, l'incapacité et la mauvaise foi de nos gens au pouvoir ont réduit notre infortuné pays à la veille d'un partage ou d'une terrible catastrophe; aujourd'hui que l'opinion publique réclame à haute voix l'affranchissement de dix-huit millions de chrétiens, déshérités depuis quatre siècles de tous les droits de l'homme social; maintenant que les grandes puissances se préparent à se réunir en conférence pour régler définitivement cette grave question, notre tâche est bien différente. En notre qualité d'un des plus anciens membres et fondateurs de l'*Union byzantine*, nous devons donner à l'opinion publique la satisfaction qu'elle a le droit d'exiger de toute œuvre entreprise dans l'intérêt de l'humanité, c'est-à-dire, nous devons publier les principes de cette Société patriotique, le but dans lequel nous l'avons formée, les moyens qu'elle met aujourd'hui en usage pour y arriver, ainsi que tout ce qui rattache à la grande et dernière crise que l'empire byzantin traverse en ce moment.

C'est dans cette conviction que nous avons cru

devoir publier ici la traduction de l'*Appel* que L'UNION BYZANTINE adressa, il y a deux ans, aux peuples de l'empire byzantin de toute race et religion. Cette espèce de manifeste donnera à nos lecteurs une idée de l'état actuel où se trouve chez nous la question d'Orient.

Appel de l'Union byzantine aux peuples byzantins de toute race et religion.

Frères!

Le jour de la régénération de notre malheureuse patrie commence enfin à poindre.

Le hatti-houmayoun de notre souverain et le traité de Paris viennent de briser le joug odieux qui nous opprimait, et l'arbitraire, dont nous fûmes trop longtemps les victimes, est détruit en principe.

L'Europe a déclaré que l'égalité civile, politique et religieuse de tous les Byzantins, sans distinction de race ni de religion, était désormais l'une des bases de la paix du monde, et notre souverain a promis solennellement de faire respecter nos droits et de considérer tous ses sujets comme ne faisant plus qu'un même peuple.

Cependant, non-seulement cette décision de l'Europe et le bon vouloir d'Abdul-Medjid attendent encore chez nous un commencement d'exécution, mais notre état s'aggrave chaque jour et le joug devient de plus en plus lourd et insupportable!...

Etrange et révoltant phénomène!...

Tandis que la France frémit à la seule idée de l'oppression des libertés que la civilisation moderne accorde à l'homme; lorsque l'Angleterre, avec ses flottes, prétend avoir la police des mers pour venger les droits de la liberté et châtier les marchands d'esclaves; au moment enfin où la Russie proclame l'émancipation des serfs et s'occupe avec une étonnante activité d'appliquer cette loi libérale à tous ses Etats, un peuple de trente-deux millions d'âmes, un peuple qui compte parmi ses races les plus glorieuses nations de la terre, les Grecs, les Hébreux et les Égyptiens, ces premiers civilisateurs du monde; les Arabes, les Slaves et tant d'autres nationalités belliqueuses; en un mot, LE GRAND PEUPLE BYZANTIN, ce peuple est le vil esclave de quelques centaines de barbares plus ou moins abrutis!...

La Grèce, la Judée, l'Égypte, l'Arabie, l'Albanie, la Syrie, tous les pays slaves et daces, sont-ils autre

chose aujourd'hui que les colonies à esclaves d'une compagnie d'aventuriers de tous pays, organisée en bande de brigands sous le nom imaginaire de *Turcs*, de même que Bombay, Calcutta, Madras, Pondichéry, sont les possessions des compagnies commerciales des chrétiens de l'Occident?

Dans cette frappante assimilation, nous sommes donc, mes frères, les Hindous des prétendus descendants de la horde tartare qui, au quinzième siècle, envahit nos contrées, et les parias de quelques renégats de nos pays qui fraternisèrent avec eux!...

Les chrétiens d'Occident, les descendants des croisés, ceux qui nous doivent leur civilisation, peuvent bien rester indifférents à notre malheureuse position!... mais pourraient-ils jamais supposer que les nobles races de l'EMPIRE BYZANTIN souffriront plus longtemps un joug si lourd et si avilissant?

C'est impossible!...

Car c'est là justement la principale raison qui porta les grandes puissances civilisées à engager notre souverain à proclamer les réformes qu'elles lui avaient conseillé d'introduire dans son gouvernement, s'il voulait conserver sa dynastie sur le trône de l'empire byzantin.

Mais ces réformes ne sauraient convenir à ses ennemis, qui ne sont que les nôtres, car elles détruiraient les abus du pouvoir et la facilité de commettre des exactions qui les enrichissent eux et leurs créatures!... Aussi ces gens soudoient-ils chaque jour avec notre argent quelque rebut de la société occidentale, quelque écrivain mercenaire, pour insulter à notre malheur, pour nous calomnier, pour nous représenter comme les auteurs de tout le mal, pour encenser telle ou telle de nos nationalités aux dépens des autres; pour exciter parmi nous les plus funestes antipathies, pour nous affaiblir en nous divisant!...

Gardons-nous le silence? — Notre calme et notre patience deviennent sous leur plume mercenaire un signe évident de décadence morale!...

Réclamons-nous nos droits et osons-nous prétendre les obtenir par nous-mêmes? — Des flots d'encre coulent pour nous qualifier de rebelles, appelant sur le sol sacré qui recouvre les cendres glorieuses de nos pères de prétendus ennemis de la patrie!...

Et ceux d'entre nous qui ont mérité l'honneur du bannissement et de la persécution, à force de patriotisme et au prix d'un sang généreusement versé aux

jours d'intolérable oppression, sont dépeints comme des séditieux ou de vulgaires perturbateurs de la paix publique!...

Un tel état de choses ne peut durer!...

N'est-ce pas assez que nos ennemis dévastent le champ que nous avons cultivé, s'emparent violemment du produit de nos pénibles travaux, outragent la sainteté de nos familles pour peupler leurs harems, sans qu'ils osent encore profaner notre patriotisme?... N'est-ce pas assez que les querelles religieuses et d'autres fatales circonstances des temps nous aient tant divisés, sans que ceux mêmes qui existent par nous et qui ne devraient exister que pour nous, nous subdivisent encore à l'infini, par la différence des priviléges accordés à telle population ou à telle autre, par la distinction des races et des cultes, et en nous privant arbitrairement du nom de *Byzantins*, le seul qui puisse désigner précisément la véritable nationalité de tous?...

Car depuis que notre souverain a, par son hatti-houmayoun du 18 février 1856, consacré l'égalité des droits de tous ses sujets, depuis qu'il n'y a plus chez nous qu'UN EMPEREUR et qu'UN PEUPLE, depuis que les grandes puissances ont reconnu l'exis-

tence légitime de notre nation et qu'elles nous ont admis à participer aux avantages du droit public européen, quelle raison pourraient avoir nos ministres de maintenir encore aujourd'hui parmi nous toutes ces funestes divisions et différences ? Pourquoi s'appuient-ils encore sur les immunités et les priviléges *ab antiquo*, que notre nouvelle constitution vient d'abolir? Pourquoi, d'un côté, nos hommes au pouvoir désignent-ils encore maintenant les chrétiens byzantins par les qualifications de *Roums* ou *Grecs*, de *Slaves*, de *Bulgares*, de *Daces*, d'*Arméniens*, de *Catholiques*, qualifications qui ne rappellent que les origines spéciales de toutes ces races et poussent les Byzantins à croire qu'ils forment un seul et même peuple avec des nations étrangères à notre gouvernement, telles que les Slaves de l'Autriche et de la Russie et les peuples latins de l'Occident? D'un autre côté, pourquoi ces mêmes gens donnent-ils, et avec une certaine affectation, aux Byzantins mahométans le pseudonyme de *Turcs ?*

Frères ! notre histoire est là pour attester que nous ne sommes et que nous ne pouvons être que BYZANTINS, quelle que soit la religion que chacun de nous professe et quelle que soit la race origi-

naire dont chacun de nous descend ou prétend descendre!... Il n'y a que ceux qui ne l'ont jamais lue et ceux à qui elle ne convient pas qui peuvent nous qualifier autrement.

Ayant un si glorieux nom, qui est notre seul et véritable nom politique, nous n'avons pas besoin de prendre un nom méprisable, qui, même dans la langue turque, n'est employé que pour désigner un homme *rustre et impoli*, un nom étranger à nos origines spéciales, que la majorité de notre nation n'a jamais porté et que notre gouvernement ne s'est jamais donné. Mais ce dont nous avons besoin, c'est une UNION GÉNERALE ET SINCÈRE.

Frères! toute nation qui veut exister politiquement a besoin de quatre choses indispensables : de l'union spontanée de toutes ses populations; d'institutions et de lois justes et égales pour tous ses membres; d'un souverain qui aime son peuple; enfin d'un gouvernement indigène, loyal, prudent et éclairé, qui aide le souverain dans l'accomplissement de ses bienveillantes intentions, et qui l'assiste par ses conseils désintéressés et patriotiques.

Mais, hélas! de ces quatre choses indispensables, nous n'avons que la troisième!... *un souverain qui*

nous aime!... Tout le reste nous manque!... Aussi gémissons-nous dans la plus affreuse position, sommes-nous à tout moment poussés au dernier désespoir, et risquons-nous de devenir tôt ou tard la proie de quelque despote étranger !

Frères ! lorsque dans les anciens temps (cent cinquante ans avant Jésus-Christ) les Romains, maîtres du monde, convoitèrent nos pays, ils ne purent les conquérir qu'en divisant nos ancêtres, en s'immisçant dans leurs affaires, et en protégeant tantôt les uns, tantôt les autres, pour les affaiblir les uns par les autres, et puis les soumettre tous à leur domination!... Fatalement, ils n'y réussirent que trop ! et lorsque ces despotes étrangers entrèrent en triomphe dans nos villes, ils mirent tout à feu et à sang ; ils pillèrent tout, bouleversèrent tout, et commirent toutes les horreurs que Mahomet II et son armée commirent plus tard à la prise de Constantinople!... L'Égypte, la Syrie, la Judée et tant d'autres illustres et grands États, furent réduits en simples *provinces tributaires de Rome!...*

Les superbes républiques de Sparte et d'Athènes, l'immense royaume d'Alexandre le Grand et celui de l'Épire, furent désignés par nos conquérants romains

sous le nom mesquin d'*Achaïe*, et nos dominateurs vendaient et achetaient en plein marché, comme des bêtes de somme, les philosophes, les poëtes, les peintres, les musiciens, les artistes et toutes les capacités de la Grèce !...

Or, ces peuples si fiers et si jaloux de leur liberté et de leur dignité, devaient sans doute détester jusqu'à la mort de si barbares et de si cruels despotes !...

Mais la prudence des conquérants et celle des conquis leur fit bientôt comprendre que la prospérité, la grandeur et le salut des deux races dépendaient uniquement de leur sincère et complète union.

Ils la firent et ils furent heureux !...

Et ces hommes si prudents sont nos propres ancêtres, ces mêmes races qui, quatre siècles plus tard, suivirent Constantin le Grand, et lui aidèrent à élever notre capitale et à fonder l'empire byzantin.

De même ce nouvel empire fut grand et glorieux tant qu'il resta inséparablement uni.

Mais aussitôt que le morcellement du grand empire byzantin commença ; aussitôt que Rome, voulant se rappeler qu'autrefois elle était maîtresse absolue, prétendit exister de nouveau par elle-même et se sé-

parer du grand empire, Rome perdit son indépendance et tomba la première sous le joug de toute espèce de maîtres, comme le membre qui se sépare du tronc meurt le premier!... La Bulgarie, la Servie, la Dacie, l'Égypte et différents autres pays voulurent également se séparer de l'empire byzantin!... ils furent également la proie des barbares!...

Mais le tronc, affaibli, tomba dans le marasme, et mourut, lui aussi, peu après!...

Le grand empire byzantin succomba sous Mahomet II! et les ci-devant vaincus, les Grecs, pleurèrent vaec leurs ex-vainqueurs, les Romains, leur commun souverain, le Romain Constantin XIII!...

Frères! si nous ne profitons pas de la leçon de nos ancêtres, si nous ne nous hâtons pas de nous resserrer autour de notre cher souverain, et si, nous unissant entre nous et avec lui, nous ne nous pressons pas de prendre soin par nous-mêmes et par nos propres moyens de notre restauration politique, le malheur qui deux fois frappa nos ancêtres est déjà à nos portes!... Sous peu, chrétiens et mahométans, prétendus Turcs et prétendus Grecs ou Slaves, nous pleurerons en commun, mais inutilement, notre bon mais infortuné Abdul-Medjid, comme les Grecs et les

Romains pleurèrent Constantin XIII!... Et notre grand empire, *byzantin, turc ou ottoman,* sera transformé en colonie anglaise ou en province russe, pour servir dans l'histoire *de pendant à l'Achaïe romaine!...*

C'est de cette catastrophe que l'UNION BYZANTINE s'efforce de préserver notre cher pays et notre auguste souverain!...

Les principes fondamentaux de la charte de l'Union byzantine sont simples, justes, libéraux et conservateurs à la fois, et de plus ils sont impérieusement exigés par l'esprit et les besoins du siècle : ces principes se résument en ces six points :

1° Unité monarchique ou fédérale de tous les pays de l'empire byzantin ;

2° Egalité des droits de tous ses habitants, sans distinction de races et de cultes ;

3° Liberté civile, politique et religieuse ;

4° Etablissement d'un gouvernement éclairé et civilisateur;

5° Centralisation politique et autonomie communale ou provinciale ;

6° Conservation de la dynastie actuelle sur le trône de Constantin.

C'est surtout à notre auguste souverain que nous

devons faire comprendre, par tous les moyens possibles, ces principes, devenus aujourd'hui indispensables à tout peuple. Nous devons surtout faire connaître à Sa Majesté notre véritable situation; nous devons l'informer que, de tout ce qu'il croit nous avoir accordé, nous n'avons rien eu, absolument rien, et que nous risquons même de perdre ce que nous avions dans les temps passés; que tant que Sa Majesté continuera de se fier aux conseils perfides des individus dépravés, ignorants et rapaces qui ne tiennent aucun compte de ses dispositions généreuses, mais qui l'entraînent à sa perte, il ne parviendra jamais à faire le bonheur de ses sujets chrétiens, mahométans et israélites, ni à consolider son trône ébranlé.

Mais aussi, frères, tant que l'union, sans distinction de race et de religion, de tous les Byzantins ne sera pas un fait accompli et irrévocable; tant que nous ne délivrerons pas notre auguste souverain des mains de ses perfides conseillers, qui l'ont discrédité et humilié aux yeux de tout le monde; tant que nous n'aurons pas un gouvernement indigène, libre de toute influence étrangère, loyal et civilisateur; enfin tant que, ne formant plus qu'un peuple, notre patrie n'aura pas partout repris le seul nom qui désigne

Si ma voix est bien l'écho de vos cœurs, si nos vœux sont les mêmes, soutenez mes efforts et donnez-leur l'autorité qu'ils n'auront jamais sans votre puissant concours.

Ce ne sont plus des livres et des brochures, publiés à de longs intervalles, qui peuvent suffire dorénavant à la défense de nos droits!... Ces moyens réussissent rarement à éclairer la conscience de ceux que les intrigues ont prévenus contre notre sainte cause... Chaque jour la calomnie parle!... que chaque jour une voix forte et vivante s'élève pour lui dire : *Tu en as menti!...*

Mais ce n'est pas assez que de dire la vérité, il faut la répéter sur tous les tons et sans cesse, il faut empêcher les sympathies qu'elle éveille de retomber dans l'assoupissement. Que le peuple byzantin parle enfin, qu'il exprime sa suprême et universelle volonté!... qu'il agisse!... que ses plaintes soient répétées; que chacun de ses cris soit entendu, ainsi que l'expression de sa reconnaissance non-seulement pour l'Europe civilisée, qui prit solennellement notre défense, mais encore pour notre souverain, dont le cœur nous est désormais acquis.

Chacun de nous peut avoir ici sa tâche et aider à cette lutte pacifique.

Chers concitoyens, vous répondrez à notre appel! *Unité de tous les Byzantins sans distinction de races ni de cultes; égalité des droits et un gouvernement loyal; voilà le symbole de l'*UNION BYZANTINE, le nouveau signe de la croix qui brille sur le labarum de la civilisation du dix-neuvième siècle; le mot d'ordre de notre souverain CONSTANTIN XIV!...

Chers concitoyens de toute race et de toute religion! la révolution qui, en 1821, s'est opérée chez nous, de la part et au nom des Grecs, n'était pas une révolution partielle de cette race.

Le succès qui couronna la guerre de l'indépendance grecque était la garantie des droits de tous les Byzantins.

Les cabinets de l'Europe, en reconnaissant les droits de ceux de nos frères qui les avaient demandés, ont solennellement consacré pour tous les mêmes droits. Or, conséquents avec les principes qu'ils établirent eux-mêmes, les cabinets ne peuvent agir maintenant envers nous tous, que comme ils agirent alors avec une partie d'entre nous. C'est pour cette raison que ce que les conférences de Londres avaient

décidé par leur protocole du 6 juillet 1827, pour régler le sort des Grecs, le congrès de Paris le décréta plus solennellement encore par le traité du 30 mars 1856, afin de nous assurer à tous nos droits religieux, civils et politiques, et nous procurer un gouvernement.

Chrétiens byzantins ! la constitution de Trézène a, dès l'année 1822, proclamé que le nouvel empire qu'elle s'efforçait de constituer aurait à regarder comme ses citoyens *tous les Byzantins qui croient en Jésus-Christ*. Elle a été, vous le voyez bien, aussi tolérante que les circonstances du moment le lui permettaient alors... Mais notre souverain Abdul-Medjid, aidé par les circonstances de l'époque actuelle, a achevé la grande œuvre de cette constitution vraiment nationale. Il a aboli, par son hatti-houmayoun du 18 février 1856, toute distinction religieuse ! Nous montrerions-nous donc moins tolérants que Sa Majesté?...

Non!... les *chrétiens*, les *mahométans* et les *israélites* byzantins ne seront plus distingués parmi nous que *dans l'église, dans la mosquée et dans la synagogue : sur tout le reste, nous serons tous égaux, et nous aurons tous les mêmes droits et les mêmes obligations,*

ainsi que le grand sultan Mahmoud II l'avait hautement proclamé, ainsi que son illustre fils, notre souverain actuel, l'a, par son hatti-houmayoun, solennellement décrété, et que les grandes puissances le décidèrent définitivement dans leur congrès de Paris.

Unissons-nous donc tous!... pour défendre la patrie commune qui est en danger, pour la secourir, pour la relever, pour lui rendre son ancienne splendeur!...

Concitoyens mahométans! issus de la même race, nés sous le même ciel et ayant eu les mêmes ancêtres que nous, il serait impossible que l'ignorance, l'oisiveté et la dépravation dans lesquelles, par calcul, nos communs ennemis vous ont précipités et prétendent encore vous retenir, aient tout à fait retiré de vous le bon sens, qui fut toujours l'apanage naturel des Orientaux!... Faites-en usage en ce moment critique! Est-ce que votre état actuel vous est agréable? Est-ce que vous êtes plus heureux, plus satisfaits que ne le sont les chrétiens et les israélites byzantins? Est-ce que vous avez souffert moins de vexations, moins de persécutions, moins de massacres que ceux-ci? Oui! vous aviez le droit de dépouiller vos frères, les chrétiens et les israélites, ainsi que celui

de ne pas payer le *haratz*, comme les ghiaours, c'est-à-dire, qu'il vous était permis d'exercer le brigandage très-souvent au risque de votre vie, ou que, si vous vouliez vivre honnêtement, l'exemption de l'impôt n'empêchait pas vos femmes et vos enfants de mourir de faim par le manque de travail et par la cherté des choses nécessaires à la vie!... Voilà vos prérogatives.

Quant à vos persécutions, si nos gouvernants enlevaient parfois quelques filles chrétiennes pour les enfermer dans leurs harems, les trois quarts des malheureuses créatures qui gémissent dans ces tombeaux vivants ne sont-elles pas prises parmi vos femmes? — Si ces gens dévastent les champs des chrétiens et absorbent le fruit de leurs travaux, épargnent-ils plus les mahométans? — Si notre gouvernement confisquait parfois les biens de quelques chrétiens, répondez, mahométans byzantins, dites : combien de ceux parmi vous, dont les parents sont morts au service de la Sublime Porte, ont hérité de la fortune de leurs pères ou de leurs frères? PAS UN! Le gouvernement n'était-il pas de droit héritier naturel de tous ses employés mahométans? Toute la fortune du mourant n'allait-elle pas dans le trésor

de l'État? Les femmes, la famille du défunt, n'étaient-elles pas mises sur le pavé? Les épouses des pachas n'étaient-elles pas réduites à la mendicité après la mort de leurs maris? et les fils du grand vizir ne devenaient-ils pas portefaix ou bateliers après la mort violente ou naturelle de leur père? . . . .

Encore même n'était-il pas rare de voir, surtout parmi les grands, un fonctionnaire mahométan mourir de mort naturelle? N'étaient-ils pas, pour la plupart, décapités, étranglés ou pilés dans un mortier? Enfin, combien de nos souverains mahométans ont-ils, dans l'espace de quatre siècles, terminé leur vie par une mort naturelle? Huit seulement! Les autres ne furent-ils pas tous étranglés ou empoisonnés? Les fils, les frères, les neveux de nos sultans, ne sont-ils pas presque tous mis à mort aussitôt que celui-ci monte sur le trône? Tous les enfants mâles des frères, des sœurs ou des filles du sultan ne sont-ils pas, jusqu'à nos jours, TOUS *sans exception,* étranglés aussitôt qu'ils sont nés?... Y a-t-il dans le monde une autre race qui, à l'exemple de la vôtre, soit journellement souillée du sang de ses souverains!...

Est-ce à nous, chrétiens, que vous pourriez reprocher toutes vos misères? Examinez donc, pesez-en

bien les causes, et distinguez vos véritables ennemis! Ce sont les mêmes que ceux des chrétiens et des israélites byzantins, que ceux de notre auguste souverain et ceux de notre chère mais infortunée patrie!...

Mais, que dis-je?... est-ce que vous ne les connaissez pas assez?... est-ce que vous ne les désignez pas tous les jours par le mépris que vous leur témoignez et par la haine implacable que vous leur avez vouée?... Mais ce n'est point assez que de connaître ses ennemis; ce n'est point assez que d'apercevoir la source de ses maux! il faut s'efforcer de se délivrer des uns et de tarir l'autre!...

Surtout, mahométans byzantins, détrompez-vous sur l'intention des chrétiens, vos conationaux, à l'égard de votre religion!... Nos ennemis communs profitent de vos sentiments religieux pour abuser de votre bonne foi. Ils vous épouvantent par l'idée de la perte de la religion que vos pères avaient embrassée, et à laquelle vous tenez naturellement!... Mais d'abord, ces gens-là sont-ils eux-mêmes mahométans, ou du moins croient-ils à l'existence d'un Dieu?... Ensuite, si les Russes, en conquérant la Crimée, n'ont pas forcé vos coreligionnaires d'abandonner la

foi de leurs pères, pourquoi craignez-vous que les chrétiens byzantins attaquent la vôtre, nous qui ne serons que vos égaux?... Les Anglais, maîtres de l'Inde, et les Français, maîtres d'Alger, ont-ils obligé les mahométans de ces pays de se convertir au christianisme? Enfin, vos coreligionnaires, en arrivant de la Grèce libre, ne vous racontent-ils pas tous les jours que la loi du prophète est beaucoup mieux observée à Athènes qu'elle ne l'est à Constantinople?...

Concitoyens israélites! l'histoire vous apprend que, dans les temps de la plus grande persécution de votre culte, lorsqu'au moyen âge les nations chrétiennes de l'Occident, remplaçant le véritable esprit de l'Évangile par une odieuse et sauvage superstition, confisquaient les biens de vos ancêtres, les livraient eux et leurs familles aux tortures et aux bûchers, au nom du Dieu de miséricorde, le chef de cette même religion, à Constantinople, les défendait hautement, et excommuniait ceux de ses coreligionnaires qui leur auraient fait la moindre offense ou occasionné le moindre dommage (1).

(1) Voyez l'excommunication officielle publiée en 1567 par le

D'ailleurs ne fûtes-vous pas, durant quatre siècles, les compagnons d'esclavage des chrétiens byzantins? N'avez-vous pas supporté en commun avec nous toutes les calamités, toutes les vexations du gouvernement islamique? Et lorsque le 25 mars 1821, la voix de la liberté fit un appel au patriotisme byzantin, n'offrîtes-vous pas, vous aussi, votre obole de sang à la cause de la commune patrie? L'Israélite Sapsi n'a-t-il pas été à Constantinople le martyr de la sainte cause byzantine? N'a-t-il pas été pendu à la porte de sa maison, sous l'accusation de participation à la révolution grecque? Votre véritable et unique patrie n'est-elle pas la Judée, une des plus belles provinces de l'empire byzantin, comme la Grèce est celle des Grecs, la Bulgarie celle des Bulgares, l'Arménie celle des Arméniens, l'Égypte celle des Egyptiens? Aujourd'hui que les progrès du siècle ont circonscrit les différences religieuses dans les temples et dans le foyer domestique, la Judée, votre patrie, pourrait-elle avoir moins de droits politiques que celles des Grecs, des Bulgares, des Arméniens, des Egyptiens, ainsi

patriarche de Constantinople, Métrophane, contre tout chrétien qui, croyant se rendre agréable à Dieu, aurait vexé les israélites (Crusii, *Turco-Græcia,* page 281).

que les autres provinces de l'empire byzantin? Aujourd'hui, lors même que, dans la plupart des Etats chrétiens de l'Occident, vos droits de citoyen vous ont été rendus, pourriez-vous jamais douter que les chrétiens byzantins, vos anciens et constants défenseurs, vos frères d'infortune, aient cessé de vous considérer comme leurs égaux ?

Chers concitoyens chrétiens, mahométans et israélites !... la Providence nous a donné le plus beau pays du monde, mais nous sommes les seuls, parmi les peuples de l'Europe, qui croupissons dans l'esclavage et dans la barbarie !... Réveillez-vous !... Ne léguons pas à nos enfants notre avilissante situation !... L'occasion la plus favorable nous est offerte pour nous relever de notre humiliation !... Le temps de nos épreuves s'achève... A nous de précipiter son dernier jour en prouvant au monde que nous sommes dignes de la liberté par notre persévérance à la réclamer, par notre modération et par notre attachement au souverain qui nous l'a loyalement et solennellement promise; enfin par notre reconnaissance et nos constantes sollicitudes envers les grandes puissances

qui l'ont généreusement consacrée dans le congrès de Paris... Le peuple qui veut vivre vivra!... Défendons donc nos droits, relevons notre patrie par tous les moyens possibles! DIEU LE VEUT!...

Jacques G. Pitzipios.

25 mars 1858.

L. S.
DE L'UNION
BYZANTINE.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Mise à l'ordre du jour de la question d'Orient. 1
II. Les trois différents points de vue sous lesquels cette question est ordinairement envisagée. 3
III. Observations sur ces trois points de vue. 5
IV. Indication des quatre difficultés principales qui font la complication de ce grand problème de l'humanité. 6
1° Système et principes de l'islamisme. 7
2° Origine des prétendus Turcs. 10
3° État des chrétiens de l'empire byzantin depuis la chute des dynasties chrétiennes de ce pays. 16
4° Rôle actuel des ex-rayas de la Porte Ottomane. 18
V. Ethnographie et statistique de toutes les races du peuple byzantin. 27
VI. État comparatif de l'empire byzantin sous ses princes chrétiens et sous ses princes mahométans. 64
VII. Education des héritiers présomptifs du trône de Constantinople. 81
VIII. L'aristocratie et les employés mahométans de l'empire byzantin. 89
IX. Le coup d'État et la crise. 96
X. Administration mahométane et administrations chrétiennes de l'empire byzantin actuel. 110

XI. L'enquête projetée par les grandes puissances. 115
XII. L'enquête à la turque 123
XIII. La seule enquête logique et avantageuse à tout le monde. 125
XIV. La non-intervention et l'intégralité garanties par le traité de Paris. 135
XV. La concentration des troupes russes sur le Pruth. . . . 142
XVI. Le droit d'être représenté. 147
XVII. États byzantins confédérés. 149
XVIII. L'Union byzantine. — Appel de l'Union byzantine aux peuples byzantins de toute race et religion. 158

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — TYP. DE PILLET FILS AINÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.